

**Intégrations, désintégrations et réintégrations en Europe de l'Est :  
les théories traditionnelles remises en question \***

\* **Pour citer cet article :** SLIM A., « Intégrations, désintégrations et réintégrations en Europe de l'Est : les théories traditionnelles remises en question », *Revue d'Etudes Comparatives Est-Ouest, CNRS*, n°4, déc. 1997, pp. 5-83

(classement AERES2009 : C ; classement CNRS 3.01/ 2011 : 4)

**Assen SLIM \*\***

\*\* Attaché temporaire d'enseignement et de recherche à l'Université de Paris I,  
ROSES-URA 1417 du CNRS.

## Intégrations, désintégrations et réintégrations en Europe de l'Est : les théories traditionnelles remises en question.

### Résumé

La désintégration économique régionale du CAEM survenue en 1991 est contradictoire avec les phénomènes de mondialisation, de globalisation et d'intégration accrue. Notre texte se propose d'apporter des éléments de réflexion théorique permettant à la fois d'appréhender correctement la nature de ce nouveau processus économique régional mais aussi de mettre en lumière les liens existants entre intégration et désintégration. Pour ce faire, une première partie montre que les approches libre-échangistes traditionnelles se révèlent inadaptées à caractériser la nature exacte de l'intégration au sein du CAEM, ce qui nous amène à élargir la perspective analytique en introduisant trois nouveaux critères opératoires issus d'approches alternatives. La deuxième partie recense les principales avancées théoriques en matière de désintégration économique régionale et insiste sur la nécessité d'une lecture éclectique de ce phénomène. La dernière partie tente d'appréhender la viabilité des nouvelles zones d'intégration post-CAEM sous l'éclairage des développements théoriques précédents.

## Intégrations, désintégrations et réintégrations en Europe de l'Est : les théories traditionnelles remises en question.

Assen SLIM \*

*"L'économie internationale contemporaine apparaît sans cesse hésiter entre une mondialisation-globalisation de plus en plus poussée et une régionalisation-segmentation accrue."*

Jean-Louis Mucchielli et Fred Célimène, 1993, page XI.

### Introduction :

L'économie mondiale semblait hésiter jusqu'à présent entre les deux tendances de cet épigraphe : la mondialisation et la régionalisation. La première va de pair avec la volonté des entreprises d'agir sur un espace élargi à l'échelle du monde et celle des consommateurs qui recherchent des nouveaux produits toujours plus adaptés à leurs demandes. La seconde tient, quant à elle, à la spécificité des nations qui cherchent à former des unions régionales pour des raisons si multiples qu'il serait impossible ici d'en présenter une liste exhaustive : atteindre une taille suffisante sur le marché international, avoir des débouchés privilégiés, révéler les avantages comparatifs au niveau régional, réserver les marchés de la zones, bénéficier d'une redistribution régionale des revenus, etc.<sup>1</sup>

Cependant, l'observation des phénomènes internationaux récents, même si elle confirme l'actualité de ce dilemme entre *intégration mondiale* et *intégration régionale*, révèle l'existence d'une troisième tendance partiellement contradictoire avec les deux précédentes. Il s'agit de la *désintégration économique régionale*, c'est-à-dire de la destruction d'unions économiques régionales existantes, ou pour le dire en termes plus stylisés, de la *régionalisation de régions*.

La désintégration du CAEM (Conseil d'Assistance économique mutuelle) en juin 1991 s'inscrit précisément dans cette tendance. Elle ne correspond ni à un approfondissement de l'intégration mondiale, ni à un élargissement d'une intégration régionale. Les scissions

---

\* Attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER) à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne (Laboratoire d'accueil : ROSES-URA 1417 du CNRS ; Université Paris I Panthéon-Sorbonne, Centre Titien, 106-112 Bd de l'Hôpital, 75013 Paris). L'auteur tient à remercier Ramine Motamed-Nejad, sans les encouragements duquel cet article n'aurait pas vu le jour si tôt. Il exprime par ailleurs sa reconnaissance à Régis Chavigny (à titre posthume) pour ses nombreux commentaires et suggestions relatifs à la version initiale de cet article. L'auteur demeure, bien entendu, seul responsable du contenu et de la forme de ce texte, comme des erreurs qu'il peut comporter.

<sup>1</sup> H. Bourguinat a tenté d'établir une liste des principales motivations officielles et officieuses pour expliquer le regain de faveur pour les groupements régionaux. Ainsi, parmi les motifs non affichés en faveur du régionalisme on trouve, entre autres, la volonté pour les grands pays de se constituer un "arrière-pays" (Hinterland) qui constituerait une zone naturelle d'influence. (H. Bourguinat, 1993, p. 8).

territoriales de l'URSS et de la Tchécoslovaquie ont renforcé ce processus de désintégration. Enfin, un troisième niveau de désintégration peut être envisagé à l'intérieur même des nouveaux Etats désormais indépendants<sup>2</sup>.

Cette vague de désintégrations a pris de court les théories traditionnelles en économie internationale. Les premières tentatives d'interprétation de ce processus se sont très vite heurtées à un vide théorique. Il faudra attendre l'année 1995 pour que soient publiés les premiers manuels d'économie internationale faisant apparaître explicitement dans leur table des matières un paragraphe (voire un chapitre) relatif à la "*désintégration économique de l'Europe de l'Est*" (P. Krugman & M. Obstfeld, 1995 ; M. Lavigne, 1995 ; R. Chavigny, 1996 ; un peu plus tôt, W. Andreff, 1993a). Cela constitue en soi un progrès vers la compréhension du processus. Cependant, dans la plupart des cas l'approche reste descriptive et dénuée de toute référence théorique.

A ce jour donc, il n'existe à proprement parler aucune théorie de la désintégration économique régionale. On en veut pour preuve l'étonnant foisonnement lexical utilisé pour qualifier le processus de désintégration du CAEM : "*Eclatement*", "*effondrement*", "*dissolution*", "*dislocation*", "*scission*", "*grand bouleversement*", "*destruction*", "*déstructuration*", "*décomposition*", "*mutation*", "*transmutation*", "*désunion*", "*crise finale*", "*rupture*", "*krach*", "*chaos*", "*révolution systémique*", etc.<sup>3</sup>

Ce constat est le point de départ de cet article. Existe-t-il un cadre théorique de référence pour l'analyse des phénomènes de désintégration économique régionale ? A défaut, est-il possible d'apporter des éléments de réflexion théorique suffisamment pertinents afin d'aider à en constituer un ? La désintégration économique régionale du CAEM sera l'objet central de notre travail. Ne seront pas traités les cas des scissions territoriales précédemment évoquées.

S'il n'existe pas à proprement parler de théorie de la désintégration, on trouve en revanche des théories de l'intégration économique régionale. Ces approches, par les critères opératoires qu'elles ont défini, vont nous permettre, dans un premier temps, de montrer que le degré d'intégration atteint au sein du CAEM n'était pas négligeable (I). Les principaux enseignements des théories de l'intégration fourniront, après avoir été adaptées, un premier cadre de référence pour l'analyse des processus de désintégration régionale (II). Enfin, le troisième temps de cette étude tentera d'appréhender la viabilité des nouvelles zones d'intégration régionale en Europe, sous l'éclairage des apports théoriques développés dans cet article (III).

<sup>2</sup> On peut signaler les revendications de la Crimée en Ukraine, de la Gagaouzie et de la Transnistrie en Moldavie, de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie en Géorgie, du Haut-Karabakh qui divise arméniens et azerbaïdjanais, de la Tchétchénie, du Tatarstan, de la Yakoutie-Sakha et des "*associations régionales*" en Russie (J. Radvanyi, 1993, p. 57). Les trois formes d'économies régionales distinguées en Russie par J. Sapir (à savoir le "*système rentier prédateur*", le "*système mobilisé local*" et l'"*économie de marché de type périphérique*" peuvent également être interprétées comme des sources potentielles de scission territoriale (J. Sapir, 1996, p. 329).

<sup>3</sup> Liste non exhaustive, élaborée à partir de termes utilisés dans les manuels d'économie internationale, les articles de presse, les travaux de recherche, les médias et multimédias.

## I. L'intégration du CAEM, mythe ou réalité ?

Pour pouvoir être en mesure de qualifier de "*désintégration*" la disparition du CAEM, il faut préalablement montrer que ce dernier constituait bien une entité régionale dite "*intégrée*". Mais précisément, l'intégration au sein du CAEM, qu'il s'agisse de son intensité ou de son efficacité, est un sujet fortement controversé.

### *A. La réponse ambiguë de la théorie néoclassique de l'intégration régionale*

L'origine de ces débats provient des mécanismes mis en oeuvre par l'intégration intra-CAEM qui ne ressemblaient en rien aux mécanismes existants dans les autres zones d'intégration régionale. Le CAEM, ne fonctionnait pas comme un marché commun : les décisions d'achat et de vente n'y étaient pas décentralisées, les prix ne reflétaient pas le jeu réel entre l'offre et la demande, la spécialisation n'était pas définie par la loi des avantages comparatifs, les monnaies nationales n'étaient pas convertibles, etc.

Dès lors, les outils théoriques traditionnels, élaborés pour l'analyse des processus d'intégration libre-échangiste, apparaissent peu adaptés dans le cas du CAEM. Les développements théoriques, tant en matière d'union douanière (J. Viner, J. E. Meade, R. G. Lipsey, H. G. Johnson) qu'en matière d'intégration monétaire (R. Mundell, J. M. Fleming, R. McKinnon, P. Kenen) lorsqu'ils ont été appliqués au cas du CAEM ont en général conduit, à de rares exceptions près (A. Broner, 1976 ; J. Pelzman, 1977 ; P. Bergeijk et H. Oldersma, 1990 ; J.-C. Asselain 1994), à montrer que l'intégration socialiste était soit inefficace, soit inexistante, soit néfaste pour les pays membres. Toutes ces approches reposent sur le présupposé implicite que seul le libre-échange mondial rapproche de l'optimum de premier rang (au sens de V. Pareto), le libre-échange régional ne constituant quant à lui qu'un "*second best*". Dans cette optique, tout processus d'intégration non libre-échangiste est par nature inefficace et voué à un échec certain (la disparition du CAEM en 1991 en étant la preuve ex-post). Toutefois, au delà de ce jugement de valeur, les méthodes de calculs proposées dans le cadre de ces approches perdent leur sens dans un contexte tel qu'était celui du CAEM : comment repérer par exemple les effets de création et de détournement de commerce définis par J. Viner<sup>4</sup> dans un environnement où les prix ne sont pas définis par le

<sup>4</sup> Rappelons que depuis l'ouvrage de référence de J. Viner, publié en 1950, il est admis de façon unanime que l'intégration économique entraîne au moins deux effets contraires sur le commerce : les effets de création de commerce ("*trade creation*") et ceux de détournement de commerce ("*trade diversion*") (J. Viner, 1950, p. 45). Lorsque la réorientation des échanges des pays membres de l'union se traduit par une substitution de leurs productions nationales coûteuses (ou de leurs importations coûteuses en provenance du reste du monde) par des importations moins coûteuses en provenance d'un partenaire de l'union (du fait d'une suppression des droits de douane ou d'une harmonisation des fiscalités par exemple), il s'agit d'effets de création de flux commerciaux. A l'opposé, lorsque les importations moins coûteuses en

marché ? Il n'est d'ailleurs pas du tout évident de considérer que les effets de détournement de commerce au sein du CAEM l'ont toujours emporté sur les effets de création<sup>5</sup>. Les conclusions de J. Pelzman sont là pour le montrer, mais elles ne sont pas les seules. En effet, l'application au cas du CAEM de la plupart des méthodes de calcul élaborées dans les années 70<sup>6</sup> dans le but de repérer les effets Viner induits par la CEE confirment les résultats de J. Pelzman. Le **tableau I** donne par exemple les résultats obtenus lorsque l'on applique la méthode mise au point par B. Balassa. Chaque chiffre représente une élasticité-revenu moyenne des demandes d'importation (à prix constants de 1970) d'un pays (i) à l'égard d'un bloc régional (j)<sup>7</sup>.

Sous l'hypothèse que l'élasticité-revenu de la demande d'importation serait restée inchangée en l'absence du programme complexe, l'accroissement de cette valeur pour les sept pays considérés pris ensemble traduit donc une création brute de trafic au sens de J. Viner. Seule la Pologne et la Roumanie connaissent des effets de détournement dans leur commerce intra-CAEM (baisse de l'élasticité-revenu de leur demande d'importations adressées au CAEM).

Même si, sur la base de calculs similaires, B. Balassa concluait que la CEE avait engendré des effets de création supérieurs aux effets de détournement de commerce à partir de 1959, nous ne pouvons, en revanche, tenir nos résultats pour significatifs dans le cas du CAEM et cela précisément parce que les demandes d'importations intra-zone n'obéissaient pas aux lois du marché et n'étaient pas déterminées par les coûts comparatifs des approvisionnements.

Toutefois, la forte intensité du commerce intra-CAEM laisse supposer que ce sont bien les effets de création de commerce qui l'ont emporté sur les effets de détournement, sans que cette hypothèse puisse être empiriquement testée<sup>8</sup>. Les chiffres du **tableau II** montrent que l'ensemble "Europe de l'Est & URSS" a présenté, durant toute la période d'existence du

provenance de pays non membres de l'union sont remplacées par des importations plus coûteuses à produire en provenance d'un pays partenaire de l'union (mais désormais moins chères du fait de l'instauration d'un tarif extérieur commun), il s'agira alors d'effets de détournement de flux commerciaux. J. Viner soutenait que l'union douanière devait théoriquement se traduire par des effets de création de commerce supérieurs aux effets de détournements, mais qu'en dernière analyse seule l'étude concrète des projets d'union permettait de trancher.

<sup>5</sup> Pour R. Chavigny par exemple, le CAEM n'aurait abouti qu'à des détournements de commerce, voire à des "destructions nettes" (par référence à Holzman) de flux d'échange. (Chavigny, 1996, pp. 19-21 et pp. 168-170).

<sup>6</sup> M. E. Kreinin (1972), E. M. Truman (1969) et E. M. Truman (1975), J. Williamson & A. Bottrill (1971), W. E. Prewo (1974), P. J. Verdoorn & A. N. R. Schwartz (1972), N. D. Aitken (1973), B. Balassa (1963) et B. Balassa (1975).

<sup>7</sup> B. Balassa définit l'élasticité-revenu de la demande d'importation par le rapport :

$$\frac{\delta M_{ij}}{\delta PIB_i} \quad \text{avec : } \delta M_{ij} = \text{variation moyenne annuelle à prix constants des importations du pays (i) en provenance du pays (j) ;}$$

$$\delta PIB_i = \text{variation moyenne annuelle à prix constants du PIB.}$$

Voir B. Balassa (1975), p. 80.

<sup>8</sup> A priori, une forte intensité d'échanges peut résulter aussi bien d'effets de création de commerce que d'effets de détournement au détriment de pays tiers.

CAEM, une intensité des échanges intra-zone relativement plus forte que celle des autres blocs régionaux<sup>9</sup>. En 1989 par exemple, l'intensité relative des échanges Est-Est valait plus du triple de celle des échanges entre pays d'Europe occidentale<sup>10</sup> :

Cependant, l'indicateur utilisé a tendance à surestimer l'intensité relative des échanges pour les zones ayant une plus faible part dans le commerce mondial (dénominateur proche de zéro) ce qui est le cas des pays de l'Est par rapport à l'Europe occidentale<sup>11</sup>.

Quoi qu'il en soit, l'utilisation d'outils théoriques élaborés pour servir dans le cadre d'un environnement libre-échangiste conduit à des résultats contestables et ne permet pas en définitive de saisir l'intensité réelle de l'intégration au sein du CAEM. Toutefois, il existe d'autres critères opératoires, issus d'approches alternatives de l'intégration régionale, qui sont susceptibles d'apporter un éclairage nouveau sur l'intégration socialiste.

### B. La réponse des théories alternatives de l'intégration

J. Tinbergen, par exemple, définissait l'intégration régionale comme la centralisation progressive à l'échelon régional des instruments nationaux de politique économique<sup>12</sup>. Dans cette optique, la référence à l'optimum de second rang devient implicite. Les politiques

<sup>9</sup> L'intensité relative des exportations d'un pays (i) vers un pays (j) est donnée par le rapport :

$$\frac{\frac{X_{ij}}{X_j}}{\frac{X_i}{X..}} \quad \text{avec : } X_{ij} = \text{exportations en valeur du pays (i) vers le pays (j) ;}$$

$$X_j = \text{total des importations de (j) ;}$$

$$X_i = \text{total des exportations de (i) ;}$$

$$X.. = \text{total du commerce mondial.}$$

<sup>10</sup> Nos calculs prolongent et confirment les conclusions d'A. Buzelay qui a défini des "coefficients d'intensité de coopération mutuelle". Ses calculs l'ont conduit à montrer que, pour les années 1948, 1957, 1976 et 1979, les coefficients au sein du CAEM étaient supérieurs à ceux réalisés entre les pays de la CEE alors même qu'ils étaient inférieurs en 1938. (A. Buzelay, 1982, pp. 109-110). Sur la base des matrices du commerce mondial publié par l'OMC, R. Chavigny obtient des résultats relativement proches des nôtres : ainsi, en 1986, l'intensité relative des échanges intra-zone vaut, selon R. Chavigny, 5,3 pour l'Europe de l'Est (contre 7,18 selon notre base de données) et 1,6 pour l'Europe occidentale (contre 1,64 selon notre base de données). (R. Chavigny, 1996, p. 18). Enfin A. Broner, ou G. Biessen ont mis l'accent sur l'intensité relativement plus forte des échanges intra-CAEM par rapport à celle des échanges intra-UE (A. Broner, 1976, pp. 478-494 ; G. Biessen, 1991, pp. 22-44).

<sup>11</sup> En 1990 par exemple (année où l'intensité relative des échanges intra-CAEM est la plus forte), les exportations des pays d'Europe de l'Est et de l'URSS valent 5,34 % des exportations mondiales contre 46,19 % pour celles de l'Europe occidentale. Cependant, l'Amérique latine, dont les exportations ne s'élèvent qu'à 3,31% des exportations mondiales pour cette année, obtient néanmoins une intensité relative des échanges intra-zone inférieure à celle des pays de l'Est. Cela laisse supposer que l'intensité relative des échanges entre les pays d'Europe de l'Est et URSS est significative malgré la surévaluation inhérente à l'indicateur utilisé pour les calculs.

<sup>12</sup> L'auteur suggérerait par exemple qu'il serait souhaitable de centraliser en priorité les instruments de politique économique à l'origine d'effets externes sur les autres pays membres. (J. Tinbergen, 1965, p. 62).

nationales différentes sont prises en compte comme autant d'"obstacles artificiels" qu'il est nécessaire d'harmoniser pour progresser vers "la structure la plus désirable"<sup>13</sup>. L'existence d'un marché parfait est dès lors dépassée, apparaissant comme un critère nécessaire mais non suffisant pour définir l'intégration régionale. Dans les analyses françaises postérieures à celles de J. Tinbergen, le rôle intégrateur du marché sera plus fortement contesté<sup>14</sup> et finira, en définitive, par complètement disparaître dans les travaux des économistes marxistes<sup>15</sup>.

Ces développements théoriques apportent un éclairage nouveau sur l'intensité de l'intégration au sein du CAEM : celle-ci sera donnée par le degré de centralisation atteint au niveau régional des instruments nationaux de la politique économique (J. Tinbergen, I. Vajda), mais également par la soumission de l'économie nationale de chaque pays membre à des procédures de régulation plus ou moins homogènes (analyses françaises).

Il n'y a jamais eu véritablement de plan commun supranational au sein du CAEM, ce qui laisse supposer que la centralisation des instruments nationaux de politique économique n'y été pas maximale. Sur la base de ce constat, certains auteurs considèrent que l'intégration au sein du CAEM n'était pas significative. Cependant, J. Tinbergen lui-même avait distingué plusieurs niveaux de centralisation, la politique commune totale n'apparaissant que comme l'un d'entre eux<sup>16</sup>. Ainsi les accords bilatéraux et multilatéraux mis en oeuvre au sein du CAEM, la coopération dans de nombreux domaines, les activités en commun, la coordination des plans nationaux peuvent être interprétés comme autant de seuils successifs ayant permis de progresser lentement vers le plan unique au niveau supranational (même si celui-ci ne fût jamais atteint). En ce sens, l'intégration intra-CAEM ne fût pas totale, mais elle n'en avait pas moins atteint un niveau non négligeable<sup>17</sup>. Cependant, même si l'efficacité de ces activités en commun peut être contestée, on ne peut nier en revanche que ces dernières imposaient aux planificateurs nationaux de tenir compte, dans leurs calculs, des approvisionnements qu'ils devaient livrer aux autres pays partenaires dans le cadre de ces accords.

<sup>13</sup> J. Tinbergen (1965), p. 95.

<sup>14</sup> Rappelons l'importance prépondérante donnée à l'harmonisation des "procédures de régulation" chez M. Byé et G. D. de Bernis, des "formes structurelles" chez M. Aglietta, des "structures de production" chez F. Perroux, des "régimes d'accumulation" chez R. Boyer... F. Perroux, par exemple, considère que la concurrence est lourdement imparfaite et monopolistique, si bien que l'intégration régionale n'entraîne pas la disparition des entreprises les moins efficaces, mais au contraire celle des moins puissantes (F. Perroux, 1982, p. 80). Par ailleurs, l'auteur contestera même la notion de courbes de production telle qu'elle est proposée dans l'analyse classique (*Ibid.*, p. 58).

<sup>15</sup> I. Vajda, par exemple, définissait exclusivement l'intégration économique régionale comme "un système institutionnalisé de politiques économiques étatiques". (I. Vajda, 1971, p. 34).

<sup>16</sup> L'auteur distinguait, un niveau initial de consultations bilatérales, un niveau de coordination multilatérale des politiques nationales, un niveau de décision en commun (par vote à la majorité ou à l'unanimité) et un dernier niveau de politique commune réalisée par une autorité supranationale. (J. Tinbergen, 1965, p. 67).

<sup>17</sup> Rappelons l'existence de trois plans concertés (dits "Sopmin") de 1976 à 1990, des programmes finalisés à partir de 1978 et du réseau d'accords bilatéraux et multilatéraux existant entre les membres du CAEM. (Pour une présentation détaillée de chacun de ces plans, voir par exemple J. P. Gilbert & J. J. Janowski, 1981, pp. 7-8 ; Z. Lagan, 1980, pp. 71-77 ; M. Lavigne, 1980, pp. 44-45 ; L. Csaba, 1989, p. 8).

Quant à l'intégration par soumission aux "mêmes procédures de régulation", elle peut être illustrée par la mise en place dans chaque pays membres du CAEM d'un système de développement économique basé sur la propriété collective des moyens de production, de l'existence d'un parti unique, d'une planification centralisée. Ce système est intégrateur dans la mesure où il homogénéise les structures des différentes économies nationales. Toutefois, remarquons que ce dernier n'a jamais été appliqué à l'identique et qu'il subsistait des différences importantes entre pays membres du CAEM en particulier en ce qui concernait la collectivisation de l'agriculture, le monopole de commerce extérieur, les restrictions au secteur privé et la direction unique dans l'entreprise<sup>18</sup>.

Un autre critère pour mesurer l'intensité de l'intégration au sein du CAEM est proposé par V. Sobell. Ce dernier définit le CAEM comme un système international de protection (IPS) dont l'objet n'était pas d'atteindre un second best au sens de V. Pareto, mais de maximiser la stabilité économique, laquelle n'est pas régulée par des prix reflétant les raretés relatives mais par des accords intergouvernementaux bilatéraux et multilatéraux reflétant des aspirations politiques (V. Sobell, 1984, p. 5)<sup>19</sup>. Dans cette optique, la mise en place de mécanismes tels que le plan du commerce extérieur, le monopole d'Etat du commerce extérieur, la signature d'accords bilatéraux, l'adoption de plans concertés et de programmes finalisés, etc., n'apparaît pas comme une aberration économique, mais plutôt comme un pré-requis nécessaire pour atteindre l'objectif de stabilité maximale.

L'observation des taux de croissance des PMN fournit un bon indicateur macroéconomique pour mesurer l'efficacité de l'intégration (au sens de V. Sobell) au sein du CAEM. Il ressort du **tableau III** une relative stabilité de la croissance économique de 1951 à 1980, ce qui laisse supposer que durant cette période l'intégration était non seulement effective, mais également efficace au regard de ses objectifs. Les années 80 sont en revanche marquées par une chute des PMN qui illustre l'échec de l'intégration intra-CAEM. Les indicateurs de production secteurs par secteurs suivent également cette tendance générale.

On assiste également durant les années 80 à l'abandon progressif des programmes concertés et des plans finalisés et à une baisse puis à un effondrement des taux de croissance des PMN nationaux, mais également par l'apparition d'une série de nouvelles tensions (inflation, chômage, endettement international, déficit commerciaux en devises convertibles, etc.) révélatrices d'instabilité économique non résolues par l'intégration au sein du CAEM<sup>20</sup>.

Un critère supplémentaire peut être trouvé dans les travaux de G. Myrdal et de A. Marchal. Cherchant à se démarquer vivement des théories traditionnelles de l'intégration

<sup>18</sup> Voir par exemple B. Chavance (1990), pp. 224-239.

<sup>19</sup> L'auteur définit la stabilité économique maximale comme la meilleure protection possible de la croissance de la production (*Ibid.*, pp. 6-7).

<sup>20</sup> A supposer que les statistiques socialistes officielles furent systématiquement surévaluées, une chute des PMN apparaissant dans ces dernières peut être tenue comme une évaluation minimale de la dégradation réelle des performances. (Voir par exemple, W. Andreff, 1993a, pp. 276-277).

issue du paradigme néoclassique, ces deux auteurs ont définis l'intégration économique comme un processus de convergence des niveaux de développement économique, réalisé non pas à travers l'ouverture des marchés nationaux, mais par l'intermédiaire de l'intensification de la solidarité internationale<sup>21</sup>.

Au sein du CAEM, différents éléments tendent à montrer que le degré de solidarité (forcée ou volontaire) intra-zone ne fut pas nul : la mise en place des plans concertés et des programmes finalisés dans le cadre du programme complexe peuvent être interprétés comme relevant de la solidarité régionale dans la mesure où plusieurs pays membres participaient à la réalisation d'ouvrages communs sur le territoire de certains d'entre eux.

D'autres éléments sont également porteurs de solidarité internationale. Signalons les transferts de brevets et de nouvelles technologies, qui furent gratuits entre les pays membres du CAEM jusqu'au début des années 70. La structure des prix intra-CAEM a également été interprétée par certains auteurs comme un vecteur de solidarité internationale. M. Marrese et J. Vanous ont par exemple soutenu que l'URSS avait accordé des subventions commerciales implicites aux autres pays membres du CAEM en leur achetant traditionnellement des biens "mous" (machines et produits manufacturés) à des prix supérieurs aux prix mondiaux et en leur vendant des biens "durs" (combustibles et produits bruts) à des prix inférieurs aux prix mondiaux<sup>22</sup>. Cependant, ce dernier point a été fortement contesté par de nombreux auteurs est-européens et occidentaux<sup>23</sup>. En calculant, par exemple, les termes de l'échange (indice des prix des exportations intra-CAEM / indice des prix des importations intra-CAEM) à partir des statistiques nationales on constate que c'est l'URSS qui a bénéficié de l'évolution des prix intra-CAEM avec une amplitude annuelle de plus en plus forte à partir de 1973.

Cependant, indépendamment du degré et du sens de la solidarité régionale (on l'aura compris, difficile à établir), les niveaux de développement économique ont convergé pour une autre raison : l'adoption dans les années 50, par tous les pays membres, de stratégies de croissance semblables, basées sur le modèle soviétique et donnant la priorité à l'industrie lourde.

On peut ajouter à ces critères alternatifs, l'existence de fortes complémentarités intra-CAEM. Le degré de complémentarité commerciale, par exemple, n'était pas négligeable

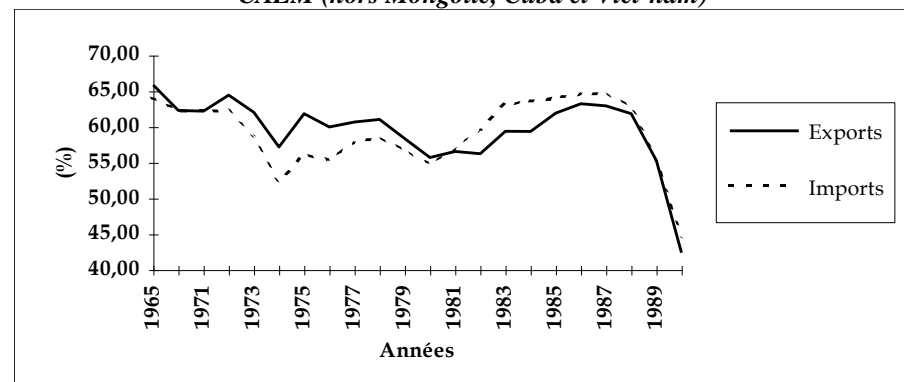
<sup>21</sup> Voir G. Myrdal (1958), p. 3, p. 37, pp. 67-69, pp. 168-190 et A. Marchal (1965), pp. 21-28.

<sup>22</sup> Le montant de ces subventions commerciales se serait élevé à 42 milliards de dollars de 1974 à 1984 (en dollars de 1984). Voir M. Marrese et J. Vanous (1988), tableau 7.3, p. 197.

<sup>23</sup> A. Köves par exemple, considérait que la question des prix n'était pas essentielle, et que "la nature" même des mécanismes de coordination au sein du CAEM, en maintenant une structure de production obsolète et en isolant les pays membres de l'économie mondiale, agissait finalement au détriment de tous les partenaires. (A. Köves, 1985, pp. 11-17 ; M. Lavigne, 1995, pp. 76-79 ; A. Tiraspol'sky 1983, p. 15). Pour A. Tiraspol'sky par exemple, si l'on tient également compte des compensations "mal connues" que les Six ont du concéder à l'URSS, alors il n'est pas du tout évident que les "subventions commerciales" mises en lumière par M. Marrese et J. Vanous l'aient en définitive emporté.

puisque les pays membres effectuaient jusqu'en 1988, en moyenne autour de 60% de leurs échanges avec les autres pays de l'union (**graphique n°1**).

**Graphique 1**  
**Evolution de la part du CAEM dans les échanges totaux des pays membres du CAEM (hors Mongolie, Cuba et Viêt-nam)**



Sources : *Annuaire statistiques du CAEM, 1971, 1972, 1973, 1974, 1975, 1976, 1977, 1978, 1979, 1980, 1981, 1982, 1983, 1984, 1985, 1986, 1987, 1988, 1989, 1990*

La structure des échanges révèle également l'existence de fortes complémentarités interbranches au sein du CAEM (voir les **graphiques 2 et 3**). En effet, l'URSS apparaît plutôt spécialisée dans la fourniture de combustibles et de matières premières d'origine minérale (section Etnvt 2)<sup>24</sup>, alors que les Six sont spécialisés dans la fourniture de machines, équipements et moyens de transport (section Etnvt1)<sup>25</sup>.

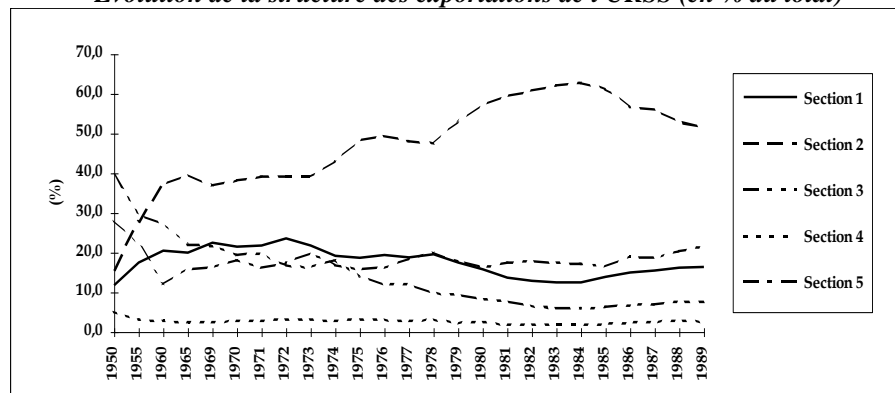
<sup>24</sup> Principalement des hydrocarbures.

<sup>25</sup> La Bulgarie apparaît spécialisée dans les équipements de levage et de transport (chariots et palans électriques) dont 90 % sont exportés et dans la fabrication d'ordinateur et installations périphériques. La Hongrie s'appuie sur l'exportation d'autocars, de pièces détachées pour les autocars, d'alumine, de laminés et d'articles en aluminium (dont en moyenne 50 % sont destinés à l'exportation). La RDA a approfondi un profil de spécialisation basé sur l'exportation d'appareils de calculs électronique et divers appareils de précision, d'articles de l'industrie légère, de produits chimiques ménagers et de l'industrie pharmaceutique.

Dès que l'on retient des critères autres que ceux forgés pour l'analyse des unions libre-échangistes, il apparaît en définitive que le degré d'intégration au sein du CAEM n'était pas négligeable. Cette conclusion légitime donc l'emploi du terme de "désintégration économique régionale" pour qualifier le processus intervenu en 1991.

**Graphique 2**

**Evolution de la structure des exportations de l'URSS (en % du total)**

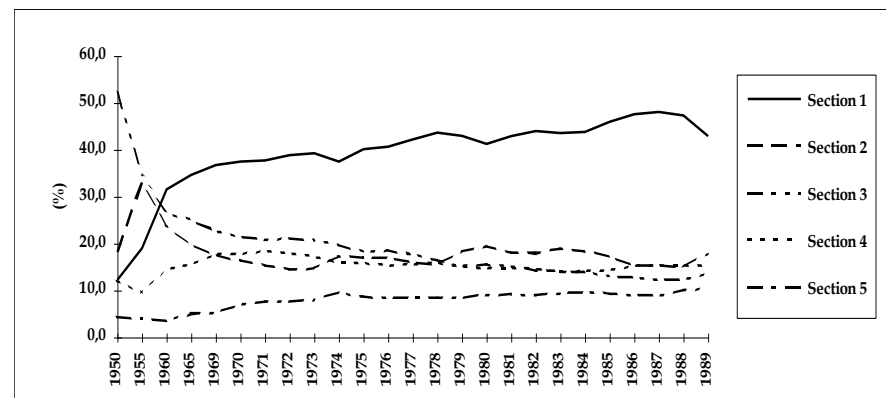


Section 1 : machines, équipements et moyens de transport ;  
 Section 2 : combustibles, matières premières d'origine minérale et métaux ;  
 Section 3 : matières premières agricoles et produits alimentaires ;  
 Section 4 : biens de consommation d'origine industrielle ;  
 Section 5 : autres produits industriels (produits chimiques, engrais, insecticides, matériaux de construction et caoutchouc)  
 Sources : figure réalisée à partir des données fournies par les annuaires statistiques du CAEM 1971, 1972, 1973, 1974, 1975, 1976, 1977, 1978, 1979, 1980, 1981, 1982, 1983, 1984, 1985, 1986, 1987, 1988, 1989, 1990.

**Graphique 3**

**Evolution de la structure des exportations des Six (hors URSS) du CAEM (en % du total)**

La Pologne, en plus des exportations de produits agricoles et de charbon, s'est spécialisée dans les industries mécaniques (navires et équipements, machines pour le bâtiment et la construction de routes, wagons). La Roumanie apparaît, dans les échanges intra-CAEM, spécialisée dans l'exportation d'équipements pour la recherche, l'extraction et le traitement du pétrole, de tracteurs, de wagons, de la soude caustique, de calcium, d'engrais chimique et des matériaux de construction. La Tchécoslovaquie, enfin, était traditionnellement spécialisée dans l'exportation de textiles, de chaussures, de bijoux, de meubles et de verre (D'après les annuaires statistiques nationaux. Se reporter également à l'ouvrage d'O. Bogomolov, 1989, pp. 138-142).



1950 et 1955 : hors RDA.

Source : voir figure précédente.

## **II. La désintégration économique régionale : un cas "oublié" par les théories économiques traditionnelles.**

Décidée officiellement le 28 juin 1991 lors de la 46<sup>ème</sup> session du Conseil, la désintégration économique du CAEM a donné lieu à une première vague d'approches de nature empirico-descriptive (A). Il faudra attendre le milieu des années 90 pour voir émerger les premières éléments de réflexion théorique sur le sujet (B). Il est possible aujourd'hui, d'esquisser les contours d'un cadre théorique nouveau, nécessairement éclectique si l'on veut qu'il saisisse toutes les dimensions de ce nouveau phénomène international non prévu par les théories traditionnelles (C).

### *A. Apports et limites des approches empirico-descriptives*

Des articles de presse, jusqu'aux manuels d'économie internationale, en passant par les études dans les revues spécialisées, les premiers travaux relatifs à la désintégration du CAEM ont à la fois servi à améliorer l'appréhension empirique de l'effondrement du commerce intra-zone et à mettre en lumière les antécédents causaux immédiats qui en ont été responsables.

Il ressort des **tableaux IV et V** que la contraction du commerce intra-zone (avec les PT) n'a cessé de s'amplifier depuis 1989, atteignant un maximum de baisse annuelle en 1990 aussi bien pour les importations des PECO (-14,66 %) que pour leurs exportations (-22,30 %). Quant à l'URSS, le creux se situe en 1991 pour les exportations et 1992 pour les importations. Mais quelle est la fiabilité de ces chiffres ? Peuvent-ils être considérés comme de bons indicateurs de la baisse réelle du commerce intra-zone ?

Les estimations réalisées par la Commission économique pour l'Europe de l'ONU proviennent des données brutes publiées par les offices statistiques nationaux. Le premier (et le seul) gage de fiabilité de ces données repose sur la relative convergence des différentes

estimations existantes (Berd, FMI, OCDE, Banque mondiale, WIIW). En revanche, de nombreux auteurs ont souligné les difficultés liées aussi bien au calcul des estimations de la chute réelle des échanges, qu'à l'interprétation des résultats obtenus. Les principales d'entre elles sont rappelées ci-dessous :

- il est difficile de comparer les variations en valeur des échanges effectués en roubles transférables et aux prix mondiaux avant 1990 avec celles des échanges effectués en dollars et au prix mondiaux après cette année<sup>26</sup> ;
- les données exprimées en valeur ne tiennent pas compte de la part de la compensation dans les échanges intra-zone. Or, entre 1990 et 1993 les anciens partenaires du CAEM n'ont cessé de signer entre eux des accords bilatéraux de troc, de compensation et de clearing pour pallier la pénurie de devises étrangères<sup>27</sup> ;
- très rapidement, les appareils statistiques des anciens pays membres du CAEM ont dû assimiler de nouvelles méthodes de collecte et de traitement d'une information désormais plus dense qu'auparavant (à cause notamment de l'augmentation rapide du nombre des entreprises exportatrices), ce qui contribue à réduire la fiabilité des données statistiques disponibles<sup>28</sup>. De plus, une partie non négligeable des opérations commerciales n'a pas été enregistrée en douane durant les premières années de la désintégration du CAEM<sup>29</sup>. Ajoutons enfin le développement rapide de transactions entre anciens pays membres du CAEM, mais transitant par des firmes relais de négoce international situées hors du CAEM

<sup>26</sup> C. Bayou, par exemple, propose de résoudre cette difficulté en utilisant systématiquement les données en quantités physiques à chaque fois que celles-ci sont disponibles (C. Bayou, 1995, p. 174). Les exportations totales de pétrole soviétique seraient ainsi passées de 56,4 millions de tonnes en 1989 à 20 millions de tonnes en 1992. Toutefois, pour les produits autres que le pétrole, la comparaison reste difficile, même lorsque les données "physiques" sont disponibles, car les correspondances entre les nomenclatures Entvt et CTCI (en vigueur en Europe de l'Est après 1991) ne sont pas toujours évidentes à établir. Voir, par exemple, Conseil économique et social des Nations Unies (1965), 58 pages.

<sup>27</sup> En 1992 par exemple, la part du troc aurait atteint 30 % des exportations totales de la Russie (soit 12 milliards de dollars courants) et près de 50% de ses importations. D'après ECE-UN (1993), *Bulletin économique pour l'Europe*, p. 77.

<sup>28</sup> Ainsi en Pologne par exemple, la mise en place du nouveau système de déclaration douanière a soulevé des difficultés telles que le Service national de statistique de la Pologne (GUS) a décidé de ne pas publier de données commerciales en 1992. Voir ECE-UN (1993), *op. cit.*, p. 69 et M.-A. Crosnier (1995), p. 197.

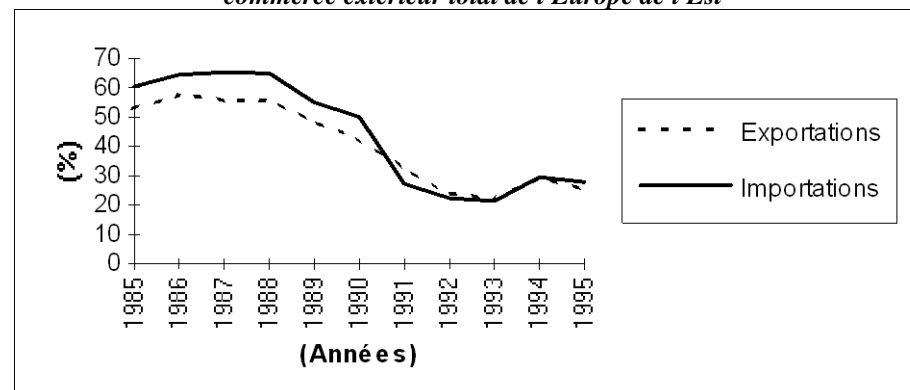
<sup>29</sup> Ne pas enregistrer une opération commerciale en douanes, procure un avantage immédiat pour les entreprises puisqu'il permet d'éviter de payer les droits de douanes (qui allaient en 1992 par exemple, jusqu'à 70% de la valeur déclarée pour certains alcools en Bulgarie selon la Presse nationale). Un moyen indirect d'évaluer ce biais consiste à observer l'écart entre les statistiques douanières et les données de la balance des paiements. Entre 1991 et 1993, des écarts étaient notables pour tous les pays de la zone. Dans le cas de la Bulgarie par exemple, alors que d'après les statistiques de la balances des paiements (établies par la Banque centrale à partir des informations provenant des banques commerciales), le déficit commercial global s'élevait pour 1991 à 44 millions de dollars, les statistiques douanières faisaient apparaître un excédent de 614 millions de dollars (d'après V. Yotzov, 1993, p. 108 et pp. 110-114). En Pologne c'est l'écart inverse qui est apparu avec un excédent commercial pour 1992 estimé à 512 millions de dollars dans la balance des paiements contre un déficit de 2,726 milliards de dollars enregistré par les statistiques douanières (d'après ECE-UN, 1993, *op. cit.*, vol. 45., p. 70).

(en particulier en Suisse, en Autriche et en Grande Bretagne) et donc non comptabilisé dans le commerce intra-CAEM<sup>30</sup>. Ces trois points conduisent à penser que l'effondrement du commerce intra-CAEM a été surestimé par les différentes estimations statistiques existantes ;

- enfin, l'appréciation de l'évolution du commerce est rendue délicate dans le cas des pays qui ont adopté une monnaie nouvelle. Se pose alors le problème de la conversion des données statistiques dans lesquelles les nouvelles unités monétaires ont remplacé les anciennes. C'est ce qui s'est produit en Slovaquie, mais également dans les républiques issues de la scission territoriale de l'URSS.

Une deuxième technique pour illustrer la contraction des échanges au sein de l'union, mais qui n'échappe pas aux remarques qui viennent d'être mentionnées, consiste à observer l'évolution de la part intra-zone dans le commerce total de la zone. Pour réaliser le **graphique 4**, nous nous sommes appuyés sur les matrices du commerce mondial publiées par l'ONU :

**Graphique 4**  
**Evolution de la part de l'Europe de l'Est (les sept pays du CAEM + Albanie) dans le commerce extérieur total de l'Europe de l'Est**



Sources : graphique réalisé à partir des données disponibles dans les matrices du commerce mondial publiées par les Nations Unies dans les *Bulletins mensuels de statistiques* suivants : vol. XLIII, n°6-juin 1989, pp. 252-255 ; vol. XLVII, n°6-juin 1993, pp. 256-261 ; vol. L, n°5-mai 1996, pp. 262-319 ; vol. L, n°6-juin 1996, pp. 258-263.

L'effet de la désintégration du CAEM apparaît très nettement, surtout durant la période 1988-1993. En 1988, la part de l'Europe de l'Est valait encore plus de la moitié du commerce total de la région (avec 55,74 % des exportations totales et 64,93 % des

<sup>30</sup> Voir par exemple C. Bayou (1995), p. 179.



importations totales de la zone). Pour 1993, en revanche, cette part n'était plus que de 22,14 % dans les exportations et 21,38 % dans les importations totales de la région. Le fait que, dans ce graphique agrégé, l'expression "*Europe de l'Est*" ne désigne pas la même chose en début et en fin de période, ne remet pas en cause la constatation globale d'un effondrement de la part du commerce intra-zone dans le commerce total de la zone.

Constatant, malgré les difficultés méthodologiques inhérentes à cette période, que la désintégration du CAEM s'était traduite par un effondrement des échanges intra-zone, une partie de la littérature empirico-descriptive s'est employée à mettre en lumière les antécédents causaux immédiats de la désintégration du CAEM. Parmi ceux-ci on peut retenir :

- le règlement en devises convertibles (et non plus en roubles transférables) des transactions intra-CAEM à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1991. En situation de pénurie de devises convertibles, on comprend que cette mesure ait renforcé la chute des importations, ce qui est de nature à avoir multiplié les pénuries nationales et induit une baisse des exportations qui à son tour a accru la pénurie de devise,<sup>31</sup> ;
- le passage aux prix mondiaux dans les échanges intra-CAEM. Les prix des matières premières ont proportionnellement plus augmenté que ceux des biens manufacturés, si bien que cette évolution est de nature à avoir réduit les échanges entre l'URSS et les autres pays du CAEM<sup>32</sup> ;
- la mise en place, par tous les pays membres du CAEM, de barrières douanières en remplacement de leur politique de quotas implicites. Dans un contexte de pénurie de ressources, les quotas représentaient plutôt une garantie de livraison pour les partenaires qu'une protection. Leur remplacement par un tarif douanier constitue paradoxalement une évolution assimilable à une élévation des barrières protectionnistes intra-zone et est de nature à avoir contribué au déclin des échanges<sup>33</sup> ;
- le retrait de la RDA du CAEM depuis son unification avec la RFA est également évoqué comme une cause aggravante de l'effondrement des échanges intra-CAEM (R. Chavigny, 1996, p. 158). Second partenaire commercial du CAEM (après l'URSS), la RDA, en passant dans l'UE à partir de 1990, a eu simultanément un double effet mécanique d'une

<sup>31</sup> Une explication de ce type est proposée par E. Izraelwicz (1992), pp. 323-325 ; P. Krugman & M. Obstfeld (1995), p. 813 ; M. Lavigne (1995), pp. 102-107 ; W. Andreff (1993a), pp. 400-403. Dans le cas de la RDA par exemple, l'impact sur la production a été très rude puisque les exportations est-allemandes vers le CAEM représentaient environ 30% de la production industrielle nationale et employaient 25% de la main-d'oeuvre nationale (soit environ 2,3 millions de personnes). D'après C. Luft (1991), p. 12.

<sup>32</sup> Le prix du pétrole soviétique payé par la Pologne serait ainsi passé de moins de 100 roubles transférables en 1990 à 140\$ la tonne en 1991 (soit une hausse de 630% à 660% selon que l'on utilise le taux de change polonaise rouble transférable/dollar de 1990 (4,52 RT/1\$) ou de 1991 (4,74RT/1\$)). Pour les mêmes années, le prix du baril de pétrole brut soviétique payé par la Hongrie serait passé de moins de 14 roubles transférables en 1990 à 20 dollars en 1991 (soit une augmentation de plus de 60 % avec le taux de change de 1990 (2,30 RT/1\$) ou de 380% avec le taux de 1991 (2,66 RT/1\$)). Pour la Hongrie, se reporter à R. Daviddi (1993), p. 72. Pour les taux de change rouble transférable/dollar, voir ECE-UN (1991), *Bulletin économique pour l'Europe*, p. 7.

<sup>33</sup> Un argument de cette nature est proposé notamment par W. Andreff (1993b), p. 330.

part sur la baisse des échanges intra-CAEM et d'autre part sur l'augmentation des échanges UE-CAEM<sup>34</sup>.

L'approche empirico-descriptive, parce qu'elle "colle" à la réalité, permet sans conteste d'améliorer la perception ainsi que la lecture des faits bruts. Bien que la désintégration officielle du CAEM ait eu lieu en juin 1991, l'approche empirico-descriptive montre que la désintégration effective avait été amorcée un an plus tôt avec la mise en place des paiements en devises convertibles, la facturation des transactions aux prix mondiaux, le remplacement des quotas par des barrières douanières et la sortie de la RDA de l'union. Cependant, l'approche inductive sur laquelle repose les études empirico-descriptives constitue à la fois sa principale qualité, mais également son principal défaut.

En effet, l'approche inductive n'est pas exhaustive (l'investigation s'y faisant en quelques sorte "à l'aveugle") et risque d'omettre des causes ou des conséquences importantes de la désintégration régionale. La première partie de cet article suggère, par exemple, qu'il existe des antécédents causaux plus profonds et plus lointains que ceux mis en lumière par les approches empirico-descriptives, à savoir : les dysfonctionnements dans l'organisation du commerce intra-CAEM, dans le profil de spécialisation réalisé au sein de la zone et plus profondément encore dans les blocages de l'organisation nationale de l'économie (croissance extensive, problèmes de pénuries, régulation économique mixte, impossible perfectionnement du système centralement planifié, conflits de répartition du revenu national). Il manque donc aux études précédentes, un effort analytique qui aurait permis de faire surgir de l'ensemble de faits disparates un enchaînement continu du phénomène économique étudié. Cela suggère la mise en oeuvre d'une véritable démarche hypothético-déductive. Les rares contributions théoriques contemporaines sur le sujet ont précisément cherché à adopter une démarche de cette nature.

### *B. Apports et limites des premières approches théoriques*

Les premières réflexions théoriques sur la désintégration du CAEM ont été tardives dans la mesure où un autre processus économique, également nouveau, survenu aussi en Europe de l'Est, a monopolisé l'attention et les efforts d'analyse de la plupart des soviétologues : il s'agit de la mutation du mode de régulation économique dans les pays socialistes d'Europe (plus connue sous le nom de *transition*).

Dans un livre récent consacré à la spécialisation internationale des PECO, R. Chavigny propose un "*essai d'analyse théorique de la désintégration du CAEM*" qui dépasse largement le cadre des études empirico-descriptives. L'auteur part de l'hypothèse que la désintégration du CAEM s'est traduite par des effets de "*réorientation*" (jugés favorables) de flux d'échange supérieurs aux effets de "*destruction*" de flux (jugés défavorables) car ils

<sup>34</sup> Double effet d'autant plus fort que dans les premiers mois de l'unification (de juillet 1990 à janvier 1991) les entreprises est-allemandes avaient la possibilité de convertir en deutsche Marks leurs recettes libellées en roubles transférables et cela à un taux moyen très intéressant de 1 RT/ 2,34 DM. (Taux donné par C. Luft, 1991, p. 12).

correspondent à un déclin de commerce)<sup>35</sup>. Cette hypothèse provient de l'idée, également défendue par l'auteur, que l'intégration intra-CAEM avait conduit à "maximiser les détournements d'échanges" entre les pays membres<sup>36</sup>. En définitive, la désintégration du CAEM aurait amélioré le bien-être au niveau mondial.

Intéressante, cette première analyse des effets de la désintégration du CAEM n'en est pas moins contestable sur plusieurs points :

- l'auteur ne propose aucune mesure empirique des effets qu'il décrit. L'hypothèse selon laquelle l'intégration au sein du CAEM a maximisé les effets détournement de commerce est, par exemple, contradictoire avec les résultats de J. Pelzman, de A. Broner ou ceux obtenus par l'application de la méthode de B. Balassa (voir le point A de la première partie de cet article) ;
- dans un environnement dominé par l'existence de nombreuses unions régionales et de fortes barrières aux échanges, la désintégration du CAEM a d'autant plus de chance d'être désavantageuse dans la mesure où les nouvelles sources d'approvisionnement risquent d'être plus coûteuses que les anciennes ;
- alors qu'on peut aisément comprendre le rôle négatif des "destructions" de commerce, on voit mal, en revanche, pourquoi les effets de "réorientations" sont forcément favorables. En effet, selon J. Viner les flux régionaux nouveaux peuvent aussi bien résulter de créations que de détournements de trafic. Ainsi, lorsque R. Chavigny écrit que "si la réorientation des échanges est plus forte que la destruction des flux commerciaux intra-zone, la désintégration améliorera le bien-être au niveau mondial", il retient implicitement l'hypothèse que les nouveaux échanges avec l'Ouest sont forcément plus avantageux pour les anciens partenaires du CAEM que leurs anciens échanges mutuels désormais détruits<sup>37</sup>. Pour trancher avec certitude, il aurait fallu calculer les coûts et avantages des anciens et des nouveaux flux commerciaux réalisés par les anciens partenaires du CAEM, ce que l'auteur n'a pas effectué ;
- L'auteur utilise des outils d'analyse issus de la théorie néoclassique de l'intégration (détournements de commerce, optimum mondial, etc.) dont on a vu précisément dans la partie précédente de cet article qu'elle n'était ni la plus pertinente, ni la plus appropriée pour appréhender la réalité de l'intégration au sein du CAEM. On peut par ailleurs ajouter

<sup>35</sup> La notion de "destruction" de commerce est ainsi définie par l'auteur : "certains biens auparavant importés depuis un autre pays membre sont désormais fabriqués à l'intérieur de chaque économie nationale" (R. Chavigny, 1996, p. 170). Cette notion de "destruction" de commerce était déjà présente dans les travaux de F. Holzman (1986) ou J.-C. Asselain (1994). Ce dernier, par exemple, considère que "la désintégration du CAEM doit comporter un coût élevé à court terme, sous forme de destruction d'échanges mutuels, avec comme contrepartie positive un retournement des échanges en direction de l'Ouest" (J.-C. Asselain, 1994, p. 842). La destruction de commerce apparaît donc comme un troisième effet commercial qui vient s'ajouter aux deux déjà définis par J. Viner à savoir la création de commerce (remplacement d'une production nationale coûteuse ou une importation coûteuse par une importation moins coûteuse) et le détournement de commerce (remplacement d'une importation peu coûteuse par une importation plus coûteuse).

<sup>36</sup> R. Chavigny (1996), pp. 169-170.

<sup>37</sup> Une critique de cette nature est également adressée à R. Chavigny par W. Andreff (1996), p. 174.

que R. Chavigny n'utilise qu'une partie infime des enseignements de la théorie néoclassique de l'intégration. Dès lors la question est de savoir si une démarche plus générale pourrait être réalisée.

Evitant la plupart des biais de cette approche, W. Andreff a proposé, dans une série d'articles publiés à partir de 1992<sup>38</sup>, une analyse tout à fait originale de la désintégration du CAEM. Ce dernier part de l'hypothèse que la désintégration est "l'exact inverse" de l'intégration : "la théorie de l'intégration est alors l'outil approprié à condition d'en inverser les conclusions et d'en abandonner la dimension normative" (W. Andreff, 1993b, p. 331). Ainsi, l'auteur va déduire, par un raisonnement logique ("l'exacte inversion"), des propositions particulières à partir de propositions déjà existantes. Ces dernières, l'auteur les trouve dans la théorie néoclassique de l'intégration. Ainsi, par exemple, de la proposition de J. Viner suggérant que l'intégration économique régionale a d'autant plus de chance d'être avantageuse que les économies des pays membres sont semblables et concurrentes<sup>39</sup> W. Andreff déduit que "la désintégration aura par conséquent d'autant plus de chance d'être désavantageuse qu'elle désunirait des économies très complémentaires" (W. Andreff, 1993b, p. 332). En procédant systématiquement à ce renversement, l'auteur va énoncer plusieurs propositions susceptibles de constituer un cadre de réflexion dont la portée explicative est beaucoup plus générale que celle de R. Chavigny. L'auteur obtient au total treize propositions théoriques inversées dont les principales sont présentées ci-dessous. La désintégration économique régionale est un processus qui doit théoriquement se traduire par :

- une réduction du degré de centralisation des instruments de la politique économique régionale ("exact inverse" de la proposition de J. Tinbergen) ;
- une vitesse optimale lente (J. Tinbergen) ;
- des effets de détournement de commerce supérieurs aux effets de création (J. Viner) ;
- des effets de détournement de commerce d'autant plus forts que chacun des anciens partenaires était le principal fournisseur des produits qu'il vendait à l'union et le principal client des produits qu'il lui achetait (J. E. Meade) ;
- des effets de détournements de commerce d'autant plus forts qu'elle surviendrait dans un environnement de fortes restrictions quantitatives (J. E. Meade) ;
- des effets de détournements de commerce d'autant plus forts que la discrimination initiale pratiquée par l'union à l'égard des pays tiers était prohibitive (R. G. Lipsey) ;
- des déséconomies d'échelle dans les entreprises des anciens pays membres dans la mesure où elle réduit la taille des marchés à celle des marchés nationaux (T. Scitovsky) ;
- une désincitation à l'afflux de capitaux et à l'investissement direct étranger dans les secteurs où il y a détournement d'échanges.

Plus encore que les treize propositions théoriques obtenues par l'auteur, c'est l'hypothèse même d'"exacte inversion" qui constitue la principale avancée de la démarche. Elle établit un lien explicite entre des concepts déjà existants et prévus pour une situation précise et

<sup>38</sup> Voir W. Andreff, 1992, 1993b, 1993c, 1994, M. Andreff & W. Andreff, 1994.

<sup>39</sup> J. Viner (1950), p. 51.

des concepts nouveaux répondant à une situation nouvelle. Cependant, l'hypothèse d'exacte inversion implique un certain nombre de contraintes qui en définitive limitent son utilisation.

La **première contrainte** renvoie aux notions de réversibilité et d'irréversibilité en économie. L'hypothèse "*d'exact inverse*", telle qu'elle a été formulé par l'auteur, suggère implicitement une complète ("*exacte*") réversibilité entre intégration et désintégration : c'est-à-dire que le processus opposé à celui de l'intégration (i.e. la désintégration) permet de revenir à l'état initial. Cette hypothèse repose sur l'idée plus générale que tout changement économique autorise, par un changement inverse, le retour au point de départ, et ce quelle que soit l'ampleur et la nature des changements ultérieurs. Une telle conception de parfaite réversibilité des évolutions économiques n'est pas nouvelle en science économique. On la trouve déjà dans la construction walrasienne de l'équilibre général où l'accent est volontairement mis sur la nécessité d'une analyse a-historique et affranchie des institutions effectives du capitalisme du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>40</sup>. Cependant, cette conception du changement économique paraît contestable, au moins au regard de deux arguments que nous nommerons *mémoire systémique* et *enchevêtrement entre variables réversibles et variables irréversibles*.

La *mémoire systémique*, d'une part, introduit l'idée que le système mémorise la succession de perturbations économiques qui l'affecte ce qui finit par modifier sa réponse aux perturbations symétriques inverses. Dans le cas du CAEM, des décennies de planification centralisée, le monopole du commerce extérieur, les spécificités de l'organisation sociale antérieure, la priorité donnée à l'industrie lourde, les complémentarités entre les Six et l'URSS, etc., constituent autant d'éléments qui influencent la réaction du système au choc de la désintégration. La prise en compte de la *mémoire systémique* suggère que l'intégration ne peut être exactement annulée par la désintégration, elle est en ce sens source d'irréversibilité des évolutions économiques<sup>41</sup>. Dès lors que l'on retient l'idée de *mémoire systémique*, la relation entre intégration et désintégration ne peut plus être pensée comme strictement linéaire, ce qui revient à dire que l'histoire importe.

*L'enchevêtrement entre variables réversibles et irréversibles*, d'autre part, rend également difficile l'établissement d'une relation linéaire claire entre les processus d'intégration et de désintégration. La dépendance énergétique des Six à l'égard de l'URSS ou le développement d'un important secteur industriel sont par exemple des variables moins réversibles que ne le sont le monopole et la planification du commerce extérieur. La désintégration apparaît en ce sens comme un "*cocktail de réversibilités et d'irréversibilités*" enchevêtrées (selon l'expression de R. Boyer *et al.*, 1991, p. 23).

L'"*exact inverse*" de l'intégration ne constitue dès lors que l'une des formes possibles de la désintégration, le degré d'inversion dépendant de la *mémoire systémique* et de la nature de *l'enchevêtrement entre variables réversibles et irréversibles*. A l'extrême, on peut imaginer que la désintégration régionale ne soit plus l'exact opposé, mais l'exact identique de l'intégration :

<sup>40</sup> Lire par exemple la 2<sup>ème</sup> leçon des éléments d'économie pure de L. Walras (1874), en particulier la page 16.

<sup>41</sup> Cette notion d'irréversibilité a déjà été mise en lumière par d'autres auteurs soviétologues. B. Chavance, par exemple, en s'intéressant à la résistance des institutions socialistes face aux différentes vagues de réformes successives, a utilisé la notion d'"*inertie systémique*". (B. Chavance, 1991, p. 361).

dans cette situation, la mémoire systémique et les variables irréversibles sont telles qu'elles ne permettent plus le renversement de l'état atteint<sup>42</sup>. En ce sens l'hypothèse de l'"*exact inverse*" apparaît comme l'une des hypothèses de travail possible, l'hypothèse de l'*exact identique* en est une autre. Entre ces deux extrêmes, il est possible d'imaginer une palette d'hypothèses intermédiaires, certes moins générales, mais qui seront plus appropriée à l'étude de tel ou tel processus de désintégration.

Une **seconde contrainte** renvoie à la fiabilité des propositions initiales (avant inversion) retenues par l'auteur. En effet, plusieurs d'entre elles ont été fortement contestées et certaines ne font toujours pas l'unanimité entre économistes issus des mêmes écoles théoriques. C'est le cas par exemple de la proposition de J. Viner selon laquelle l'intégration régionale est de nature à engendrer des effets de création de commerce supérieurs aux effets de détournements. J. Viner lui-même estimait qu'en dernière analyse seule l'étude concrète des zones intégrées permettait de trancher (J. Viner, 1955, p. 52). J. E. Meade, quant à lui, a montré que l'intégration provoquait également des effets de détournement des offres d'exportation intra et extra-union qui pouvaient en définitive rendre le processus d'intégration désavantageux (J. E. Meade, 1955a, p. 76). Pour R. G. Lipsey, qui préfère raisonner dans le cadre de l'équilibre général, il est impossible de dire a priori si la formation d'une union douanière (égalisation des rapports des prix nationaux des biens avec le rapport de leurs prix dans le reste de l'union)<sup>43</sup> est avantageuse ou non dans la mesure où l'on ne peut connaître à l'avance l'ampleur des inégalités induites entre les rapports des prix intra-union et des prix mondiaux (hors union). R. G. Lipsey arrive néanmoins à déceler un cas de régression certain du bien-être : celui où un pays n'appartenant pas à l'union reste spécialisé dans la production des biens pour lesquels il a été victime d'effets de détournement de commerce.

En prolongeant les arguments de R. G. Lipsey, d'autres auteurs sont arrivés à des conclusions identiques. H. Bourguinat (1968), par exemple, montre que les processus d'intégration entraînent d'innombrables solutions possibles. D. M. Chaffee, quant à lui, en proposant une généralisation purement algébrique du modèle à trois pays retenu par R. G. Lipsey arrivera à la conclusion qu'en définitive, il y a toujours un partenaire de l'union qui verra sa position se dégrader lors du processus d'intégration<sup>44</sup>. M. Lutz et P. Wonnacott (1989), en appliquant les arguments de R. G. Lipsey aux seuls biens intermédiaires, montrent que les détournements initiaux de commerce (au sens de J. Viner) n'entraînent pas nécessairement une perte nette d'efficacité. Enfin, des auteurs tels que J. Vanek, M. Kemp, S. W. Arndt formuleront une critique analogue à l'analyse de J. Viner. Tous ces auteurs se placent dans le cadre d'un modèle d'équilibre général et retiennent comme critère d'appréciation le bien-être du monde considéré comme un tout. Si une union régionale est efficace, alors elle doit compenser les pertes du reste du monde (en abaissant par exemple son tarif extérieur commun). Les trois auteurs s'accordent

<sup>42</sup> Dans ce cas intégration et désintégration ne sont plus qu'un seul et même phénomène économique.

<sup>43</sup> R. G. Lipsey raisonne sur trois biens et trois pays. Le rapport des prix des biens pris deux à deux donne le taux marginal de substitution à la consommation entre chaque paire de bien. L'optimum sera alors atteint au point de tangence de la surface d'indifférence et de la surface des possibilités de consommation. (R. G. Lipsey, 1960, pp. 446-553).

<sup>44</sup> D. M. Chaffee (1975), p. 279.

pour dire qu'en définitive, il est impossible de déterminer les pertes et les gains, à l'échelle mondiale, induits par la formation de l'union<sup>45</sup>.

A partir d'arguments différents de ceux développés par R. G. Lipsey et ses prolongateurs, d'autres auteurs ont contesté la validité des conclusions de J. Viner. C'est le cas de R. G. Akkihal qui, se situant à l'aube des modèles gravitationnels, montre que si, suite à la formation de l'union, la nouvelle source d'approvisionnement est plus éloignée du lieu de consommation que ne l'était l'ancienne, alors les effets de création et de détournement de commerce sont moins intenses que ceux prévus par J. Viner<sup>46</sup>. Dans la filiation de R. G. Akkihal, P. Krugman, par exemple, insiste sur les économies de coûts de transfert et de communication réalisées entre pays voisins<sup>47</sup>. L. Summers, quant à lui, montre qu'en 1989, les Etats-Unis commercent avec le Canada 5,2 fois plus que ce qui serait justifié par la part du Canada dans le PNB mondial (Etats-Unis exclus), ce qui s'explique selon l'auteur, par la contiguïté géographique entre ces deux pays<sup>48</sup>.

Loin des arguments de R. G. Akkihal et de ses prolongateurs, T. Scitovsky considère que quel que soit le sens des effets induits par la formation de l'union, ceux-ci sont de toute façon marginaux et non essentiel pour l'analyse des processus d'intégration régionaux<sup>49</sup>. F. Perroux ira, quant à lui, beaucoup plus loin que T. Scitovsky puisqu'il contestera l'idée même que les créations d'échange au sens de J. Viner rapproche du bien-être mondial. Pour ce dernier auteur, l'intégration régionale risque de se traduire non pas par l'élimination des entreprises les moins "efficientes", mais par les moins "puissantes"<sup>50</sup>. Cette dernière critique débouche rapidement sur un débat plus général qui est celui de savoir si le libre-échange mondial rapproche du bien être mondial ou en éloigne.

Parmi les autres propositions contestées on peut rappeler celle de J. Viner qui consiste à considérer l'intégration régionale comme un processus d'autant plus avantageux que les économies des pays membres sont similaires et concurrentes. A. Marchal et P. Streeten, par exemple, ont insisté sur la complémentarité potentielle entre les pays membres, précisant que l'intégration régionale serait d'autant plus avantageuse que les pays concernés seraient concurrents (J. Viner), mais potentiellement complémentaires (P. Streeten, 1964, p. 83 ; A. Marchal, p. 61).

<sup>45</sup> Sur ce point, voir l'excellente synthèse réalisée par M. Byé et G. D. de Bernis (1977), pp. 745-746.

<sup>46</sup> R. G. Akkihal (1973), pp. 42-56.

<sup>47</sup> Voir P. Krugman (1991) et P. Krugman (1992).

<sup>48</sup> Voir L. Summers (1991).

<sup>49</sup> L'auteur évalue le gain induit par ces effets statiques à 0,005 du PNB des pays de l'UE, contrebalancé par une perte d'un même montant pour le reste du monde. (Voir T. Scitovsky, 1958, pp. 64-70).

<sup>50</sup> L'une des raisons avancées par l'auteur est l'existence de monopole, d'oligopoles et de toute une série d'autres "unités actives" qui rendent la concurrence régionale très largement imparfaite. "*Quand de très grandes firmes étrangères au moyen d'affiliations et de sous-traitances jouissent d'une zone d'influence, un marché commun leur procure une occasion de réviser en vue de leur meilleure rentabilité leur politique de filiales et de sous-traitances ou leur politique d'alliances avec des alliés mineurs : leur 'verdict' n'est à aucun degré celui d'un marché anonyme au service du consommateur*" (F. Perroux, 1982, p. 80).

La proposition de T. Scitovsky, relative aux économies d'échelle a également été contestée ; certains auteurs rejetant l'idée d'une généralisation automatique des économies d'échelle induites par le processus d'intégration (P. Streeten, 1964, pp. 29-30 ; M. Byé & G. D. de Bernis, 1977, p. 755).

Ce rappel synthétique des débats existants autour des propositions initiales retenues par W. Andreff, suggère qu'une fois inversées les nouvelles propositions obtenues risquent d'être également contestables. Ainsi, un processus de désintégration régionale n'entraînera pas forcément des effets de détournements supérieurs aux effets de création de commerce, il n'y aura pas de déséconomies d'échelle généralisées à toutes les entreprises des anciens pays membres, la vitesse de la désintégration ne sera pas forcément lente, il n'y aura pas systématiquement de réallocations asymétriques des ressources en fonction des tailles respectives des pays, etc.

Une **troisième contrainte** provient de l'utilisation presque exclusive de la théorie néoclassique de l'intégration, alors même que le pouvoir explicatif de cette dernière est limité dans le cas de l'intégration intra-CAEM. Se pose alors la question de savoir si une théorie, qui ne permettait déjà pas d'appréhender correctement l'état initial, est susceptible d'expliquer quelque chose lors de l'évolution de cet état.

La réponse à cette question n'est pas forcément négative. Plusieurs arguments contribuent, en effet, à soutenir l'idée que le pouvoir explicatif d'une telle théorie ne sera pas nul dans les circonstances nouvelles de la désintégration économique régionale du CAEM. Le premier argument, que nous ne retiendrons cependant pas, est donné par M. Friedman qui suggère que le réalisme des hypothèses initiales n'est pas important pour juger de la pertinence d'une théorie économique. Il suffit, selon l'auteur, de faire "*comme si*" ("*as if*") les hypothèses étaient vraies (M. Friedman, 1953, p. 15). Cependant, n'étant pas des adeptes de la philosophie du "*comme si*" (qui a notre sens va à l'encontre de la recherche de scientificité en économie), ce n'est pas à partir de cet argument que nous justifierons l'emploi de la théorie néoclassique de l'intégration dans le cas de la désintégration du CAEM.

Un second argument provient de l'analyse développée dans la partie I de cet article. Dans la mesure où l'intégration au sein du CAEM a produit (entre autres) les effets prévus par la théorie néoclassique de l'intégration (au moins en statique comparative), il n'est pas absurde de supposer que la désintégration de ce dernier sera susceptible d'entraîner des effets relevant également de cette théorie. Cependant, les développements de la partie I suggèrent que ces effets ne seront probablement ni les seuls, ni les plus importants dans le cas de la désintégration du CAEM.

Un autre argument est donné par la nature même des unions régionales existantes à l'heure actuelle. Dans le cas de l'ALENA, de l'UE, du Mercosur, etc., qui fonctionnent selon les principes du marché (et non du plan), on peut supposer que le pouvoir explicatif de la théorie néoclassique de l'intégration y est supérieur qu'il ne l'était dans le cas du CAEM (bien que ce point puisse également être contesté). De ce fait, si une désintégration venait à survenir au sein de l'un de ces blocs régionaux, alors la théorie néoclassique de l'intégration constituera le cadre d'analyse adéquat pour en appréhender les effets. Si l'on veut que notre travail ait une portée un tant soit peu générale, il nous est impossible de négliger cette théorie.

Enfin, un dernier argument est donné par l'environnement dans lequel les anciens pays membres du CAEM émergent. Qu'il soit libre-échangiste ou protectionniste, le monde est régi par le marché et non par le plan. La désintégration du CAEM place donc les anciens pays membres devant les options suivantes : soit de reconstituer un second CAEM à tous où à quelques uns, soit de s'insérer dans le marché mondial. La première option (reconstitution d'un CAEM n°2) aurait éventuellement permis de réorganiser les échanges intra-CAEM sur une base autre que celle du marché. Cependant, les réformes entreprises dans certains PECO (et qui visaient précisément à instaurer une relation marchande, à la place de la relation planifiée, entre les agents économiques nationaux) ont poussé les anciens membres du CAEM à ne pas retenir cette solution. La deuxième option (s'insérer dans le marché mondial) implique au minimum que les échanges extérieurs des anciens membres du CAEM ne soient plus centralement planifiés mais réalisés sur la base de relations marchandes décentralisées. La question de savoir si ces pays adoptent des politiques de commerce extérieur plutôt protectionnistes ou plutôt libre-échangistes est ici une question secondaire. Or c'est précisément cette option qui a été retenue par les anciens partenaires du CAEM. Ce contexte correspond à celui pour lequel la théorie néoclassique de l'intégration a été élaborée. En conséquence, cette théorie aura un pouvoir explicatif certain, au moins en ce qui concerne l'impact de la désintégration régionale sur les mutations dans les échanges extérieurs des anciens partenaires du CAEM. C'est d'ailleurs ce point que W. Andreff se propose d'analyser<sup>51</sup>. Cependant, cette théorie ne peut constituer la seule référence théorique au risque de n'appréhender qu'un aspect mineur du processus de désintégration économique régionale.

Une **quatrième contrainte** provient de la dimension normative véhiculée par la théorie néoclassique de l'intégration. Comme l'ont fait remarquer plusieurs auteurs, l'intégration est un concept chargé de valeur (G. Myrdal, 1958, p. 475, P. Streeten, 1964, p. 13). On peut rappeler à ce titre la formule, désormais célèbre, de F. Perroux qui considérait dès 1954 que, *"dans la hiérarchie des mots obscurs et sans beauté dont les discussions économiques encombrant notre langue, le terme d'intégration occupe un bon rang"*<sup>52</sup>. Dans la théorie néoclassique de l'intégration, le jugement de valeur inhérent est que seul le commerce libre maximise le bien-être mondial. L'intégration économique régionale, en supprimant les tarifs douaniers entre quelques pays, peut donc être considérée comme *"un pas vers le libre-échange mondial"* (selon l'expression de R. G. Lipsey). On parle alors d'optimum de second rang (parce que régional et non mondial). Dans cette optique, si l'intégration régionale est une bonne chose (car elle rapproche du libre-échange mondial), la désintégration régionale devrait apparaître alors comme une mauvaise chose (dans la mesure où elle constitue *"un pas"* en sens inverse).

Cependant, dans le cas précis du CAEM, une nouvelle difficulté vient s'ajouter à l'inversion. En effet, la situation initiale (avant désintégration) n'était pas un optimum de deuxième rang au sens classique du terme, les échanges n'y étaient pas libres, l'objectif n'y était pas la maximisation des gains tirés du libre-échange mais la maximisation de la stabilité économique (V. Sobell). Donc, la désintégration du CAEM, en tant que processus qui rapproche les économies des pays membres du libre-échange mondial, est susceptible de

constituer précisément *"un pas"* dans la bonne direction (au sens néoclassique du terme)<sup>53</sup>. En d'autres termes, la désintégration du CAEM est susceptible de se traduire par des effets similaires à ceux de l'intégration (effets de création de flux d'échange, d'économies d'échelle, etc.) et non par des effets inverses. En supposant donc que la désintégration du CAEM va précisément entraîner les effets inverses de l'intégration, W. Andreff prend le contre-pied de l'approche néoclassique. Ainsi, la désintégration du CAEM devrait logiquement se traduire par une réduction du bien-être mondial (effets de détournement supérieurs aux effets de création de commerce, déséconomies d'échelle, réallocations inégales des revenus, etc.). Donc, malgré la volonté explicite de l'auteur *"d'abandonner la dimension normative de la théorie classique de l'intégration"* (W. Andreff, 1993b, p. 331) et de ne pas faire de *"références normatives à un optimum mondial ni même à un second best"* (W. Andreff, 1992, p. 4), la dimension normative de son analyse est *"l'exact inverse"* de ce qu'elle aurait dû être dans une perspective néoclassique.

Une **cinquième contrainte** provient de la non exhaustivité de la démarche, dans la mesure où un grand nombre de propositions issues de la théorie néoclassique de l'intégration n'ont pas été exploitées. On peut ici en rappeler quelques unes même si toutes n'ont pas une utilité directe dans le cadre de cette étude. Ainsi, la désintégration économique régionale est susceptible d'entraîner :

- d'autant plus d'effets de détournement de commerce qu'elle surviendrait dans une zone intégrée de grande taille<sup>54</sup> (*"exact inverse"* d'une proposition de J. E. Meade) ;
- d'autant plus d'effets de détournement de commerce qu'elle surviendrait entre pays ne pratiquant plus aucune restriction dans leur commerce mutuel (ce qui est le cas dans une union régionale libre-échangiste, J. E. Meade, 1955b, p. 527 ; J. E. Meade, 1955a, pp. 32-33) ;
- d'autant plus d'effets de détournement de commerce qu'elle surviendrait entre pays ayant une forte élasticité de la demande pour leurs productions réciproques et une forte élasticité de l'offre pour leurs demandes réciproques (J. E. Meade, 1955b, p. 527) ;
- d'autant plus d'effets de détournement de commerce que les élasticités de la demande et de l'offre du reste du monde pour l'offre et la demande des pays membres sont faibles (J. E. Meade, 1955a, pp. 89-90 et J. E. Meade, 1955b, p. 528) ;
- des modifications de tarifs suffisamment importantes pour ne pas être considérées comme marginales, ce qui exclut l'usage de la clause *"ceteris paribus"* (*"toutes choses égales par ailleurs"*) et ne permet plus le recours à un modèle d'équilibre partiel pour analyser les effets de la désintégration (R. G. Lipsey, 1960, pp. 496-513)<sup>55</sup> ;

<sup>53</sup> Cette optique est explicitement retenue par des auteurs tels que M. Maurel (1995), p. 133 et p. 351 ou R. Chavigny (1996), pp. 169-170. Elle est implicite chez J.-C. Asselain (1994), p. 842.

<sup>54</sup> La taille de l'union régionale est donnée par l'importance de sa part dans le commerce mondial. En ce sens, plus la taille d'une zone intégrée est grande, plus elle rapproche du libre-échange mondial et donc de l'optimum mondial.

<sup>55</sup> Il est à noter que cette proposition entre en contradiction avec les propositions de J. Viner et J. E. Meade, ces derniers raisonnant en terme d'équilibre partiel.

<sup>51</sup> W. Andreff (1992), p. 3.

<sup>52</sup> F. Perroux (1954), p. 429.

- une augmentation des goulots d'étranglements au sein des économies nationales des anciens pays membres (T. Scitovsky, 1958, p. 19) ;
- une diminution du progrès technique et un ralentissement de sa diffusion entre pays anciens membres (T. Scitovsky, 1956, p. 90) ;
- une évolution rapide, sans stades intermédiaires (B. Balassa)<sup>56</sup> ;
- une réduction du commerce intrabranche entre les anciens pays partenaires (B. Balassa)<sup>57</sup>.

### C. Vers une analyse éclectique de la désintégration économique régionale

Même si certaines des propositions précédentes ont été vérifiées dans le cas de la désintégration du CAEM<sup>58</sup>, d'autres en revanche ne l'ont pas été. Cependant, le fait que certaines propositions ne soient pas confirmées ne suffit pas à les invalider définitivement dans la mesure où la désintégration du CAEM ne constitue qu'une observation particulière tout à fait unique de ce phénomène. Rien ne garantit que ces propositions seront à nouveau infirmées dans d'autres cas ultérieurs de désintégration régionale. Plus généralement, chaque cas de désintégration constitue une expérience unique, datée historiquement et non renouvelable à l'identique. La question qui se pose est alors la suivante : est-il possible d'élaborer un cadre théorique général pour l'analyse des phénomènes de désintégration économique régionale, sachant que chacun d'eux est un cas particulier non renouvelable ?

Cette question renvoie au problème plus vaste des possibilités de théorisation en sciences sociales. L'utilité de l'effort théorique peut apparaître dérisoire lorsque l'on refuse l'idée même d'un quelconque niveau général<sup>59</sup>. Sans rentrer dans ce débat qui dépasse très largement le champ de cet article, nous soutiendrons l'idée qu'il est possible dans le cas des phénomènes de désintégration économique régionale, de fédérer les faits dans une *explication plus générale* et qu'il existe *différents niveaux d'abstraction*.

Pour réaliser la figure ci-dessous nous nous sommes inspirés des quatre niveaux d'analyse retenus par B. Chavance dans son analyse comparative des systèmes économiques : le niveau A, dit "*méta-systémique*" est constitué par les organisations marchandes salariales

<sup>56</sup> Ceci est l'exact inverse de la proposition de B. Balassa (1961) qui suggère que le processus d'intégration progresse par étapes successives (zone de préférence douanière, zone de libre-échange, union douanière, marché commun, union économique, intégration économique totale). Il est à noter que cette proposition entre en contradiction avec celle obtenue par W. Andreff d'après J. Tinbergen, à savoir que la désintégration est un processus lent.

<sup>57</sup> Proposition reprise par R. Caves & R. Jones, (1981), p. 254.

<sup>58</sup> L'application de la méthode de B. Balassa, par exemple, confirme bien la prédominance des effets de détournement de commerce sur les effets de création induits par la désintégration du CAEM. Voir W. Andreff (1993b), tableau 6, p. 346.

<sup>59</sup> Une illustration de cette position est donnée par Q. Skinner qui considère que "*tout énoncé [...] est inéluctablement l'incarnation d'une intention particulière, dans une circonstance particulière, visant à apporter une solution à un problème particulier, et par conséquent à ce point propre à sa situation qu'il serait naïf de prétendre l'abstraire [...]. Il n'y a que des réponses individuelles à des questions individuelles, avec autant de réponses individuelles qu'il y a de questions*", (cité par S. Seidman, 1987, p. 354).

dans leur ensemble ; le niveau B comporte plusieurs familles d'organisations marchandes salariales (celles qui sont "*réputées capitalistes*" et celles qui sont "*réputées socialistes*"); le niveau C est constitué de sous-organisations et le niveau d'abstraction y est moins élevé (sous-organisations concurrentielles, monopolistes, de type japonais, soviétique traditionnelle, soviétique réformée, de type yougoslave, etc.) ; le niveau D donne les économies nationales concrètes dans des périodes historiques spécifiées comme par exemple la Grande-Bretagne au XIX<sup>e</sup> s., les Etats-Unis au XX<sup>e</sup> s, le Japon avant la seconde Guerre Mondiale, l'Union soviétique de 1950 à 1970, la Yougoslavie avant 1965, etc. (B. Chavance, 1989, Annexe I, p. 13). Insister sur l'existence de différents niveaux d'abstraction, c'est à l'évidence prendre le contre-pied de l'opinion émise par Q. Skinner.

En appliquant cette méthode à l'étude comparative des formes d'intégration et de désintégration régionales possibles, nous avons réalisé la **figure 1**.

Au niveau le plus bas, on retrouve les formes concrètes d'intégration (datées historiquement). Les niveaux supérieurs représentent quant à eux des niveaux d'abstraction plus élevés. Il est également possible de construire une figure similaire dans le cas des désintégrations économiques régionales (si ce n'est que nous allons manquer d'expériences concrètes de désintégration au niveau le plus bas de l'arborescence)<sup>60</sup>. Ceci ne changera toutefois rien au fond de la méthodologie.

Les approches de W. Andreff et de R. Chavigny, en s'inspirant presque exclusivement de propositions théoriques élaborées pour servir dans le cadre de zones intégrées réputées capitalistes ont toutes les chances d'être d'une extrême pertinence dans le cas des désintégrations éventuelles de l'UE, du Bénélux, de l'Alena ou du Mercosur. En revanche, on comprend que le pouvoir explicatif de leurs approches soit limité dans le cas de la désintégration du CAEM. Le niveau supérieur d'abstraction (permettant à la fois d'appréhender les zones intégrées socialistes et capitalistes) ne peut être atteint, selon nous, qu'en associant les propositions issues des approches classiques de l'intégration à celles provenant des approches alternatives. Un tel raisonnement ne peut que nous conduire à l'élaboration d'un véritable cadre de réflexion éclectique. A partir des éléments présentés dans la première partie de l'article, il est possible de compléter les analyses de W. Andreff et de R. Chavigny par les propositions ci-dessous. La désintégration économique régionale est de nature à accentuer :

<sup>60</sup> Il existe, à l'heure actuelle, au sein même des unions régionales les plus développées des revendications à l'autonomie, à l'indépendance, voire à la scission territoriale qui sont potentiellement sources de désintégration économique. Au Canada, le "*non*" à l'autonomie du Québec l'a emporté d'une très courte tête (50,6 %) au référendum d'octobre 1995. En Belgique, les régions de Flandre, de Wallonie et de Bruxelles-capitale disposent toutes les trois du droit de conclure des traités internationaux en leur nom propre. L'Italie s'est récemment efforcée de réorganiser ses relations entre les autorités centrales et les vingt "*regioni*" qui la composent. En Espagne, existent depuis 1984 dix-sept "*Comunidades autonomas*" disposant chacun d'un degré d'autonomie spécifique (la plus revendicative étant la région basque). En France, la réforme du statut de la Corse, adopté en 1991, transfère à la région un ensemble de nouvelles compétences et de nouvelles ressources tout en instaurant un véritable exécutif régional.

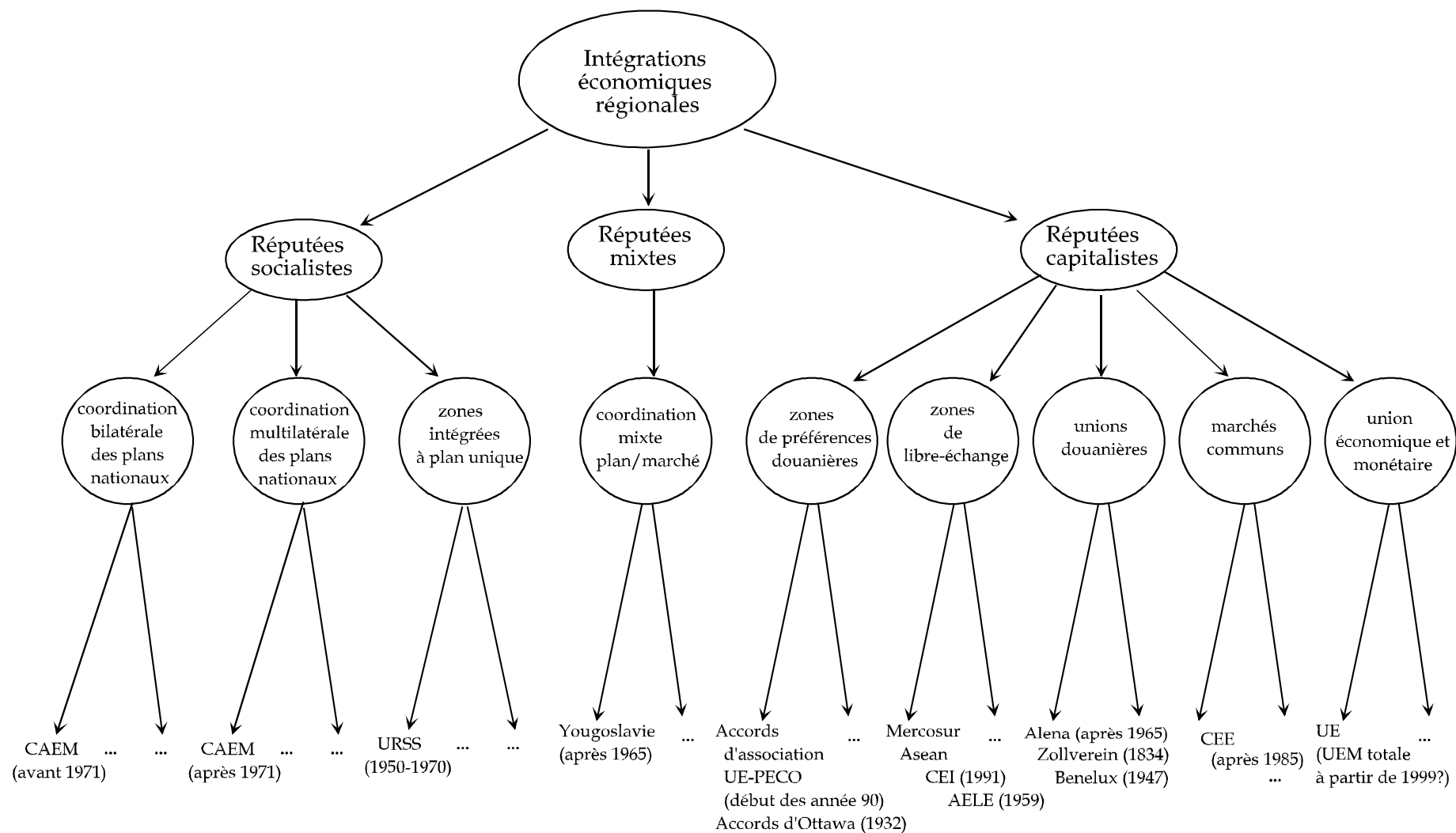
- la différenciation des procédures de régulation économique entre les anciens pays membres (du fait de l'éclatement de l'unité de la politique régionale par exemple) ;
- l'affaiblissement (voire la disparition) du degré de solidarité entre les anciens pays membres ;
- les écarts de développement entre les anciens pays membres ;
- l'instabilité de la croissance économique pour les anciens pays membres.

Cette liste de propositions complémentaires n'a pas pour rôle d'être exhaustive, mais plutôt de donner un aperçu de ce à quoi ressemblera un véritable cadre éclectique de la désintégration économique régionale. Enfin, notons que les différents niveaux d'abstraction vont permettre de fédérer à l'analyse, de nouvelles propositions issues de théories alternatives ou d'expériences futures de désintégration.

D'ores et déjà, il ressort des différentes propositions mises en lumière que le cadre théorique devra prendre en compte au moins quatre types d'effets induits par la désintégration économique régionale : les effets institutionnels, les effets sur les échanges extérieurs, les effets monétaires et les effets sur l'économie nationale des anciens membres.

Cependant, on comprend que la confrontation entre l'expérience concrète de la désintégration du CAEM et les nombreuses propositions théoriques mises en lumière précédemment ne constitue qu'un premier essai de validation de ces dernières. La réflexion théorique reste limitée à l'heure actuelle par le manque de cas concrets de désintégration économique régionale, mais également par les spécificités de la désintégration du CAEM qui rendent difficile la réalisation des différents tests empiriques qui auraient été nécessaires à la validation de la plupart des propositions théoriques.

**Figure 1**  
**Les différentes étapes de l'abstraction théorique pour l'analyse des processus d'intégration et de désintégration régionaux**



Source : figure réalisée par l'auteur selon la méthodologie de B. Chavance (1989).



Une illustration des **effets institutionnels** de la désintégration du CAEM est donnée par la décentralisation des instruments de la politique économique régionale et par la différenciation progressive des procédures de régulations économiques des anciens pays membres. Cependant, il est à noter que la désintégration du CAEM n'a pas, par exemple, conduit à une succession d'étapes institutionnelles intermédiaires allant vers la désintégration économique totale. Elle fut, au contraire, totale et immédiate. Certes, n'étant pas une zone d'intégration libre-échangiste, on voit mal comment le CAEM aurait pu passer, lors de sa désintégration, par des phases intermédiaires qu'il n'a jamais connues lors de son intégration. Le processus de désintégration aurait pu se traduire par une succession d'étapes du type : coordination des plans nationaux, union est-européenne des paiements, cessation des activités en commun (plans concertés, investissements en commun), désintégration économique totale. Il n'en a rien été. La rupture fut brève, ponctuelle et rapide, sans aucune phase intermédiaire d'existence institutionnelle du CAEM. Même si l'on admet (à la suite des approches empirico-descriptives précédemment évoquées) que la désintégration du CAEM a été amorcée en 1990 (passage aux règlements en devises et aux prix mondiaux), voire en 1988 (prémisses de l'effondrement des échanges mutuels), alors force est d'admettre que la vitesse à laquelle s'est produite la désintégration est rapide, voire fulgurante au regard des quarante années nécessaire à la construction du CAEM. En ce sens, la proposition inversée de J. Tinbergen (vitesse lente de la désintégration) n'est pas confirmée par l'expérience historique de la désintégration du CAEM<sup>61</sup>.

En revanche, la désintégration du CAEM s'est bien traduite par une décentralisation des instruments de la politique régionale. L'abandon en 1991 des projets d'approfondissement de la planification commune à l'échelon régional et du programme complexe en constitue la preuve la plus convaincante. On peut également évoquer la disparition des institutions et des organes administratifs, juridiques, fonctionnels et bancaires communs. Il n'y a plus de sessions du Conseil, plus de commissions permanentes, plus de conférences inter-Etats, plus d'institutions bancaires communes... Notons également que la disparition d'une quelconque unité de la politique économique est confirmée par les dévaluations successives et non-coordonnées pratiquées à partir de 1990-1991 par tous les anciens membres du CAEM<sup>62</sup>. Le **tableau VI** donne une brève synthèse des politiques de changes pratiquées depuis 1990 :

Enfin, on constate une différenciation accrue entre les procédures nationales de régulation économique des anciens pays membres. Les études les plus récentes<sup>63</sup> insistent déjà sur ce que l'on pourrait nommer la divergence des *"trajectoires nationales"* des pays est-européens. L'accent est mis sur les capacités de chaque économie à se transformer, se reproduire, se maintenir et à faire émerger des formes institutionnelles et organisationnelles qui lui sont propres. Toutefois, il serait abusif de penser que c'est la désintégration du CAEM qui est à l'origine de ce processus de différenciation des *"trajectoires nationales"*. En effet, avant même la

<sup>61</sup> Elle l'est toutefois au regard des scissions territoriales tchécoslovaque et soviétique qui ont été plutôt lentes et ont progressé par étapes intermédiaires.

<sup>62</sup> J. Tinbergen estimait déjà en 1965 que les politiques de dévaluation compétitive allaient à l'encontre de l'intégration économique internationale (J. Tinbergen, 1965, p. 71).

<sup>63</sup> Voir, par exemple, B. Chavance & E. Magnin (1997), pp. 241-252 ou E. Magnin (1996), p. 41.

dissolution officielle du Conseil, des pays comme la Hongrie ou la Pologne avaient déjà entrepris des réformes de leur économie planifiée qui les avaient fortement différenciées de leurs voisins et partenaires. C'est donc le processus de transition qui est le premier responsable de cette différenciation des procédures nationales de régulation, la désintégration n'intervenant que comme un amplificateur des divergences. Il n'est pas abusif non plus de soutenir que la transition (en tant que suppression de la régulation économique nationale centralement planifiée) a supprimé la raison d'être du CAEM (lieu des échanges planifiés) et en a accéléré la désintégration<sup>64</sup>.

Une illustration des **effets commerciaux** de la désintégration du CAEM peut être donnée par le calcul des indices de B. Balassa définis précédemment.

Dans le **tableau VII**, l'effet de la désintégration du CAEM est donné par l'abaissement systématique en 1990-92 des élasticités-revenu des demandes d'importations adressées aux PT par tous les pays considérés (ce qui correspond à l'effet de détournement au sens de J. Viner)<sup>65</sup>. Cependant, la fiabilité de ces calculs doit être relativisée dans la mesure où :

- ils portent sur des flux exprimés en dollars courants (ce qui fait dépendre l'intensité des flux d'échange intra-zone du taux de conversion en rouble transférable/dollar retenu par la Commission économique pour l'Europe)<sup>66</sup> ;

- les baisses de ces élasticités-revenu ne dépendent pas seulement des coûts comparés mais également de la période de transition qu'ont entamé ces pays (avec notamment la mise en place de politique de stabilisation qui affecte le revenu disponible indépendamment de l'intensité des flux commerciaux) ;

Par ailleurs, la variation des élasticités-revenu d'une période ne permet d'informer que sur la tendance générale. Toutefois, quelques auteurs ont cherché à chiffrer avec plus d'exactitude le montant des détournements nets ou des créations nettes de commerce engendrés par la désintégration du CAEM. Ils ont adopté pour cela une technique proche de celle utilisée par J. Pelzman ou encore des intuitions de R. G. Akkihal : à savoir l'élaboration de *modèles de gravité*.

L'objet des *modèles de gravité* est d'estimer les flux d'échanges potentiels (ou théoriques) entre deux partenaires commerciaux et de les comparer ensuite à leur niveau effectif. Lorsque les flux observés sont inférieurs aux flux potentiels, on dira que les deux partenaires commerciaux connaissent des effets de destruction dans leur commerce mutuel (au sens de J.-C. Asselain, F. Holzman et de R. Chavigny). Parallèlement lorsque les premiers sont supérieurs aux seconds, il s'agira alors d'effets d'augmentation de commerce (qui peuvent être soit des

<sup>64</sup> Hypothèse soutenue par V. Sobell en pionnier dès 1984 (V. Sobell, 1984, pp. 32-33)

<sup>65</sup> Des calculs de cette nature sont également effectués par W. Andreff (1993b), pp. 346-347.

<sup>66</sup> Le taux croisé rouble transférable/dollar est obtenu à partir du croisement entre le taux *monnaie nationale d'un PECO/dollar* et du taux *monnaie nationale/rouble transférable*. Le taux croisé ainsi obtenu varie considérablement selon que l'on utilise les taux de change initiaux de tel ou tel PECO. En 1990 par exemple, les taux croisés RT/dollar variaient dans une fourchette allant de 0,61 RT/1 dollar (à partir des taux initiaux bulgares) à 4,52 RT/1 dollar (à partir des taux polonais). Pour 1991, les taux croisés variaient entre 1,35 RT/1 dollar (à partir des taux roumains) et 10,75 RT/1 dollar (à partir des taux bulgares). Calculs effectués à partir des annuaires statistiques nationaux.

créations soit des détournements de trafic). L'effet net provoqué par la désintégration du CAEM dans le commerce d'un pays donné sera alors égal à la somme de tous les effets d'augmentation moins la somme de tous les effets de destruction de commerce. Ainsi pour chaque année, il sera nécessaire de calculer l'expression :

$$ET_i = \sum_{j=1}^n EA_{ij} - \sum_{k=1}^n ED_{ik}$$

avec  $ET_i$  : effet total de la désintégration régionale pour le pays  $i$  ;  
 $EA_{ij}$  : effets d'augmentation de commerce entre le pays  $i$  et les pays  $j$  (somme des différences positives entre les flux effectifs et les flux théoriques) ;  
 $ED_{ik}$  : effets de destruction de commerce entre le pays  $i$  et les pays  $k$  (somme des différences négatives entre les flux effectifs et les flux théoriques).

Tout repose donc sur la manière précise dont sont évalués les flux potentiels. Or c'est précisément l'un des points sur lesquels la méthodologie gravitationnelle pourra être contestée. Mais avant tout, il paraît utile de rappeler brièvement les critères retenus pour le calcul des flux potentiels.

Sans développer toute la littérature existante sur le sujet, nous nous contenterons de présenter ici les principaux mécanismes intervenant dans les modèles de gravité. Notons que c'est avec J. Tinbergen que la méthode "gravitationnelle" fait son apparition en économie internationale. Dans un ouvrage paru en 1962, l'auteur se demande dans une optique statique, quels pourraient être les montants des flux commerciaux entre paires de pays s'il n'existait pas d'empêchements aux échanges<sup>67</sup>. Une telle problématique conduit J. Tinbergen à rechercher les déterminants des échanges bilatéraux. Une fois définis, ces déterminants devaient permettre de calculer des flux commerciaux bilatéraux théoriques qui seraient ensuite comparés aux flux effectifs et permettraient de fournir quelques bases pour des jugements de valeur sur les structures concrètes des échanges. J. Tinbergen estime que les deux déterminants les plus significatifs du commerce théorique sont la "dimension" des pays considérés dans chaque paire et leur "distance". La dimension est donnée par les PNB respectifs des pays considérés, alors que la distance est donnée par l'écart entre les centres commerciaux des deux pays (mesuré en miles pour J. Tinbergen). La formule que retiendra, en définitive, J. Tinbergen rappelle la loi de l'attraction universelle mise en lumière par I. Newton<sup>68</sup> :

$$E_{ij} = a_0 Y_i^{a1} Y_j^{a2} D_{ij}^{-a3}$$

avec  $E_{ij}$  : Exportation du pays  $i$  vers le pays  $j$  ;  
 $Y_i$  et  $Y_j$  : PNB respectifs de  $i$  et de  $j$  ;  
 $D_{ij}$  : distance entre  $i$  et  $j$  ;  
 $a_0$  : coefficient de la constante de régression ;

$a_1$ ,  $a_2$  et  $a_3$  : coefficients différents de 1 indiquant qu'il n'existe pas nécessairement une proportionnalité directe entre les PNB, la distance et  $E_{ij}$ .

La démarche de J. Tinbergen a permis de fournir un schéma commode, mais surtout aisément améliorable pour l'analyse explicative des flux commerciaux.

Les nombreux développements ultérieurs ont permis d'affiner le modèle initial de l'auteur, sans toutefois en changer le principe<sup>69</sup>. De nouvelles variables explicatives (comme la population des pays considérés ou les coûts de transport pour mesurer la distance) ont été progressivement intégrées à l'analyse, si bien qu'aujourd'hui l'équation de gravité s'écrit sous la forme standard suivante :

$$E_{ij} = a_0 Y_i^{a1} Pop_i^{-a2} Y_j^{a3} Pop_j^{-a4} D_{ij}^{-a5} P_{ij}^{a6}$$

avec  $E_{ij}$  : Exportation du pays  $i$  vers le pays  $j$  ;  
 $Y_i$  et  $Y_j$  : PNB respectifs de  $i$  et de  $j$  ;  
 $Pop_i$  et  $Pop_j$  : Populations respectives de  $i$  et de  $j$  ;  
 $D_{ij}$  : distance entre  $i$  et  $j$  ;  
 $a_0$  : coefficient de la constante de régression ;  
 $a_1$ ,  $a_2$ ,  $a_3$ ,  $a_4$ ,  $a_5$  et  $a_6$  : coefficients différents de 1 à estimer économétriquement.  
 $P$  : variable muette.

Quels sont les principaux résultats obtenus par ces modèles lorsqu'ils sont appliqués à la désintégration du CAEM ?

Parmi tous les modèles de gravité qui ont été appliqués à l'Europe de l'Est<sup>70</sup>, nous en avons retenu deux dont l'objet est précisément d'appréhender les effets de la désintégration du CAEM. Les résultats obtenus à partir de ces deux modèles distincts (D. Rosati, 1992 et M. Maurel, 1996) paraissent en définitive aller dans le même sens que ceux obtenus par la méthode de B. Balassa sans toutefois être complètement identiques.

Le modèle<sup>71</sup> utilisé par D. Rosati conduit ce dernier à conclure que la part des effets de réorientation de commerce intra-CAEM (6 pays)<sup>72</sup> est supérieure à celle des effets de destruction intra-zone aussi bien pour 1989 que pour 1990. Cette supériorité est donnée par la différence positive entre les flux théoriques et effectifs. Cependant, cette différence est en très forte diminution puisqu'elle passe de 7 589,2 millions de dollars en 1989 à 119,9 millions de dollars en 1990 (seule la Roumanie connaît des effets de destruction nette dans son commerce intra-CAEM sur la période étudiée par l'auteur). A partir de la base de données fournie par D. Rosati, nous avons recalculé les effets nets pour tous les PECO, sans tenir compte de leur commerce avec l'URSS, les résultats que nous avons obtenu ont été regroupés dans le **tableau VIII** suivant :

<sup>67</sup> J. Tinbergen (1962), voir notamment l'appendix VI.

<sup>68</sup> Selon la loi d'I. Newton, tous les corps de la nature s'attirent mutuellement, en raison directe de leurs masses et en raison inverse du carré de leurs distances.

<sup>69</sup> Parmi les apports les plus significatifs, on peut citer ceux de E. Helpman et P. Krugman (1985) et de J. Bergstrand (1989).

<sup>70</sup> A. Broner (1976), E. A. Hewett (1974) & (1976), J. Pelzman (1977), G. Biessen (1991), Z. Wang et A. L. Winters (1991), D. Rosati (1992), C. Hamilton et A. Winters (1992), V. Bergeijk et H. Oldersma (1990), R. E. Baldwin (1994), P. Brenton et T. Kendall (1994), G. van Selm (1995a) et (1995b), G. Cheikbossian et M. Maurel (1996) et M. Maurel (1996). Pour les références exactes, consulter la bibliographie.

<sup>71</sup> Une description détaillée de son modèle est donnée in D. Rosati (1992), pp. 89-93.

<sup>72</sup> Bulgarie, Tchécoslovaquie, Hongrie, Pologne, Roumanie et URSS. Voir D. Rosati (1992), tableau 5.5, p. 104.

Hors URSS, on constate donc que le commerce intra-PECO est dominé dès 1989 par des effets nets de destruction de commerce. **En d'autres termes, la désintégration intra-PECO était déjà effective avant même que la désintégration officielle du CAEM n'ait eu lieu.** L'effondrement des échanges de l'URSS avec les PECO qui s'est produit à partir de 1991 laisse supposer que les effets de destruction intra-zone ne deviennent prédominants pour tout le CAEM qu'à partir de cette année.

C'est précisément à ce dernier constat que conduit le modèle utilisé par M. Maurel (1996). Sans rentrer dans une description détaillée de ce modèle (sensiblement différent de celui de D. Rosati)<sup>73</sup>, nous concentrerons notre analyse sur les résultats auxquels il conduit.

Si l'on retrouve bien les effets d'augmentation nette de commerce intra-CAEM jusqu'en 1990, ce second modèle montre qu'à partir de 1991, ce sont bien les effets de destruction de commerce intra-zone qui l'emportent sur les effets de création et avec une intensité croissante jusqu'en 1993 (dernière année du test de M. Maurel). Cependant, les montants des différences (-17,1 milliards de dollars en 1991, -29,8 milliards en 1992 et -34,3 milliards en 1993)<sup>74</sup> sont nettement plus importants que ceux obtenus par D. Rosati en raison des flux théoriques plus faibles calculés par M. Maurel<sup>75</sup>. Ces écarts montrent d'ores et déjà les limites inhérentes à ce type de modèle. Quoi qu'il en soit, retenons qu'il y a une certaine cohérence entre les modèles de D. Rosati et de M. Maurel, puisque dans les deux cas la même tendance se dessine, à savoir : un ralentissement progressif de l'accroissement net de commerce intra-CAEM jusqu'en 1990 relayé par des effets, à intensité croissante, de destruction de commerce intra-CAEM à partir de 1991 (année officielle de la désintégration du CAEM).

Que disent ces modèles en ce qui concerne les flux commerciaux du CAEM avec le reste du monde ?

Il apparaît que la période de désintégration régionale est également marquée par des effets de destruction nette de commerce entre les pays du CAEM et le reste du monde. Les résultats des calculs de M. Maurel, par exemple, le montre très clairement (différences négatives de plus en plus fortes de 1986 à 1990 puis décroissantes de 1991 à 1993)<sup>76</sup>. Le modèle de D. Rosati, conduit à des résultats voisins pour la Pologne (seul pays pour lequel l'auteur calcule les effets commerciaux avec le RDM). Enfin, en cumulant les effets de destruction de commerce intra-CAEM avec les effets de destruction de commerce avec le RDM, on obtient des effets totaux de destruction de la désintégration du CAEM, ce que M. Maurel nomme le "*coût total de la désintégration*". Ce coût total se manifeste dès 1987 avec une somme des différences intra- et extra-CAEM négative<sup>77</sup>. Cela signifie que les effets d'augmentation de commerce intra-CAEM ne

compensent plus les effets de destruction de commerce entre le CAEM et le RDM. Remarquons au passage que les calculs de M. Maurel confirment l'existence d'effets d'augmentation nette de commerce provoqués par l'existence du CAEM, au moins jusqu'en 1986. Cela rejoint certaines conclusions de la première partie de cet article dans la mesure où il apparaît que le CAEM a bien conduit à l'un des effets commerciaux attendus d'un processus d'intégration (intensification des flux d'échange)<sup>78</sup>.

Quoi qu'il en soit, le processus de désintégration semble être définitivement amorcé en 1987 puisque, à partir de cette date et selon la méthode gravitationnelle, les effets de destruction nette de commerce intra-zone semblent s'imposer de manière sans cesse croissante.

Dans ce schéma, la désintégration officielle du CAEM en 1991 ne correspondrait en réalité qu'à une profonde rupture institutionnelle entérinant la désintégration effective en cours depuis 1987. Bien entendu, le critère commercial n'est qu'un parmi les différents critères dont nous disposons et ne constitue donc pas une condition suffisante pour dire que le CAEM était désintégré.

Quel est le crédit que l'on peut accorder à la prétendue exactitude de tels modèles gravitationnels ? Plusieurs limites inhérentes à la méthode utilisée nous conduisent en définitive à rester circonspects quant à la précision des estimations qu'ils fournissent :

La **première limite** est d'ordre technique et concerne les données utilisées. Nous avons déjà noté que les flux commerciaux "*théoriques*" obtenus par D. Rosati et M. Maurel variaient du simple au double. Cela est en partie dû aux méthodes de calculs particulières adoptées dans chacun des deux modèles, mais également aux divergences entre les données empiriques utilisées. Alors que D. Rosati utilise les données publiées par la Commission économique pour l'Europe de l'ONU<sup>79</sup>, M. Maurel, quant à elle, réalise ses calculs à partir de la banque de données CHELEM<sup>80</sup> (pour le commerce du CAEM avec le RDM) et des annuaires du FMI (pour le commerce intra-CAEM)<sup>81</sup>. L'usage de différentes bases de données conduit les auteurs à retenir différents flux effectifs : pour 1989 par exemple, le commerce intra-CAEM effectif vaut 43 996,2 millions de dollars selon D. Rosati, contre 42 521,8 millions selon M. Maurel (pour 1990, l'écart est multiplié par trois par rapport à celui de 1989 avec des valeurs respectives de 32 504 millions de dollars pour D. Rosati et 29 475 millions de dollars pour M. Maurel).

Ces divergences reflètent un biais que nous avons déjà évoqué pour la méthode de B. Balassa, à savoir : la non-convertibilité du rouble transférable et des difficultés à reconstituer des taux croisés RT/dollar non divergents. Les statistiques du FMI utilisent pour chaque PECO le

<sup>73</sup> Pour une explication sommaire de ce second modèle, voir M. Maurel (1996), pp. 246-252. Pour une explication plus détaillée on pourra se reporter à M. Maurel (1995), pp. 153-194.

<sup>74</sup> M. Maurel (1996), tableau 4, p. 277.

<sup>75</sup> Pour 1989 par exemple, les flux théoriques sont estimés à 16 384,4 millions de dollars par M. Maurel contre plus du double selon l'estimation de D. Rosati (36 407 millions de dollars). Pour 1990, ces mêmes valeurs sont réciproquement égales à 15 079,52 millions (M. Maurel) contre 32 384,1 millions de dollars (D. Rosati).

<sup>76</sup> Voir M. Maurel (1996), tableau 5, p. 277.

<sup>77</sup> M. Maurel (1996), tableau 7, p. 280.

<sup>78</sup> En cela, les résultats de M. Maurel confirment et prolongent ceux de J. Pelzman (1977), mais également ceux d'études gravitationnelles plus récentes comme celle de C. Hamilton et A. Winters (1992), pp. 78-116, ou celle de V. Bergeijk et H. Oldersma (1990), pp. 599-609. Dans ces deux dernières études, les auteurs avaient fait ressortir pour 1985, à l'aide de modèles de gravité différents, un niveau théorique des échanges totaux des pays du CAEM très nettement inférieur au niveau effectif.

<sup>79</sup> ... et plus précisément UN-ECE (1990), *Economic survey of Europe in 1989-1990* et UN-ECE (1992), *Economic bulletin for Europe*, vol. 43. (cités par D. Rosati (1992), p. 234).

<sup>80</sup> La base CHELEM, élaborée par le CEPII, utilise en partie les données du FMI, mais fait également intervenir celles de la Banque mondiale, de l'OCDE et de l'ONU.

<sup>81</sup> Voir M. Maurel (1996), *op. cit.*, pp. 248-250.

taux croisé obtenu à partir des données nationales. En d'autres termes, cela revient à surévaluer systématiquement les flux commerciaux des pays qui ont les plus faibles taux croisés RT/dollar (à savoir la Bulgarie en 1990, l'URSS et la Roumanie) ou à sous-évaluer les flux commerciaux des pays à forts taux RT/dollar (Pologne, Hongrie, Tchécoslovaquie). A moins de supposer, comme le fait par exemple M. Maurel, que les sous-évaluations et les surévaluations s'annulent sur l'ensemble des pays du CAEM<sup>82</sup>, tout calcul fondé sur les statistiques du FMI est forcément biaisé. Par ailleurs, il n'est pas du tout évident que ces divergences s'annulent. Au contraire, elles auraient tendance à s'aggraver dans la mesure où la surévaluation de flux commerciaux importants (notamment ceux de l'URSS) peut difficilement être compensée par la sous-évaluation de flux relativement plus modestes (Hongrie, Pologne, Tchécoslovaquie).

Plus acceptable semble être la méthode adoptée par D. Rosati, puisque ce dernier utilise un taux croisé moyen RT/dollar qu'il calcule à partir des taux croisés des six pays du CAEM. Les taux retenus par l'auteur sont 1,48 RT/1 dollar pour 1989 et 1,82 RT/ 1 dollar en 1990. Dans ce cas, les sous-évaluations et les surévaluations s'annulent de fait, mais rien ne garantit que ce taux moyen permet d'approcher avec précision la réalité des flux échangés. Pourquoi ne pas prendre, par exemple, le taux polonais (taux le plus élevé de la région en 1989 et 1990) et l'appliquer aux échanges de tous les pays de la zone, ou bien le taux soviétique (taux le plus bas) ? On comprend à quel point le choix de ce taux croisé affecte considérablement les montants exprimés en dollars des échanges de ces pays et par voie de conséquence les résultats des modèles de gravité...

Quoi qu'il en soit, aussi bien les calculs de D. Rosati, que ceux de M. Maurel, de C. Hamilton & A. Winters ou de V. Bergeijk & H. Oldersma n'échappent pas à un second biais technique que nous avons également déjà évoqué dans la première partie de l'article, à savoir qu'il est pratiquement impossible de reconstituer des indices de prix homogènes pour les produits facturés en roubles transférables et échangés entre pays du CAEM. Par ailleurs, à supposer que certains prix intra-CAEM puissent être reconstitués, le fait qu'ils soient des moyennes mobiles sur cinq ans des prix mondiaux, implique qu'ils ne peuvent être que différents de ces derniers pour une année donnée<sup>83</sup>.

La **seconde limite** porte plus directement sur l'usage des modèles de gravité dans les sciences économiques. Nous ordonnerons cette critique autour de deux axes, à savoir : la notion de *distance* et la notion de *masse*. Dans la note de bas de page n° 68 (p. 1), nous avons rappelé brièvement la loi physique d'attraction d'I. Newton sur laquelle sont basés implicitement les modèles de gravité. Selon cette loi donc, tous les corps s'attirent mutuellement, en raison directe de leurs masses et en raison inverse du carré de leurs distances. L'application de cette loi à l'économie implique de pouvoir trouver les équivalents des notions de *distance* et de *masse*.

La distance tout d'abord : nous avons vu que depuis J. Tinbergen, les économistes utilisant des modèles gravitationnels expriment cette notion par l'écart mesuré en kilomètres (ou en miles) entre les centres commerciaux des pays considérés. Cependant, l'économie est

<sup>82</sup> "Nous supposons qu'en moyenne les surévaluations compensent les sous-évaluations et que le calcul du degré d'ouverture moyen des PECO n'est pas systématiquement sur ou sous-évalué" (M. Maurel (1996), *op. cit.*, p. 250).

<sup>83</sup> Sauf si les prix mondiaux ne fluctuent pas depuis au moins cinq ans et sous l'hypothèse d'unicité des prix mondiaux pour chaque bien échangé.

constituée par un champ d'interactions spécifiques qui sont loin d'être identiques à celles de la physique. En effet, s'il est vrai en physique que la distance entre deux points est égale à la ligne droite qui les sépare, en économie en revanche, la distance entre deux points est donnée par le nombre de kilomètres qu'il faut parcourir par la route, ou en train, ou en avion ou en bateau. L'introduction, par J. Bergstrand (1989), des coûts de transports dans l'approche gravitationnelle a certes permis une avancée considérable dans la prise en compte de la notion de distance en économie. Cependant, dans quelle mesure peut-on dire que les coûts de transports rendent compte de la lenteur ou de la rapidité relative des routes, du nombre de virages à effectuer, du nombre de feux rouges et de stop, de l'attente en douane, de la distance entre l'aéroport et le centre commercial ? La notion de coûts de transports devient encore plus vague lorsque l'on introduit dans l'analyse des critères tels que l'hétérogénéité des biens et services où bien encore l'hétérogénéité des relations salariales entre pays (en terme de coût de la main-d'oeuvre ou de journée légale du travail par exemple)<sup>84</sup>. Par ailleurs, la notion même de centre commercial pose problème puisqu'il peut y avoir plusieurs centres commerciaux forts éloignés dans un même pays. Est-ce Moscou, Saint Pétersbourg ou Vladivostok le centre commercial de la Russie ? Est-ce Sofia, Varna ou Bourgas, celui de la Bulgarie ? Faut-il déterminer un point de tangence virtuel entre les lignes droites qui relient les centres commerciaux nationaux ? Si oui, à partir de quelle "taille" (à supposer que cette notion puisse également être définie sans ambiguïté en économie) les centres commerciaux sont-ils susceptibles d'être pris en considération pour le calcul du point virtuel ? D. Rosati définit la distance comme l'écart géographique qui sépare à vol d'oiseau les capitales des pays considérés. M. Maurel, quant à elle, utilise une expression de la distance proche de celle définie par J. Bergstrand. Dans les deux cas donc, la variable distance apparaît comme une source de biais considérable dans les estimations.

La masse ensuite : une fois de plus, c'est depuis J. Tinbergen que la masse économique d'un pays est supposée être égale à son PNB, voire à son PNB/hab. Il est possible d'admettre à la limite que le PNB est une estimation relativement plus correcte de la masse économique d'un pays que ne l'était l'écart kilométrique à vol d'oiseau entre deux pays pour la distance. Cependant, nous voilà à nouveau poussés dans une voie où nous sommes immédiatement contraints de poser des questions redoutables pour l'approche gravitationnelle. Tout d'abord, on peut se demander pourquoi la masse d'un pays ne serait pas mesurée par l'importance géographique de ce dernier. Ensuite, la notion de PNB en tant que masse physique pose également problème. Sachant que le développement des activités économiques ne se produit jamais de manière égale sur le territoire d'un pays (G. Benko & A. Lipietz, 1992 ; J. Sapir, 1996), il faudrait connaître la répartition géographique du revenu national : la capitale peut, dans certains pays, réaliser moins de la moitié des valeurs ajoutées (VA) composant le PNB national, la majorité des VA provenant d'un grand nombre de villes périphériques. Dans ce cas, la masse est inégalement répartie et fausse les calculs (y compris ceux de distance). Enfin, et l'on en revient à un problème qui est bien connu pour les pays d'Europe de l'Est, la reconstitution des PNB de ces derniers et leur conversion en dollars est un problème quasi-insoluble (voir par exemple P. Marer, 1985, G. Fink & P. Havlik, 1989). Les différentes estimations en dollars des PNB est-européens conduisent à des résultats

<sup>84</sup> Sur ce thème précis, on peut lire les arguments développés par L. Curry (1971), pp. 133-136.

forts divergents (avec une différence allant du simple à plus du quintuple). Comment D. Rosati et M. Maurel résolvent-ils ce problème ?

D. Rosati calcule pour 1989 la valeur moyenne entre la plus basse estimation (Banque mondiale) et la plus élevée (CIA). Il procède ainsi pour chaque pays. Cette méthode paraît contestable au moins pour deux raisons : d'une part, elle repose entièrement sur les sources qui sont à la disponibilité de l'auteur, ce qui rend cette valeur moyenne arbitraire. D'autre part, bien que conduisant à des valeurs en dollars divergentes, les nombreuses estimations reposaient chacune sur une méthodologie de calcul très précise, ce qui n'est pas le cas des valeurs moyennes calculées par D. Rosati qui sont de fait des valeurs abstraites et floues. Par ailleurs, pour obtenir les valeurs de 1990, D. Rosati applique aux valeurs moyennes qu'il a obtenues pour 1989 un taux de croissance des PNB qu'il tire de la Commission économique pour l'Europe de l'ONU<sup>85</sup>. Cette méthode est évidemment contestable puisque les taux de croissance calculés par l'ONU renvoient à des valeurs en dollars qui ne correspondent en rien aux valeurs moyennes de D. Rosati. Pourquoi adopter une méthode aussi contestable ? En réalité l'auteur n'avait pas le choix. En procédant ainsi, ce dernier cherchait à échapper à une autre critique dans la mesure où il ne disposait pas pour 1990 des mêmes sources que pour 1989 (il manquait à l'auteur les données de la CIA). Le calcul des valeurs moyennes à partir d'autres sources que celles utilisées pour 1989 n'avait évidemment aucun sens. Quoi qu'il en soit, les estimations de PNB que l'auteur utilise dans son modèle introduisent un biais suffisamment important pour nous conduire à prendre du recul par rapport aux résultats obtenus.

La solution trouvée par M. Maurel paraît moins contestable que celle de D. Rosati. Cependant elle l'est également, mais pour une raison différente et beaucoup moins technique. M. Maurel utilise, pour ses calculs, les estimations de PIB (et non de PNB) de la base CHELEM ce qui lui permet de maintenir une grande cohérence avec les variables de flux de commerce (qui proviennent également de la base CHELEM et du FMI). Habituellement, la base CHELEM (de la même manière que celle du FMI) fournit des données de PIB en dollars courants directement calculées à partir des données officielles. Cependant, dans le cas précis des PECO, la base CHELEM fournit des estimations de PIB obtenues à partir du principe de la parité de pouvoir d'achat (PPA). M. Maurel y voit un avantage par rapport aux données officielles, dans la mesure où la méthode PPA permet d'éviter une rupture artificielle dans les données du PIB provoquée par "le passage à des taux de change partiellement déterminés par le marché au début des années quatre-vingt-dix"<sup>86</sup>. Toutefois M. Maurel admet également que le principe de la PPA conduit à des estimations de PIB supérieures aux données officielles. Des études antérieures (B. Balassa, 1964, J.-C. Asselain, 1986, D. Besnainou, 1996) à celle de M. Maurel avaient déjà mis en lumière la surestimation, par la méthode PPA, du pouvoir d'achat de la monnaie nationale des économies moins développées et donc de leur PIB par rapport au PIB mesuré au change courant<sup>87</sup>. Ainsi, les valeurs théoriques obtenues par M. Maurel sont de fait supérieures à ce

<sup>85</sup> ECE-UN (1991), *Economic survey of Europe in 1990-1991*, p. 221. Voir également D. Rosati (1992), tableau 5.3, p. 103.

<sup>86</sup> M. Maurel (1996), p. 252.

<sup>87</sup> B. Balassa, montre que le rapport PIB (PPA) / PIB (au taux de change courant), loin de tendre systématiquement vers 1 à l'équilibre, est une fonction décroissante du revenu par tête. (B. Balassa, 1964,

qu'elles auraient dû être sans l'utilisation du principe de la PPA ; cela suppose donc implicitement que les PIB réels convergent vers les PIB en PPA pour une année donnée. Or précisément, c'est sur ce point que nous allons principalement porter notre critique. En effet, l'usage des PIB en PPA dans le cas des pays d'Europe de l'Est suppose implicitement, soit de ne pas prendre en considération le fait que ces pays traversent un véritable processus de mutation (transition) de leur mode de régulation économique principal, soit d'avoir une vision extrêmement optimiste de cette mutation et de son influence sur la croissance du PIB. En d'autres termes, le modèle de M. Maurel est critiquable en cela qu'il ne tient absolument pas compte des risques de blocages et de "lock-in" (E. Magnin, 1996, p. 42) ou des effets pervers nés du processus d'accumulation primitive du capital en cours dans ces pays (A. Slim, 1995, p. 38). Cette critique est d'autant plus vraie que les modèles de gravité sont utilisés à des fins prédictives à moyen terme (ce que ne fait pas M. Maurel). R. Baldwin (1994), en revanche, calcule des flux de commerce potentiel des PECO dans les années 2000 en partant de l'hypothèse que les anciens membres du CAEM rejoindront en 2010 les niveaux de PIB des pays les plus pauvres de l'UE<sup>88</sup>. Quoi qu'il en soit, aussi bien les calculs de R. Baldwin que ceux de M. Maurel négligent un dernier aspect de la transition : celui de la comparabilité des performances économiques. En effet, la comparaison des PIB suppose que le cadre économique qui concourt à sa formation soit de même nature dans tous les pays de l'échantillon considéré. En d'autres termes, M. Maurel, R. Baldwin, D. Rosati retiennent tous l'hypothèse implicite que l'ensemble des biens est accessible aux agents économiques nationaux sans rationnement ni discrimination, que les prix se fixent librement à leur niveau d'équilibre sur des marchés nationaux fonctionnels. Or précisément, ces hypothèses ne sont ni tenables dans les pays d'Europe de l'Est avant 1991, ni tenables après cette date. Il n'y a aucune homogénéité des formes de la régulation économique nationale, ni entre eux et le reste du monde, ni entre eux (les propositions inversées de J. Tinbergen et I. Vajda suggérant même que la désintégration du CAEM est de nature à accentuer les divergences). Cette dernière remarque conduit non seulement à relativiser les résultats des modèles de gravité, mais également à rendre plus floues les notions de création et de détournement de commerce dans le cas de pays en transition, puisque le marché n'est pas installé dans chaque pays et que sa nature même diverge de pays en pays.

Précisément, **la troisième et dernière limite** de ces modèles porte sur les notions même d'augmentation et de destruction de flux d'échange. En effet, alors que les destructions de trafic sont jugées, à juste titre, défavorables, il n'y a en revanche aucune raison objective de considérer que les réorientations (augmentations) des échanges avec le reste du monde sont des "effets

p. 596). D. Besnainou arrive à la même conclusion et explique cet écart par les différences salariales entre les pays (D. Besnainou, 1996, p. 175 et pp. 187-190). J.-C. Asselain arrive à des conclusions proches tout en montrant que l'approche en PPA perd la plus grande partie de sa substance dans le cas des économies en transition où ni les prix relatifs intra-CAEM, ni les taux de change sont réalistes (J.-C. Asselain, 1986, pp. 43-68).

<sup>88</sup> R. Baldwin fait l'hypothèse qu'entre 1989 et 2010, le PIB des PECO croîtra à un rythme de 5 % par an en moyenne, contre 2 % par an pour les pays de l'UE.

*positifs*"<sup>89</sup>, à moins de faire l'hypothèse, qui semble implicitement celle admise par les économistes utilisant les modèles de gravité, que tout échange avec le reste du monde est nécessairement plus avantageux que n'importe quel échange avec un ancien partenaire du CAEM. Cependant, comme nous l'avons déjà souligné dans le cas de l'approche proposée par R. Chavigny, les réorientations de commerce peuvent à la fois résulter de créations et de détournements de trafic. Il n'y a, dans les équations de gravité, aucun instrument qui puisse permettre de discriminer clairement lequel de ces deux effets l'a emporté dans le cas de la désintégration du CAEM. Le calcul des élasticités-revenus des demandes d'importations suggèrent précisément que ce sont les effets de détournement qui sont prédominants dans le commerce des PECO avec le reste du monde durant la période de désintégration du CAEM<sup>90</sup>. Sous cet éclairage, on peut considérer que le coût de la désintégration du CAEM est beaucoup plus important que ne le laisse supposer les résultats des modèles de gravité.

En ce qui concerne le pôle commercial, retenons en définitive qu'il n'est pas aisé dans le contexte actuel de transition économique que connaissent les anciens membres du CAEM de faire émerger clairement les notions de détournement, de création et de destruction de commerce. Les résultats relativement peu homogènes obtenus par D. Rosati, M. Maurel, R. Baldwin, C. Hamilton & A. Winters, V. Bergeijk & H. Oldersma et W. Andreff le prouvent. En revanche, on peut considérer (sans pouvoir le chiffrer avec exactitude pour les raisons qui viennent d'être évoquées), que la désintégration du CAEM a conduit à une prédominance des effets de destruction (remplacement d'une importation peu coûteuse par une production nationale coûteuse) et de détournement (remplacement d'une importation peu coûteuse par une importation plus coûteuse) sur les effets de création de commerce (remplacement d'une production nationale coûteuse ou une importation coûteuse par une importation moins coûteuse).

Cette conclusion n'est pas infirmée par les différentes observations empiriques que l'on peut faire et qui rejoignent plusieurs des propositions théoriques déjà évoquées. En effet, on peut considérer, par exemple, que survenant dans un contexte international relativement protectionniste, la désintégration du CAEM avait d'autant plus de chance de se traduire par une prédominance des effets de détournement sur les effets de création de commerce (J. E. Meade). Les quotas et les accords d'auto-limitation imposés par l'UE à certaines importations provenant des anciens pays du CAEM illustrent par exemple l'environnement protectionniste auxquels se heurtent les PECO.

Sur le même ordre d'idée, la désintégration du CAEM désunit des pays dont on a vu que les économies étaient très fortement complémentaires, mais qui sont potentiellement très concurrentes (du fait, par exemple, de l'adoption d'un modèle de développement basé sur

<sup>89</sup> selon l'expression de M. Maurel (1996), p. 262. Cet auteur considère par exemple que *"le coût de la désintégration pour les pays successeurs est inversement proportionnel à l'augmentation des échanges avec l'étranger et proportionnel à la réduction des échanges avec les anciens pays membres de l'union"* (Ibid, p. 267).

<sup>90</sup> En effet, l'élasticité-revenu moyenne des demandes d'importations des PECO adressées aux PDEM diminue pendant la désintégration du CAEM (passant de 6,23 pour la période 1987-1989 à -3,93 pour la période 1990-1992). L'élasticité-revenu moyenne des demandes d'importations des PECO adressées aux PVD suit également la même tendance (passant de 4,81 à -1,48). Voir tableau de la page 18.

l'industrie lourde). La désintégration **d'économies complémentaires, mais potentiellement concurrentes** est porteuse d'effets de détournement de commerce (Viner-Streeten-Marchal).

La discrimination prohibitive pratiquée par les pays du CAEM à l'égard du reste du monde (R. G. Lipsey) fait également partie de ces observations qui suggèrent que la désintégration du CAEM est susceptible d'avoir entraîné une prédominance des effets de détournement de commerce.

Non vérifiable avec précision, il semblerait donc que toutes les observations concordent en faveur d'une prédominance des effets de détournement et de destruction de commerce durant la période de désintégration. Le cas idéal pour la vérification empirique des hypothèses inversées serait bien entendu la désintégration d'une entité libre-échangiste telle l'UE ou l'ALENA, puisque le processus aurait moins de chance d'être accompagné d'une période de transition telle que celle que connaissent les PECO actuellement.

Les **effets monétaires** de la désintégration du CAEM sont, quant à eux, peu représentatifs des effets monétaires tels qu'ils sont susceptibles de se produire dans les cas de désintégration d'unions libre-échangistes (à fortiori si l'union monétaire y était réalisée). En théorie, une désintégration régionale monétaire devrait se traduire par la disparition de la banque centrale unique, de la monnaie unique et par une baisse du degré d'interdépendance des politiques monétaires nationales (c'est-à-dire que chaque membre pourra décider seul de la politique monétaire qu'il voudra mener sur son territoire, sans obligation de soutenir sa monnaie nationale). Une telle problématique impliquera d'étudier tour à tour l'évolution des politiques monétaires nationales et des politiques de changes. A. Buzelay (1996), par exemple, en s'interrogeant sur les sources potentielles de désintégration communautaire est arrivé à la conclusion que les coûts imposés aux Etats membres de l'UE par la monnaie unique étaient de nature à enrayer le processus d'intégration monétaire<sup>91</sup>. Ainsi, lorsque la perte d'autonomie des politiques monétaires nationales, la suppression des taux de change et d'intérêt comme instrument de rééquilibre ne sont pas relayées par une confiance forte dans le processus communautaire, la monnaie unique devient source de désintégration. Toutefois, si l'on en revient au cas qui nous préoccupe, à savoir la désintégration du CAEM, le problème qui se pose est sensiblement différent.

En effet, les aspects monétaires de la désintégration du CAEM peuvent difficilement être représentatifs de ce qu'ils seraient dans d'autres cas de désintégration régionale dans la mesure où il n'y avait pas de monnaie unique au sein du CAEM (l'émission monétaire de chaque banque nationale était effectuée en monnaie nationale et était subordonnée aux besoins de la planification nationale). Certes, il y avait un "rouble transférable", mais ce dernier ne possédait pas toutes les fonctions d'une monnaie et n'était pas constitué d'un panier de monnaies socialistes (comme l'est l'actuel euro par exemple). Il servait essentiellement d'unité de compte dans le règlement des soldes commerciaux intra-CAEM. En ce sens, les spécificités de la désintégration monétaire du CAEM ne correspondent en réalité qu'au démantèlement d'un système particulier de paiement d'échanges commerciaux planifiés à l'avance.

<sup>91</sup> A. Buzelay (1996), pp. 71-76.

Rappelons, que malgré sa dénomination et une équivalence-or officielle, le rouble transférable était aussi différent et isolé des espèces liquides et de la monnaie centrale soviétique, qu'il l'était des autres "monnaies" des pays membres du CAEM<sup>92</sup>. Les créances en roubles transférables détenues par certains pays membres ne pouvaient être librement dépensées à des achats non planifiés d'avance au sein du CAEM. En ce sens, le rouble transférable n'était pas librement convertible en biens (contrairement à l'euro qui servira également d'instrument d'échange). Par ailleurs, il existait une institution (la BICE) dont le but était de gérer les règlements intra-CAEM en roubles transférables. Chaque banque centrale nationale y disposait d'un compte et y communiquait sa position, de façon à ce que la BICE puisse effectuer les virements de compte à compte. En ce sens la BICE n'avait aucune compétence en matière de politique monétaire régionale et ne ressemblait en rien à la future banque centrale européenne par exemple.

Le CAEM apparaissait donc comme une zone d'échange, mais non comme une zone monétaire. Ainsi, les aspects monétaires de la désintégration de ce dernier, ne sont donc que très limités, à savoir : disparition de la BICE et du rouble transférable, règlement des échanges en devises convertibles. Toutes ces évolutions ayant été décrites en détail lors du rappel des approches empirico-descriptives.

La désintégration régionale du CAEM diffère en cela des scissions territoriales de l'URSS et de la Tchécoslovaquie dans la mesure où ces dernières entités disposaient d'une banque centrale unique, d'une politique monétaire unifiée sur tout leur territoire et d'une "monnaie" socialiste unique. Dans le cas de l'URSS par exemple, l'année 1992 a été marquée par une absence de concertation entre les différentes républiques qui a conduit à une fuite en avant dans la création monétaire. Ainsi dans la zone rouble, quinze centres d'émission indépendants et non coordonnés ont monétisé à l'aide d'une seule monnaie (le rouble) les déficits de gouvernements devenus incapables de contrôler leur budget. Selon C. Sénik-Leygonie, cette situation "*d'aléa moral*" aurait découragé les républiques (même les plus encline à la rigueur) de pratiquer des politiques restrictives, chacune d'entre elles essayant de "*capter le maximum de seignuriage*" et négligeant l'inflation qu'elle faisait partager à l'ensemble de la zone dont elle ne constituait qu'une petite fraction<sup>93</sup>. A partir de la fin 1992, les républiques ont progressivement substitué leur monnaie nationale au rouble. La multiplication des banques centrales a accru le nombre de communications, les coûts de transaction, les délais et l'incertitude associés à chaque opération et provoqué, selon C. Michalopoulos et D. Tarr (1992), la "*congestion*" du système aux niveaux hiérarchiques supérieurs.

Dans le cas de la scission tchécoslovaque, la signature d'accords monétaires à la fin 1992 prévoyait le maintien d'un espace monétaire intégré (avec la couronne tchécoslovaque comme monnaie commune aux deux États successeurs de la scission). Cependant, dès février 1993, les deux républiques se sont entendues pour substituer à la monnaie commune leur propre

<sup>92</sup> Voir, par exemple, P. Traimond (1979), pp 159-167.

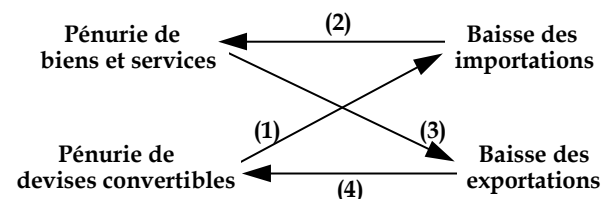
<sup>93</sup> C. Sénik-Leygonie (1993), pp. 391-392. Ainsi, l'Ukraine aurait, au cours du printemps 1992, accordé un prêt d'environ 300 milliards de roubles aux entreprises en difficulté, sans tenir compte des conséquences que cette émission monétaire exerçait sur les autres républiques. Au dernier trimestre 1992, l'émission monétaire en Russie fut telle que l'inflation y a atteint un taux trimestriel de 100 %.

monnaie nationale<sup>94</sup>, impliquant la mise en place de leur propres institutions monétaires et d'une politique monétaire nationale autonome (J. Blaha, 1993).

Les scissions territoriales soviétique et tchécoslovaque se sont donc bien traduites par les effets attendus d'une désintégration monétaire, à savoir : un fractionnement de la politique monétaire unifiée (C. Sénik-Leygonie, J. Blaha), une disparition de la monnaie unique et une dissolution des institutions centrales (C. Michalopoulos & D. Tarr). S'il est utile, dans leur cas, d'étudier tour à tour ces différents volets, cela l'est beaucoup moins en ce qui concerne le CAEM dans la mesure où la disparition du rouble transférable et de la BICE traduisent une réalité d'avantage commerciale que monétaire.

Les effets de la désintégration régionale sur les économies nationales des différents États membres est le dernier des pôles dont nous traiterons ici. Il existe au moins deux façons distinctes d'aborder cette question : la première consiste à interpréter la désintégration régionale du CAEM comme vecteur d'effondrement des échanges mutuels impliquant une aggravation des pénuries nationales et par voie de conséquence une intensification de la crise. La seconde façon consiste à interpréter la désintégration du CAEM comme un vecteur d'exposition des économies nationales des anciens pays membres à la concurrence internationale.

Perçue comme un *vecteur d'effondrement des échanges mutuels*, la désintégration du CAEM apparaît comme un élément aggravant mécaniquement les tensions économiques nationales des anciens pays membres. La représentation simplifiée suivante<sup>95</sup> nous servira de support pour expliciter les principaux enchaînements mécaniques en oeuvre :



Cette représentation simplifiée permet de comprendre les interactions qui existent entre la désintégration du CAEM et l'aggravation de la crise économique traversée par les anciens pays membres. Le démantèlement de l'ancien système de paiement et le passage aux règlements en devises convertibles entre des pays à monnaie non convertible qui précisément manquaient de devises aurait eu, selon ce schéma, un impact immédiat sur les importations nationales des anciens partenaires du CAEM (flèche 1 : pénurie de devises convertibles  $\blacktriangle$  baisse des importations). Or la baisse des importations aurait à son tour contribué à l'aggravation des pénuries d'intrants accentuant ainsi la récession économique (flèche 2 : baisse des importations  $\blacktriangle$  pénurie de biens et services). L'aggravation de la crise nationale aurait, en retour, engendré une baisse des exportations (flèche 3 : pénurie de biens et services  $\blacktriangle$  baisse des exportations). La

<sup>94</sup> La couronne tchèque pour la République tchèque et la couronne slovaque pour la Slovaquie.

<sup>95</sup> inspirée d'une figure de R. Motamed-Nejad (1996), p. 71.

baisse des exportations aurait enfin aggravé la pénurie de devises convertibles et cela d'autant plus que les produits exportables contre devises présentaient en général une qualité inférieure aux standards mondiaux (flèche 4 : baisses des exportations  $\wedge$  pénurie de devises convertibles).

De là résulte une boucle *pénurie de devises (désintégration régionale)/pénurie de biens et services (crise nationale)* qui repose sur l'interdépendance croisée de ces deux variables. Cette boucle peut évidemment impulser différentes intensités de crise nationale en fonction de l'aptitude de chaque pays à se procurer des devises convertibles, mais également en fonction de l'intensité de la crise économique héritée de l'ancien système et du rythme des politiques de stabilisation pratiquées.

Comment vérifier dans les faits cette interprétation des effets économiques nationaux de la désintégration économique régionale ?

Une première solution, *de nature empirique*, consiste à déterminer pour chaque pays, le nombre d'entreprises qui dépendaient directement du commerce extérieur intra-CAEM. Cette solution a été mise en pratique par la plupart des approches empirico-descriptives précédemment évoquées<sup>96</sup>. Cependant, une telle procédure de vérification comporte plusieurs limites qui en réduisent en définitive la pertinence. Parmi ces limites, on peut citer :

\* La lourdeur de la démarche : un tel travail empirique nécessiterait que pour tous les anciens membres du CAEM on puisse déterminer par secteurs, la part des entreprises, celle de la main-d'oeuvre, etc. dont l'activité était orientée vers le commerce intra-CAEM ;

\* La non-exhaustivité de la démarche : Elle est, comme nous l'avons montré précédemment, inhérente à toute approche empirico-descriptive. Rien ne garantit par exemple, que toutes les entreprises nationales dont l'activité est en rapport avec le commerce extérieur seront comptabilisées. Que dire par exemple des sous-traitants nationaux qui travaillent pour des entreprises dont la production était exportée ? Ces derniers sont évidemment fortement touchés par l'effondrement des échanges intra-CAEM, puisque les entreprises exportatrices, ne pouvant plus écouler leurs productions, ont logiquement réduit leurs commandes nationales. La main-d'oeuvre de ces entreprises sous-traitantes rentre-t-elle dans les 25 % comptabilisés par C. Luft dans le cas de la RDA ? La réponse est très certainement négative, car dans ce cas la vérification empirique devient impraticable. Que dire en effet des sous-traitants, dont une partie de l'activité seulement était orientée vers les entreprises nationales exportatrices ? Que dire des entreprises dont seulement une partie de la production était exportée ? Que dire de celles dont seulement une partie de la production dépendait des importations en provenance du CAEM ? Pour répondre à ces questions, il aurait fallu pouvoir aller dans chaque unité productive nationale de manière à déterminer avec précision la part de la main-d'oeuvre et la part de la production dépendant directement du commerce intra-CAEM. Démarche séduisante, mais irréalisable compte tenu du nombre d'entreprises à prendre en compte. Il aurait été, par ailleurs, nécessaire de réaliser cette enquête pour tous les pays membres et à deux reprises : une fois avant la désintégration du CAEM (1989 par exemple) et une fois après la désintégration de ce dernier (1992 par exemple) dans le but de voir quelles sont les entreprises, initialement "menacées" par l'effondrement des échanges extérieurs, qui ont réussi le mieux à réorienter leurs productions. Dans ce dernier cas,

<sup>96</sup> Rappelons, par exemple, que C. Luft (1991) estimait que 25 % de la main-d'oeuvre est-allemande travaillait pour l'exportation intra-CAEM.

parmi celles qui ont survécu, il faudrait pouvoir distinguer celles qui ont effectivement réussi à réorienter efficacement leur production (en substituant au fournisseur étranger un fournisseur national, en modifiant la qualité ou la nature de l'output, etc.) de celles qui n'ont pas réalisé ces adaptations, mais qui sont toujours restées dépendantes directement des subventions de l'Etat. Autant dire qu'une telle vérification, pour la seule Russie, est irréalisable de manière exhaustive ;

\* Le problème d'antériorité : dans le schéma simplifié précédent, c'est le démantèlement du système de paiement intra-CAEM (suppression du rouble transférable et règlement des échanges en devises) qui est supposé être initialement responsable de l'intensification des pénuries nationales et donc de la crise interne. Cependant, la vérification empirique ne permet pas de prouver cette antériorité de l'un sur l'autre. Elle ne fait que souligner les interactions entre les deux phénomènes. Cette dernière limite nous conduit à présenter une seconde solution de vérification.

La seconde solution est *de nature historique*. Il s'agit cette fois de se demander si c'est le démantèlement du système de paiement intra-CAEM qui est responsable de l'intensification de la crise, ou si c'est l'inverse. Que nous enseigne l'histoire sur ce point ? Dans le troisième tableau de cet article, il apparaît que les rythmes de croissance des partenaires du CAEM commencent à se ralentir de manière apparente à partir de la période 1981-1985, c'est-à-dire avant la désintégration officielle du CAEM. Cela laisse supposer que l'intensification de la crise a précédé le démantèlement du système des paiements intra-CAEM. Par ailleurs, la baisse des échanges mutuels n'est visible qu'à partir de 1987 (approches empirico-descriptives et modèles gravitationnels), c'est-à-dire à la fois avant le démantèlement du système traditionnel de paiement, mais après les premières phases d'intensification de la crise. L'aggravation de la crise économique dans chaque pays membre semble donc précéder l'effondrement des échanges mutuels, qui lui-même précède le démantèlement du système de paiement. Donc, on voit bien qu'une simple prise en compte, même très sommaire, d'éléments historiques permet de dépasser le cadre d'analyse strictement empirico-descriptif des liens de causalité entre *intensification de la crise et désintégration du CAEM*. Selon ce schéma renversé par rapport au précédent, on peut supposer que l'exacerbation des difficultés économiques internes à chaque pays membre serait devenue telle qu'elle aurait créé les conditions favorables à la désintégration du CAEM. L'aggravation de la crise interne est, dans ce cas, expliquée par une série d'autres facteurs tels que : une suraccumulation excessive du capital et plus généralement l'épuisement des sources de la croissance extensive, un conflit de répartition du revenu national exacerbé, une spécialisation inefficace de la structure industrielle, une incapacité croissante des économies socialistes à s'adapter aux mutations technologiques mondiales, des pénuries nationales multipliées par un excès chronique de demande d'input...

Cependant, menées simultanément, les deux approches, *empirique* et *historique*, conduisent à la conclusion que la désintégration régionale du CAEM n'est qu'un facteur supplémentaire d'exacerbation des difficultés industrielles et structurelles du régime d'accumulation interne des pays membres venant se greffer, à partir de 1991, à la série des autres facteurs plus anciens qui viennent d'être évoqués. Elle prend, en quelque sorte, un statut d'accélérateur au même titre que les autres facteurs internes.



Perçue comme un *vecteur d'exposition à la concurrence internationale*, la désintégration du CAEM apparaît alors comme un élément de nature à imposer de nouvelles contraintes auxquelles devront s'ajuster les économies nationales des anciens pays membres. Les interactions entre la crise interne et la désintégration régionale sont, cette fois, abordées sous l'angle de l'ajustement des entreprises nationales aux prix mondiaux. Les entreprises non rentables, selon le nouveau système des prix, seront donc les premières exposées à la faillite en cas d'arrêt de durcissement de la contrainte budgétaire.

Comment vérifier dans les faits, cette proposition ? Trois auteurs ont précisément développé une approche de cette nature dans une série de travaux réalisés en 1991 et 1993 (G. Duchêne & C. Sénik-Leygonie, 1991a et 1991b, G. Hughes & C. Sénik-Leygonie, 1992 et C. Sénik-Leygonie, 1993). Partant d'une problématique voisine de celle qui vient d'être énoncée, les auteurs se sont demandés s'il était possible de repérer dans le cas de l'URSS les secteurs rentables et les secteurs qui ne l'étaient pas aux regards des prix mondiaux. Constatant que les prix mondiaux divergeaient des prix internes soviétiques, les auteurs ont proposé un recalcul systématique des taux de marge réalisés par les différents secteurs de l'économie soviétique, à partir des données converties aux prix internationaux.

L'objet de ces recalculs est de déterminer, parmi les différents secteurs de l'économie soviétique, lesquels seraient susceptibles de continuer à dégager des valeurs ajoutées positives dans les conditions de la concurrence internationale (prix mondiaux, pas de subventions étatiques). Dans ce but, les auteurs ont réestimé les taux de profits sectoriels en retranchant de la production de chaque secteur (convertie aux prix mondiaux), les coûts intermédiaires (également convertis aux prix mondiaux). Le modèle testé par C. Sénik-Leygonie, par exemple, pour l'année 1987 s'exprime sous la forme suivante<sup>97</sup> :

$$TPS_i = l_i - \sum_{j=1}^T l_{ji}(a_{ji}^R + a_{ji}^U) - \sum_{j=1}^T (v_j a_{ji}^F) - \sum_{j=T+1}^N m_j a_{ji}^R - \left( \sum_{i=1}^T l_i c_i + \sum_{i=T+1}^N m_i c_i \right) \cdot b_{Li} - \sigma_K \cdot b_{Ki}$$

$$m_i = \sum_{j=1}^T l_{ji}(a_{ji}^R + a_{ji}^U) - \sum_{j=1}^T (v_j a_{ji}^F) - \sum_{j=T+1}^N m_j a_{ji}^R - \left( \sum_{i=1}^T l_i c_i + \sum_{i=T+1}^N m_i c_i \right) \cdot b_{Li} - \sigma_K \cdot b_{Ki}$$

- avec  $TPS_i$  : taux de profitabilité sociale de la branche  $i$  ;  
 $m_i$  : prix de compte des biens non échangeables ;  
 $l_i$  : coefficients de conversion des biens échangeables (rapports des prix mondiaux aux prix internes) ;  
 $a_{ji}$  : flux industriels ;  
 $m_j$  : coefficients de conversion des biens non échangeables ;  
 $c_i$  : coûts d'opportunité du salaire (exprimés par la consommation qu'il permet d'acquérir) ;  
 $v_j$  : coefficients de conversion spécifique aux importations ;  
 $\sigma_K$  : coefficients de conversions du prix du capital en prix mondial ;

<sup>97</sup> C. Sénik-Leygonie a testé trois modèles dans sa thèse de doctorat. Celui que nous présentons ici est le plus complet des trois puisqu'il tient compte des coûts du travail et du capital nécessaire à maintenir une branche en activité. Pour une explication détaillée du modèle, se reporter à C. Sénik-Leygonie (1993), pp. 59-60.

En appliquant ce modèle aux données (préalablement corrigées<sup>98</sup>) d'un TES (tableau des entrées-sorties) fournis par le Goskomstat, l'auteur obtient des indicateurs de profitabilité (aux prix mondiaux) des branches de chaque république de l'URSS. Une fois exprimées aux prix mondiaux, la valeur de la production, ainsi que celle des différents coûts intermédiaires font apparaître l'existence d'un certain nombre de secteurs (nomenclature CTCI à trois positions) qui dégagent des valeurs ajoutées négatives (TPS négatif). Cela signifie, qu'en cas d'exposition brutale à la concurrence internationale, la production de ces secteurs ne suffirait pas à couvrir les coûts intermédiaires : la production coûterait plus qu'elle ne rapporte. Dans toutes les républiques soviétiques, les secteurs à TPS négatif relèvent essentiellement de trois grandes branches, à savoir : l'industrie houillère, l'industrie agro-alimentaire (en particulier les produits laitiers et carnés, les fruits et légumes et les graisses animales et végétales) et l'industrie légère. En revanche, les secteurs soviétiques qui feraient apparaître les valeurs ajoutées les plus fortes aux prix mondiaux sont ceux : du pétrole & gaz, de la sidérurgie, des métaux non ferreux, des vêtements et des matériels de réfraction<sup>99</sup>.

Partant de l'hypothèse qu'une activité dont la valeur ajoutée est négative diminue le bien-être national (donné par le revenu national qui est lui-même la somme des valeurs ajoutées), les auteurs concluent qu'il serait préférable de procéder à la fermeture des secteurs dont le TPS est inférieur à zéro. "Il suffirait de fermer ces dernières pour accroître (toutes choses égales par ailleurs) le montant du PNB aux prix mondiaux." (C. Sénik-Leygonie, 1993, p. 57). Les propositions des auteurs sont en réalité plus subtiles, puisqu'ils proposent, en cas d'ouverture à la concurrence mondiale, de préserver les industries générant des valeurs ajoutées négatives tout en les pressant de s'adapter aux prix mondiaux et cela dans le but d'éviter une destruction massive d'emplois. Les industries non rentables disparaîtraient alors "au rythme de la création d'emplois dans d'autres branches plus productives" (C. Sénik-Leygonie, 1993, p. 211).

Cette approche illustre remarquablement bien les effets nationaux que l'on peut attendre de la désintégration régionale du CAEM (perçue, désormais, comme vecteur d'exposition à la concurrence internationale). Il apparaît logique de supposer que les autres PECO ont également un certain nombre de secteurs qui présentent des valeurs ajoutées négatives aux prix mondiaux. La vérification de cette hypothèse impliquera d'effectuer pour chacun d'entre eux, les mêmes calculs que ceux de G. Duchêne, C. Sénik-Leygonie et G. Hughes. Cependant, nous n'avons pas réalisé un tel travail dans la mesure où d'une part les PECO ne publient pas de TES similaire à celui utilisé pour l'URSS de 1987, mais d'autre part en raison d'un certain nombre de biais inhérents à la méthode de vérification proposée par les auteurs et qui en limitent en définitive la crédibilité. Les principaux biais que nous avons relevé sont les suivants :

Le premier biais est relatif à l'adoption des **prix mondiaux** comme normes d'évaluation des secteurs de l'économie nationale. Les prix mondiaux sont supposés constituer un vecteur de rationalité dans la mesure où ils sont établis par la libre confrontation entre l'offre et la demande

<sup>98</sup> Le TES (en prix producteurs) a été corrigé par la réintroduction des importations dans les consommations intermédiaires ainsi que dans les demandes finales. Par ailleurs, les subventions aux prix agricoles ont également été éliminées et attribuées directement aux consommateurs. Voir G. Duchêne & C. Sénik-Leygonie (1991b), p. 172 ou pour une explication plus détaillée C. Sénik-Leygonie (1993), pp. 107-114

<sup>99</sup> Voir notamment C. Sénik-Leygonie (1993), tableau 8, p. 254.

mondiales. Cette hypothèse suppose implicitement de pouvoir définir un prix unique mondial pour chaque bien. C'est précisément sur ce point que la méthode des auteurs peut être contestée. En effet, la notion de "prix mondial" devient plus qu'approximative dès lors que l'on considère que l'environnement international n'est pas caractérisé par une situation de concurrence pure et parfaite (voir par exemple F. Lemoine, 1982 ; M. Rainelli, 1986). Par ailleurs, le prix mondial, lorsqu'il existe, est marqué par des retards d'ajustement (P. Hooper & C. Mann, 1989) et reste partiel du fait du comportement monopolistique des producteurs, des collusions et de l'opacité régnant sur les marchés (F. Perroux, 1982). En définitive, comment définir le valeur mondiale d'une marchandise ? Faut-il faire une moyenne des prix nationaux auxquels elle est vendue dans les différents pays ? Faut-il faire une moyenne des coûts nationaux auxquels elle est produite dans les différents pays ? A partir de quelle taille (de production ou de demande) les pays ne rentreraient plus dans les calculs ? Quelle est l'exhaustivité d'un tel calcul ? Que dire également des coûts de transaction qui sont fortement divergents lorsque l'Arabie Saoudite, par exemple, vend son pétrole à l'Egypte ou à la France ?

Même si G. Duchêne et C. Sénik-Leygonie admettent "*le caractère approximatif de la loi du prix unique*" (*Ibid.*, p. 170), les auteurs estiment l'avoir résolu par deux simplifications particulières. Ils supposent premièrement que les pays d'Europe de l'Est et l'URSS sont des "*price-takers*", c'est-à-dire que les quantités exportées et importées sont insuffisantes pour influencer le prix mondial (*Ibid.*, p. 171). Cependant, cette hypothèse n'est pas valable pour tous les produits. Le cours mondial du coton, par exemple, est forcément influencé par celui du coton ouzbek, ce pays étant le deuxième exportateur mondial de coton derrière les Etats-Unis (avec 20% des exportations mondiales)<sup>100</sup>. Par ailleurs, les auteurs n'utilisent pas un quelconque prix moyen mondial, mais les prix auxquels l'URSS commerce effectivement avec le reste du monde, c'est-à-dire les prix auxquels elle vend et achète aux pays occidentaux (C. Sénik-Leygonie, 1993), p. 120). Cette technique résout partiellement le problème d'unicité du prix mondial, mais renforce à contrario l'idée que l'URSS est susceptible d'être *price-taker* dans certains cas. La taille de l'URSS, combinée au monopole de son commerce extérieur, faisait de ce pays un client de poids pour chacun de ses achats sur le marché mondial. Cela permettait à l'URSS de mettre les fournisseurs occidentaux en position de concurrence très forte et d'obtenir des prix et des conditions de crédit très intéressantes<sup>101</sup>. De plus, la technique utilisée par C. Sénik-Leygonie ne porte que sur les prix des biens échangeables avec les PDEM (exportés ou importés), c'est-à-dire des biens qui ont un rapport direct avec les marchés internationaux. Que dire alors des biens non échangés avec l'extérieur ou encore des biens échangés avec les pays du CAEM (rappelons que les calculs de C. Sénik-Leygonie portent sur 1987, année pour laquelle le CAEM existe toujours) ? Pour le prix des premiers (biens non échangés avec le RDM), l'auteur utilise des coefficients de conversion (non publiés par le Goskomstat) qui établissent une correspondance entre les prix nationaux de ces biens et les prix mondiaux de ces mêmes biens (les intrants d'origine nationale étant ainsi comparés aux intrants que l'on trouve hors d'URSS). Pour les prix

<sup>100</sup> Malgré un classement identique dans la nomenclature CTCI, les spécialistes savent différencier un coton "*Boukhara 1*" d'un coton américain également de qualité 1.

<sup>101</sup> L'exemple de l'activité de la centrale d'achat soviétique *Machinoimport* présentée par M. Lavigne (1985), p. 107, est édifiante à ce sujet.

des seconds (biens échangés entre l'URSS et le CAEM), l'auteur utilise les données en prix internes du Goskomstat<sup>102</sup> qu'elle convertit aux prix mondiaux à l'aide de coefficients de conversion. Cependant, dans les deux cas, la méthode reste contestable. En effet, de nombreux biens soviétiques n'avaient pas d'équivalents sur le marché mondial. De plus, la conversion en prix internes des biens échangés avec le CAEM est biaisée du fait qu'il arrivait souvent que l'URSS vende le même bien à des prix différents selon le partenaire.

Le second biais renvoie à l'hypothèse de **fixité des flux en volume et des techniques de production** (G. Duchêne & C. Sénik-Leygonie, 1991b, p. 181). Dans le modèle, tout se passe comme si l'introduction des prix mondiaux ne provoquait aucun autre changement dans l'économie nationale. Or ce n'est pas le cas. La désintégration régionale du CAEM, suivie de la scission territoriale de l'URSS, ont montré que dans la réalité les flux en volume et les techniques de production ne restaient pas inchangées par la libéralisation des prix. Enfin, il n'est pas du tout évident qu'une ouverture brutale de l'économie nationale conduise automatiquement, en période de contraction des dépenses publiques, à une redistribution harmonieuse de la main d'oeuvre entre branches. Cela constitue au contraire un facteur supplémentaire de déchirure du tissu économique du pays (J. Sapir, 1996, p. 325).

La vérification de cette dernière catégorie d'effets de la désintégration régionale du CAEM n'est donc pas évidente dans le contexte de crise et de transition que traversent les anciens pays membres. A cela s'ajoute encore un nouveau processus qui contribue à rendre encore un peu plus complexe et inextricable l'enchevêtrement des variables économiques, à savoir : la ré-intégration des anciens pays membres du CAEM à l'économie mondiale...

### **III. Les nouvelles zones d'"intégration" en Europe de l'Est...** **Vers un renouveau nécessaire des théories traditionnelles.**

Face à l'ampleur des effets négatifs provoqués par la désintégration du CAEM (et des scissions territoriales de l'URSS et de la Tchécoslovaquie), les anciens pays membres ont recherché très vite les voies de leur réinsertion dans l'économie mondiale (A). La recomposition de sous-ensembles régionaux interpelle à nouveau les théories traditionnelles de l'intégration. En effet, saisir la réalité de ces nouvelles zones renvoie à l'usage des outils théoriques traditionnels et alternatifs que nous avons mis en lumière dans les deux parties précédentes de l'article. Jusqu'à quel point peut-on adapter ces outils aux conditions particulières de formation de nouvelles zones d'intégration émergentes ? (B).

*A. Les formes de la réintégration à l'économie mondiale des anciens partenaires du CAEM : une approche empirico-descriptive sommaire.*

<sup>102</sup> Les biens échangés avec le CAEM étaient comptabilisés en prix internes par le Goskomstat. Cependant, ils étaient convertis de manière à refléter leur qualité relativement meilleure à celle des biens nationaux (voir C. Sénik-Leygonie (1993), p. 125). Notons toutefois l'existence d'un biais technique dû à l'utilisation de coefficient de conversion entre prix externes et internes de 1988 pour les calculs de l'année 1987 (*Ibid.*, p. 124).

Ni l'idée de création d'une zone d'échange regroupant tous les anciens membres du CAEM<sup>103</sup>, ni de formation d'une union est-européenne des paiements (UEEP)<sup>104</sup> ne furent mises en oeuvre par les anciens membres du CAEM. Des stratégies retenues par ces derniers ont émergé trois tendances distinctes : la *recomposition de sous-ensembles régionaux*, l'*association* avec l'Union Européenne et la *fusion avec des Etats existants*.

La *recomposition de sous-ensembles régionaux* est illustrée par la création de la Communauté des Etats indépendants en décembre 1991<sup>105</sup>, de l'Accord de libre-échange centre européen en décembre 1992<sup>106</sup>, du Conseil de la Baltique en mars 1992<sup>107</sup>, de la zone de coopération économique de la mer Noire en juin 1992<sup>108</sup>, de l'Eurorégion des Carpates en février 1993<sup>109</sup>, de la Convention de coopération pour la protection et le développement du Danube en juin 1994<sup>110</sup>, de l'Eurorégion Bug en 1995<sup>111</sup>, de la toute récente Initiative pour la coopération dans l'Europe du Sud-Est (ICES) signée en décembre 1996<sup>112</sup> et d'une série de zones de coopération transfrontalière.

L'*association avec l'Union européenne* a, quant à elle, consisté en la signature d'accords d'association entre l'UE et les PECO pris individuellement et d'accords de commerce et de coopération entre l'UE et plusieurs des républiques issues de la scission territoriale de l'URSS.

Enfin la *fusion avec des Etats existants* ne concerne que la RDA depuis son unification avec la RFA en octobre 1990.

<sup>103</sup> Le Comité exécutif du CAEM avait proposé, lors de la dernière réunion du Conseil en janvier 1991, de créer une *Organisation de coopération économique internationale* pour remplacer le CAEM. Cette idée fut rejeté par la plupart des PECO.

<sup>104</sup> ...sur le principe de l'UEP d'après guerre qui permit aux pays ouest-européens, alors à monnaies inconvertibles, de développer leurs échanges par une compensation de leurs soldes commerciaux bilatéraux et d'atteindre la convertibilité de leur monnaies. En faveur d'une UEP est-européenne on pourra lire, par exemple, les arguments développés par P. Kenen (1991), pp. 260-267, par O. Havrylyshyn & J. Williamson (1991), pp. 53-60, ainsi que les différents scénarios proposés par M. Aglietta (1992), tableau 2, p. 54.

<sup>105</sup> La CEI (CIS en anglais) regroupe la Biélorussie, la Moldavie, l'Ukraine, la Russie, le Kazakhstan, le Kirghizstan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan, le Turkménistan, l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie.

<sup>106</sup> L'ALECE (*CEFTA* en anglais, connu aussi sous le nom de *triangle de Visegrad*) regroupe la Pologne, la Hongrie, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1996). L'adhésion de la Roumanie (pour le 1<sup>er</sup> juillet 1997) est actuellement à l'étude.

<sup>107</sup> Il regroupe la Suède, la Finlande, le Danemark, la Norvège, l'Allemagne, la Lettonie, l'Estonie, la Lituanie, la Russie et la Pologne.

<sup>108</sup> Zone qui regroupe la Turquie, la Grèce, l'Albanie, la Bulgarie, la Roumanie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la Moldavie, l'Ukraine et la Russie

<sup>109</sup> Elle concerne quatre districts hongrois, deux voïvodies polonaises une région slovaque et une région d'Ukraine.

<sup>110</sup> Convention signée par l'Allemagne, l'Autriche, la République tchèque, la Slovaquie, la Hongrie, la Roumanie, la Slovénie, la Croatie, la Bulgarie, l'Ukraine, la Moldavie et l'Union Européenne.

<sup>111</sup> Elle regroupe une cinq voïvodies polonaises (Biala Podlaska, Chelm, Muliv, Tarnobrzeg et Zamosc), la région de Brest en Biélorussie et la région de Volynie en Ukraine.

<sup>112</sup> L'ICES a été ratifiée par la Hongrie, la Roumanie, la Bulgarie, la Turquie, la Grèce, l'Albanie, la Macédoine et la Bosnie-Herzégovine.

Toutes ces évolutions posent à nouveau le problème de leur interprétation théorique : Ces nouveaux sous-ensembles rentrent-ils désormais dans les schémas théoriques traditionnels de l'intégration économique régionale ? Existe-t-il des outils théoriques adaptés pour mesurer la viabilité à moyen terme de ces nouveaux sous-ensembles ? Comment différencier les zones qui relèvent d'un véritable processus d'intégration régionale de celles qui n'en relèvent pas ?

Ces questions revêtent une importance toute particulière dès lors que l'on insiste sur l'enchevêtrement réel de ces nouvelles zones émergentes (**figure 2**).

### B. Vers un usage éclectique des théories de l'intégration économique régionale

Répondre aux questions précédentes nécessite à nouveau de s'interroger sur les aptitudes des théories traditionnelles de l'intégration économique régionale à appréhender les nouvelles évolutions en cours. L'abandon par les ex-membres du CAEM de leur ancien mode de régulation économique nationale basé sur la planification centralisée et le monopole du commerce extérieur conduit intuitivement à supposer que les outils théoriques traditionnels, élaborés pour l'analyse des processus d'intégration libre-échangiste, auront leur mot à dire dans la recombinaison en cours des ensembles régionaux.

Certes ils l'ont puisque l'application de critères très simples, tel que celui des différents niveaux d'intégration définis par B. Balassa par exemple, permet d'ores et déjà de montrer que seuls trois sous-ensembles régionaux s'inscrivent dans une véritable dynamique d'intégration libre-échangiste : à savoir l'ALECE, la CEI et l'association UE-PECO (leurs objectifs étant la suppression des barrières commerciales intra-zone). Les autres zones apparaissent plutôt comme des associations visant à favoriser la coopérations des régions frontalières dans des domaines divers (C. Bayou, 1995, pp. 177-178 ; J. Blaha & D. Heimerl, 1996, pp. 28-51 ; O. Özüye, 1992, pp. 1-9). A ce jour, les accords d'association UE-PECO ont permis la suppression des droits de douanes et autres protections non tarifaires pour la plupart des produits, à l'exception des produits relevant du secteur textile dont la libéralisation totale est prévue pour 1998 et 1999<sup>113</sup>. L'ALECE a, quant à lui, contribué à supprimer les droits de douanes intra-zone sur les produits relevant des listes A et B (matières premières, certains biens industriels) et à entamer une baisse de 15% par an (sur 8 ans à compter du 1/1/1995) des tarifs sur les produits dits sensibles de la liste C (sidérurgie, chimie, industrie automobile, caoutchouc, textiles, bois, etc.)<sup>114</sup>. Par ailleurs, la libre circulation des personnes y est effective depuis 1993. La CEI, enfin, est régie par un ensemble d'accords de libre-échange bilatéraux non homogènes et par l'existence d'un ensemble disparate de listes de produits contingentés dits "*stratégiques*"<sup>115</sup>. Du fait de l'absence de règles communes, la CEI apparaît comme un "espace commercial à géométrie variable". A ce jour donc, même si aucun de ces trois sous-ensembles ne correspond à une zone de libre-échange entièrement réalisée<sup>116</sup>, l'analyse néoclassique des unions douanières devrait pouvoir s'y appliquer.

<sup>113</sup> Ces dispositions sont variables selon les PECO. Voir, par exemple, A. Slim (1996), p. 81.

<sup>114</sup> Voir par exemple D. Pianelli (1994), Annexe 2, p. 22.

<sup>115</sup> Voir A. Tiraspolksy (1995), pp. 138-140.

<sup>116</sup> Notons que seule la fusion entre la RDA et la RFA correspond au plus haut degré d'intégration économique existant et ce, quelle que soit l'approche théorique considérée : on y retrouve bien les effets

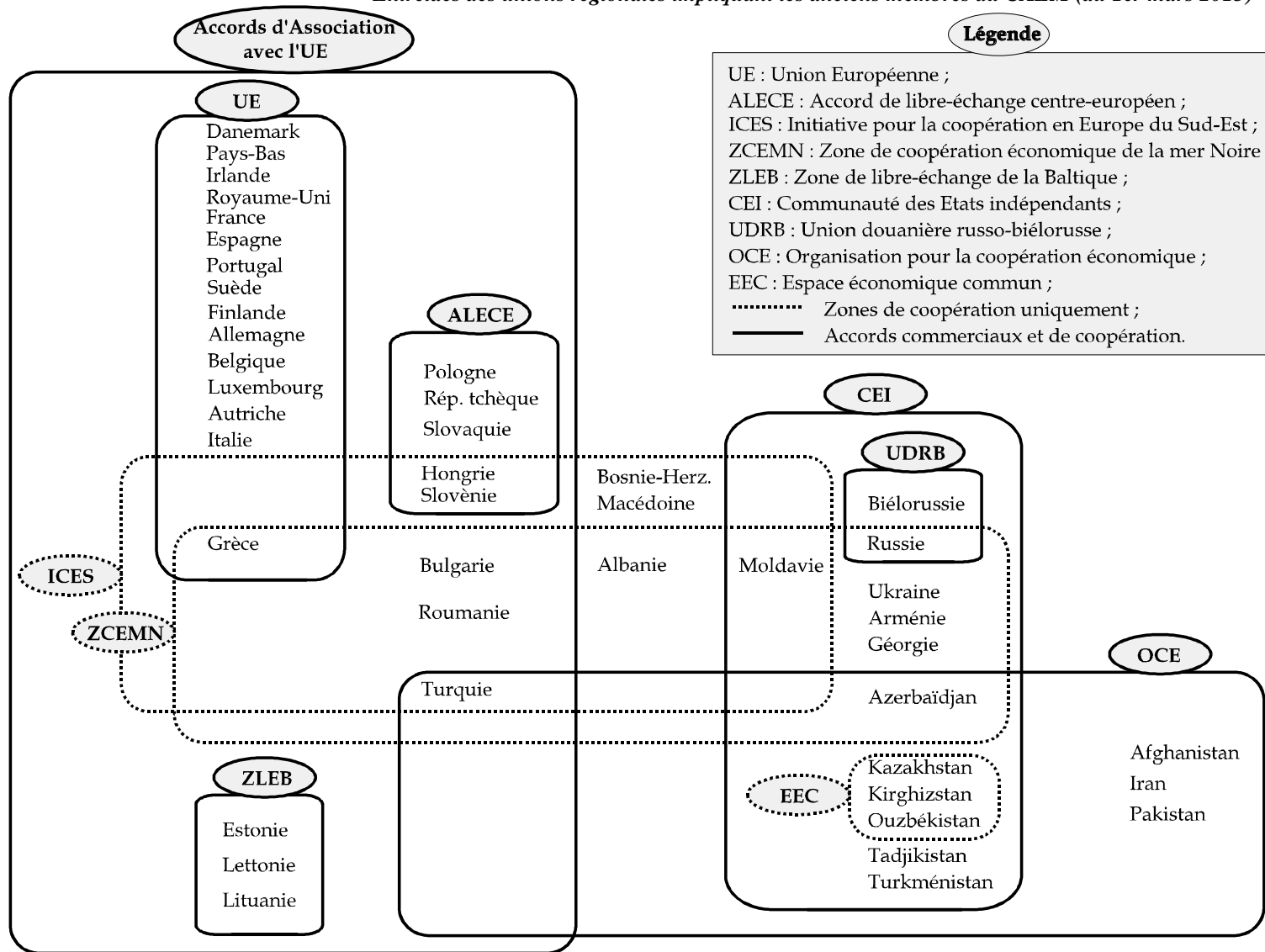
Cependant, l'utilisation d'outils traditionnels d'analyse issus de cette dernière ne conduit pas systématiquement aux résultats escomptés.

En effet, si l'on retrouve bien dans le cas des associations UE-PECO les effets théoriques attendus d'un processus d'intégration libre-échangiste (intensification des flux d'échanges, effets de création de commerce supérieurs aux effets de détournement et de destruction), ce n'est en revanche pas le cas pour l'intégration au sein de l'ALECE et de la CEI. Les **tableaux IX, X et XI** illustrent cette remarque dans la mesure où ils permettent de comparer l'évolution des parts relatives des échanges intra-union dans chacun des trois cas.

---

prédominants de création de commerce intra-zone (J. Viner, J. E. Meade), les effets de centralisation des instruments de la politique économique (J. Tinbergen), les effets d'accroissement de la solidarité intra-zone et de rapprochement des niveaux de développement (G. Myrdal, A. Marchal), etc.

**Figure 2**  
**Entrelacs des unions régionales impliquant les anciens membres du CAEM (au 1er mars 2013)**



*Source : réalisation personnelle inspirée de l'analyse ayant précédé.*

On note une intensification des flux commerciaux entre les partenaires signataires des accords d'association même si la part des PECO dans le commerce extérieur de l'UE demeure encore marginale (**tableau XI**)<sup>117</sup>. Toutefois, on peut remarquer un léger fléchissement dans l'accroissement de la moyenne des parts pour l'année 1993. Ce fléchissement est en partie dû à la baisse brutale en 1993 de la part de l'UE dans le commerce extérieur de la République tchèque et dans celui de la Slovaquie. Dans le cas de ces deux pays, on peut certes évoquer l'impact récessif de la politique de stabilisation tchécoslovaque menée depuis janvier 1991. Mais bien plus que cette politique, c'est la scission territoriale de l'entité tchécoslovaque qui a eu pour conséquence mécanique de réduire la part de l'UE dans le commerce extérieur de chacun des deux pays. En effet, à partir de 1993, le commerce mutuel entre la République tchèque et la Slovaquie est considéré comme étant du commerce extérieur par les deux pays, si bien que les exportations et importations totales de ces deux pays ont augmenté ce qui s'est traduit par la baisse mécanique des parts relatives des autres partenaires commerciaux dans les totaux<sup>118</sup>. Un argument de même nature peut être avancé pour expliquer la baisse, en 1991, de la part de l'UE dans les exportations et importations slovènes.

Dès l'année 1994, l'UE s'impose comme premier partenaire commercial de tous les PECO associés. Ce sont les pays appartenant à l'ALECE qui commercent le plus avec l'UE (la part de l'UE atteignant jusqu'à 70 % des exportations polonaises totales en 1995 et 68,91 % des importations slovènes pour la même année). Ce profil de répartition géographique du commerce laisse supposer que les effets Viner et Meade de création de commerce avec l'UE seront importants pour les PECO associés à partir de l'année 2002 (année pour laquelle les échanges seront totalement libres entre chaque PECO et l'UE, exceptés bien sûr les échanges de produits agricoles)<sup>119</sup>. Cependant, la faible part qu'occupe l'ensemble des pays associés dans le commerce total de l'UE (**tableau XI**) doit conduire à nuancer cette hypothèse.

Dans le cas de l'ALECE, il apparaît (**tableau XII**) que la part du commerce y demeure également très faible. Elle est même en régression dans le cas de la République tchèque et de la Slovaquie.

Enfin, dans le cas de la CEI, les chiffres de 1993 et 1996 traduisent franchement une dés-intensification du commerce mutuel, c'est-à-dire l'effet contraire de celui attendu par la théorie néoclassique de l'intégration régionale. La régression de la part du commerce intra-CEI

<sup>117</sup> Les pays de l'UE les plus concernés par cette évolution sont la Grèce, l'Allemagne et l'Italie. Voir, par exemple, D. Labaronne (1996), p. 24. Pour 1996, la part de l'UE s'est maintenue autour de 60 % en moyenne dans le commerce extérieur total des PECO figurant dans le tableau (voir Commission économique pour l'Europe de l'ONU, 1996, vol. 48, p. 45).

<sup>118</sup> Si l'on exclut la Slovaquie des exportations et des importations totales de la République tchèque en 1993, alors la part de l'UE s'établit à 62,9 % dans les exportations tchèques et à 62,7 % dans les importations tchèques. De la même manière et pour la même année, si l'on exclut la République tchèque des exportations et importations slovaques, alors la part de l'UE s'établit à 51,3 % des exportations et à 43,6 % des importations slovaques (calculs effectués d'après les données fournies par WIIW, 1996, p. 255, p. 265, pp. 292-293 et pp. 302-303).

<sup>119</sup> Rappelons que, dans son modèle d'union douanière à trois pays, J. E. Meade a fait apparaître des effets de création de commerce d'autant plus forts que les pays étaient déjà principaux fournisseurs et clients les uns avec les autres avant la formation de l'union. Voir J. E. Meade (1995b), *op. cit.*, p. 528.

est plus forte pour les importations géorgiennes (-53 % de 1994 à 1996), azerbaïdjanaises (-49 %), et ouzbeks (-47 %) ainsi que pour les exportations ouzbeks (-69 %), arméniennes (-52 %) et ukrainiennes (-28 %). Le commerce extérieur du Kazakhstan ainsi que celui du Tadjikistan semblent suivre en revanche la tendance inverse (**tableau XIII**).

Par ailleurs, si l'on tente de mesurer les effets de création et de détournement de commerce au sens de J. Viner, on aboutit aux mêmes conclusions, à savoir : des effets Viner de création de commerce entre les pays de l'UE et les pays signataires des accords d'association et des effets Viner de détournement de commerce entre les pays de l'ALECE et de la CEI. Le **tableau XIV** donne pour la Hongrie (seul pays à publier régulièrement des indices de prix aux exportations et aux importations, ventilés par zones géographiques) les résultats obtenus par le calcul de l'indice défini par B. Balassa.

La baisse, systématique en 1995, de l'élasticité-revenu des demandes d'importation en provenance des pays membres de l'ALECE suggère paradoxalement que les nouveaux flux commerciaux de la Hongrie avec ses partenaires résultent davantage d'effets de détournement que de création de commerce. Toutefois, le crédit que l'on peut accorder à ce type de test est limité, au moins pour les raisons suivantes :

1. d'une part les anciens pays membres du CAEM subissent les effets de la transition, c'est-à-dire de la mutation entière de leur mode de régulation économique passé. En ce sens, les outils traditionnels utilisés pour mesurer la viabilité des mouvements de réintégration ne permettent pas de discriminer clairement entre les effets induits par l'intégration régionale et les effets induits par la transition. Il s'agit là d'une combinaison tout à fait originale dans l'histoire des processus économiques internationaux. Comment, par exemple, évaluer les effets sur le bien-être de l'ALECE, dans un contexte où l'abaissement des barrières commerciales modifie certes les prix relatifs, mais n'influence pas le comportement économique des agents ? L'intégration exige des économies concernées d'être suffisamment stables et avancées dans leur processus de transition pour se conformer aux lois du marché ;
2. d'autre part, la théorie néoclassique de l'intégration peut également être contestée dans les hypothèses simplificatrices qu'elle fait intervenir pour appréhender les zones d'intégration libre-échangistes. Insuffisante pour appréhender la réalité de l'intégration socialiste, elle est également contestable dans l'interprétation qu'elle fait des unions libre-échangistes. Sans reprendre ici tous nos développements de la deuxième partie de l'article, on peut rappeler que la notion de prix unique mondial pour chaque bien est une notion floue (M. Rainelli, 1986, pp. 25-38) et que l'échange international tel qu'on peut l'observer dans la réalité est fort différent des hypothèses néoclassiques. Il est "*pénétré de concurrences monopolistiques et oligopolistiques, de positions dominantes et de politiques d'interventions structurelles des Etats*" (F. Perroux, 1982, p. 59, p. 73), si bien que la mobilité interne des facteurs de production n'est plus totale, les produits ne peuvent plus être classés uniformément selon leur intensité par rapport à un facteur de production, les facteurs de production sont de qualités différentes selon les pays, les dotations de facteurs ne sont pas fixes, la fonction de production néoclassique est difficilement appréhendable dans la réalité, etc. Dès lors l'intégration entre économies de marché n'est pas comprise

dans sa réalité si elle n'est interprétée qu'en termes de marché de concurrence à peu près pure et parfaite. La présentation néoclassique des effets de création et de détournement de commerce, par exemple, paraît contestable quand on s'éloigne des hypothèses de concurrence complète et de stabilité (au moins approximative) du régime de concurrence ;

3. Un troisième limite provient des effets encore actifs de la désintégration économique régionale du CAEM et des scissions territoriales tchécoslovaque et soviétique sur les nouveaux sous-ensembles régionaux. Nous sommes dans une situation où coexistent les effets de la désintégration passée et des effets de l'intégration en cours. Dans le cas de la Hongrie, les détournements de commerce intra-ALECE sont-ils davantage dus au processus d'intégration régionale ou à la désintégration passée du CAEM ? A ce jour, aucun instrument analytique de la théorie néoclassique ne permet de discriminer entre ces deux effets ;
4. On peut éventuellement évoquer un dernier argument explicatif de la faible intensité du commerce intra-ALECE : il s'agit de la volonté affichée des pays membres de commercer de préférence avec l'UE plutôt qu'avec leurs voisins immédiats. Le commerce avec l'Ouest permet de se procurer plus facilement des devises fortes, avec plus de garanties (M. Margolis (1994), p. 38). Cela expliquerait pourquoi l'abaissement des barrières douanières entre les pays membres de l'ALECE n'a pas eu d'impact sur leurs échanges mutuels. Nous sommes loin ici de l'hypothèse néoclassique selon laquelle une réduction des barrières commerciales a un effet décisif sur les échanges régionaux.

L'introduction de critères provenant des approches alternatives de l'intégration économique régionale conduisent également à émettre des réserves sur les évolutions en cours.

Du point de vue institutionnel, aucune amorce de centralisation des instruments de la politique régionale n'est prévue (J. Tinbergen). Ainsi, les accords d'association UE-PECO, par exemple, ne font aucune référence explicite à l'intégration ultérieure des PECO à l'UE. Par ailleurs, la divergence des trajectoires nationale (du fait de la transition) ne permet pas aux PECO, pour l'heure, de respecter les critères de convergence définis à Maastricht (W. Andreff, 1997, p. 231). Au sein de l'ALECE, il n'y a pas non plus de coordination des politiques économiques nationales (les nombreuses dévaluations non coordonnées sont là pour le montrer).

Notons également que le degré de solidarité (G. Myrdal, A. Marchal) entre pays membres de ces trois sous-ensembles est nul ou quasi-nul. Ainsi, l'aide cumulée totale accordée par l'UE aux PECO apparaît dérisoire si on la rapporte au plan Marshall des années d'après guerre où à l'aide reçue par la seule RDA durant l'unification allemande<sup>120</sup>.

---

<sup>120</sup> Entre 1991 et 1995, les seuls transferts de l'ex-RFA vers l'ex-RDA ont atteint près de 819,1 milliards de deutschemarks (soit environ 474 milliards de dollars). En flux annuel, on obtient 163,8 milliards de DM en moyenne (132,1 en 1991, 156,2 en 1992, 170,0 en 1993, 210,8 en 1994 et 150,0 en 1995). On peut rapporter ces montants aux 15,8 milliards d'écus (soit environ 17,9 milliards de dollars) reçus entre 1990 et 1995 par les anciens PECO du CAEM (Bulgarie, Hongrie, Pologne, Rép. tchèque, Slovaquie) au titre de l'assistance du G-24. Au total donc, les montants cumulés reçus par les PECO entre 1990 et 1995 ont représenté 3,8 % de ce qui a été reçu par les nouveaux Länder durant la période 1991-1995. Nos calculs ont été réalisés à partir des données fournies par D. Heimerl (1996), pp. 4-5 et G. Horn (1996), p. 125 en

Enfin, le nombre de pays qui s'unissent est trop petit, dans le cas de l'ALECE, pour engendrer des gains d'échelle importants pour les membres de la zone (T. Scitovsky).

### **Conclusion :**

Non pertinente pour appréhender la réalité de l'intégration socialiste, limitée dans l'appréhension de la désintégration régionale du CAEM, la théorie néoclassique de l'intégration a bien du mal à s'imposer dans l'analyse des formes de réintégration des anciens pays socialistes à l'économie mondiale. L'apport des théories alternatives de l'intégration n'est pas superflu dans un contexte où coexistent à la fois des effets d'une désintégration passée, ceux d'une transition en cours et ceux d'une intégration à venir. Originales et difficilement appréhendées par les outils traditionnels de l'analyse économique, ces évolutions est-européennes plaident en faveur de l'usage d'un véritable cadre théorique éclectique dont une première esquisse a été donnée dans cet article.

Il ressort en définitive de notre travail, qu'une réflexion approfondie sur les processus régionaux d'intégration et de désintégration ne peut pas être menée du seul point de vue de leurs aspects commerciaux et qu'elle implique au minimum la prise en compte des dimensions institutionnelle, monétaire et économique interne.

---

ce qui concerne l'Allemagne et par A. Mayhew (1996), tableau 1a, p. 156 en ce qui concerne les PECO. Par ailleurs, on peut également contester l'efficacité réelle de cette assistance (voir par exemple M. Aglietta *et al.*, 1992 ; S. Cazes *et al.*, 1996, pp. 326-334 ; A. Slim, 1993, pp. 17-24).



**Tableau I**  
**Elasticités-revenu des demandes d'importations des pays membres du CAEM avant et après la mise en place du programme complexe, ventilées par grandes zones géographiques (moyennes annuelles, prix constants de 1970)**

Pays (i)	Région (j) :	avec le CAEM	avec les PDEM	avec les PVD
<b>Bulgarie :</b>	1966-1970	1,18	0,85	1,94
	<b>1971-1975</b>	<b>2,46</b>	<b>3,67</b>	<b>2,98</b>
<b>Hongrie :</b>	1966-1970	1,48	2,03	1,52
	<b>1971-1975</b>	<b>2,83</b>	<b>3,03</b>	<b>3,99</b>
<b>Pologne :</b>	1966-1970	1,78	1,72	-0,27
	<b>1971-1975</b>	<b>1,14</b>	<b>5,07</b>	<b>2,16</b>
<b>RDA :</b>	1966-1970	2,06	3,05	1,64
	<b>1971-1975</b>	<b>2,44</b>	<b>2,99</b>	<b>4,68</b>
<b>Roumanie :</b>	1966-1970	1,18	2,26	2,30
	<b>1971-1975</b>	<b>1,06</b>	<b>3,65</b>	<b>3,96</b>
<b>Tchécoslovaquie :</b>	1966-1970	0,77	1,86	0,24
	<b>1971-1975</b>	<b>2,57</b>	<b>2,59</b>	<b>2,28</b>
<b>URSS :</b>	1966-1970	0,92	1,48	1,28
	<b>1971-1975</b>	<b>1,23</b>	<b>3,64</b>	<b>2,13</b>
<b>CAEM (7 pays) :</b>	1966-1970	1,29	1,82	1,29
	<b>1971-1975</b>	<b>1,81</b>	<b>3,22</b>	<b>3,17</b>

PDEM : pays développés à économie de marché ; PVD : pays en voie de développement.

Sources : calculs effectués à partir des données fournies dans les Annuaires statistiques du CAEM 1971, 1972, 1973, 1974, 1975, 1976.

Remarque : nous avons utilisé les variations de PMN pour le dénominateur au lieu de celles du PIB.

**Tableau II**  
**Intensités relatives des échanges intra-zone de quelques blocs régionaux (1955 à 1995)**

Années	1955	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1990	1995
<b>Amérique du Nord</b>	1,76	1,67	1,88	2,00	2,16	1,84	1,92	1,96	1,85
<b>Amérique latine</b>	1,26	1,29	1,95	2,90	3,08	3,38	3,13	3,79	3,76
<b>Europe occidentale</b>	1,35	1,36	1,42	1,46	1,50	1,54	1,70	1,54	1,69
<b>Union Européenne</b>	1,50	1,59	1,74	1,17	1,24	1,50	1,70	1,53	1,68
<b>AELE</b>	1,08	1,14	1,41	2,40	2,73	2,27	2,33	2,09	1,87
<b>Moyen-Orient</b>	4,20	3,31	3,54	3,26	0,97	1,09	2,96	3,63	3,51
<b>Asie</b>	3,90	3,79	3,55	3,65	3,13	2,76	2,40	2,61	2,20
<b>Afrique</b>	1,44	1,38	1,77	1,47	1,21	0,74	1,48	2,92	4,58
<b>Europe Est &amp; URSS<sup>a</sup></b>	7,55	6,15	6,19	6,56	6,05	7,05	6,77	9,36	8,23

a : pour 1995, la Géorgie, le Kazakhstan, le Kirghizstan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan, le Turkménistan sont classés dans le bloc "Asie".

Sources : tableau calculé à partir des données disponibles dans les matrices du commerce mondial publiées par les Nations unies dans les bulletins mensuels de statistiques suivants : vol. VII. n°7-juillet 1953, pp. x-xxi ; vol. XV. n°3-mars 1961, pp. xviii-xix ; vol. XIX. n°3-mars 1965, pp. xviii-xix ; vol. XXV. n°3-mars 1971, pp. xviii-xix ; vol. XXXVI. n°7-juillet 1982, pp. xx-xxii ; vol. XLIII. n°6-juin 1989, pp. 252-255 ; vol. XLVII. n°6-juin 1993, pp. 256-261 ; vol. L. n°5-mai 1996, pp. 262-319 ; vol. L. n°6-juin 1996, pp. 258-263.



**Tableau III**  
**taux de croissance des PMN intra-CAEM (1951-1989, en %)**

	1951-1955	1956-1960	1961-1965	1966-1970	1971-1975	1976-1980	1981-1985	1986-1990
<b>Bulgarie</b>	12,2	9,7	6,7	8,8	7,8	6,1	3,7	3,1
<b>Hongrie</b>	5,7	5,9	4,1	6,8	6,3	2,8	1,3	0,8
<b>Pologne</b>	8,6	6,6	6,2	6,0	9,8	1,2	-0,8	3,0
<b>RDA</b>	13,1	7,1	3,5	5,2	5,4	4,1	4,5	3,1
<b>Roumanie</b>	18,3	13,7	11,3	11,2	11,5	8,5	-0,15	-1,3
<b>Tchécoslovaquie</b>	8,2	7,0	1,9	7,0	5,5	3,7	1,7	2,0
<b>URSS</b>	11,3	9,2	6,5	7,8	5,7	4,3	3,2	2,7
<b>CAEM (7 pays)</b>	11,06	8,46	5,74	7,54	7,43	4,39	1,92	1,91

Moyennes annuelles pour les périodes quinquennales  
Source : Annuaire statistique du CAEM (1990), pp. 5-15.

**Tableau IV**  
**Evolution du commerce extérieur des PECO par grandes zones géographiques, 1983-1996**  
**(Moyennes des taux annuels moyens de variation, en % ; calculé à partir des valeurs en dollars courants)**

	Années <sup>a</sup> [1983-87]	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
<b>PECO :</b>										
<b>EXPORTATIONS :</b>										
<b>vers les PT</b>	5,11	-1,26	-9,80	-22,30	-21,58	-17,28	-1,52	7,23	21,88	3,00
<b>vers les PDEM</b>	-0,89	5,63	7,02	4,66	-4,60	20,18	1,82	33,10	28,05	-0,46
<b>vers les PVD</b>	-7,25	-0,55	-10,26	-10,86	-28,14	26,68	3,57	-1,87	33,13	-1,52
<b>IMPORTATIONS :</b>										
<b>en prov. des PT</b>	4,88	-5,89	-9,20	-14,66	-8,28	-0,86	4,42	-3,15	28,62	6,22
<b>en prov. des PDEM</b>	2,18	7,63	3,10	23,44	16,16	41,98	8,67	14,85	30,62	9,88
<b>en prov. des PVD</b>	-0,54	21,19	1,28	3,88	25,52	1,42	14,88	17,85	36,00	13,77

*a* : moyenne des moyennes annuelles pour la période quinquennale et moyenne des taux de croissance par pays pour les autres années ;

**PECO** = Bulgarie, Hongrie, RDA jusqu'en 1990, Roumanie, Pologne, Tchécoslovaquie jusqu'en 1992 puis Rép. Tchéque et Slovaquie.

**PT** (pays en transition) = PECO + Yougoslavie, Cuba, URSS jusqu'en 1991 puis CEI et pays socialistes d'Asie ;

**PDEM** = pays développés à économie de marché ;

**PVD** = pays en voie de développement.

Sources : calculs effectués à partir des données fournies par ECE-UN, Economic Survey of Europe in 1994-1995, pp. 124-125 & in 1995-1997 (Statistical tables and charts), pp. 36-39 et Economic Bulletins for Europe, Vol. 45, p. 72, Vol. 47 p. 45 et Vol 48, p. 64, p. 69, p. 150.

**Tableau V**  
**Evolution du commerce extérieur de l'URSS par grandes zones géographiques, 1983-1996**  
*(taux annuel moyen de variation, en % ; calculé à partir des valeurs en dollars courants)*

Années <sup>a</sup>	[1983-1987]	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
<b>URSS/CEI<sup>b</sup> :</b>										
<b>EXPORTATIONS :</b>										
<b>vers les PT</b>	3,63	-4,60	-11,10	26,90	-31,60	-25,80	-10,60	-14,90	36,30	21,9
<b>vers les PDEM</b>	-6,38	7,80	7,80	12,30	-7,00	-20,30	7,60	21,70	19,50	3,20
<b>vers les PVD</b>	-2,07	2,20	2,10	-9,50	-31,70	-44,00	11,20	0,40	20,10	5,80
<b>IMPORTATIONS :</b>										
<b>en prov. des PT</b>	3,73	2,60	-5,70	-12,10	-35,90	-42,80	-32,30	-15,80	38,10	-12,70
<b>en prov. des PDEM</b>	-8,49	22,60	21,10	5,60	-31,00	-13,00	-29,60	20,20	15,90	-7,80
<b>en prov. des PVD</b>	-8,54	17,40	25,90	3,80	-35,80	-2,60	-10,30	-4,50	-12,20	21,50

*a* : moyenne annuelle pour la période quinquennale ;

*b* : moyenne des Etats de la CEI à partir de 1991.

Source : voir tableau précédent.

**Tableau VI**  
**Rappel synthétique des politiques de changes est-européennes depuis 1990**

PAYS	POLITIQUE DE CHANGES
Bulgarie :	1991 : adoption d'un taux de marché interbancaire flexible ; dépréciation immédiate du lev (18,3 leva/1USD) 1992 : dépréciation continue (23,8 leva/1USD) ; 1995 : dévaluation à trois reprises du lev (67,6 leva/1USD) 1996 : Crise bancaire, forte dévaluation en mai, dépréciation continue jusqu'en décembre (100 leva/1USD);
Hongrie	1991 : le forint est indexé à un panier de monnaies (moitié-USD ; moitié-écu) ; dévaluations périodiques du forint (75,62 forints/1USD); 1993-94 : fortes dévaluations du forint (110,7 forints/1USD en déc. 94) ; 1995 : dévaluation en mars (139,47 forints/1USD en fin d'année).
Pologne	1990 : unification du taux de change en janvier ; indexation du zloty au dollar ; dévaluation ; 1991 : dévaluation du zloty en mai ; indexation à un panier de cinq monnaies ; introduction en octobre d'un système de parités ajustables (1,09 zloty/1USD) ; 1992 : dévaluation de 43,9 % du zloty de déc. 91 à déc. 92 1993 : forte dévaluation du zloty en août. (2,13 zlotys/1USD en déc. 93) 1996 : 2,56 zlotys/1USD au 1 <sup>er</sup> mars.
Roumanie	1990 : suppression des taux de change multiples ; institution d'un système de taux de changes doubles ; dévaluation de 60 % du leu. 1991 : unification du taux de change, dévaluation du leu de 42 % (189 lei/1USD en déc.); 1993 : très forte dévaluation du leu en décembre (1 276 lei/1USD); 1994 : forte dévaluation du leu en janvier ; 1996 : dévaluation du leu (2 990 lei/1USD).
Tchéco-slovaquie	1990 : unification des taux de changes en décembre ; indexation de la couronne à un panier de cinq monnaies. La Slovaquie et la République tchèque garderont des parités/dollar relativement stables.

Sources : synthèse réalisée à partir de la presse.



**Tableau VII**

**Elasticités-revenu des demandes d'importations des PECO et de l'URSS, par zones géographiques**

<b>Pays (i)</b>	<b>Région (j) :</b>	<b>avec les PT</b>	<b>avec les PDEM</b>	<b>avec les PVD</b>
<b>Bulgarie :</b>	1981-1983	1,05	-0,35	6,29
	1984-1986	1,94	3,47	4,44
	1987-1989	-3,45	-0,84	3,18
	1990-1992	<u>2,61</u>	-1,78	-0,41
	1993-1995	-7,86	-0,19	10,13
<b>Hongrie :</b>	1981-1983	-0,57	16,65	13,67
	1984-1986	5,02	5,85	12,77
	1987-1989	-6,28	4,50	-2,75
	1990-1992	<u>0,78</u>	-1,94	-6,99
	1993-1995	14,65	16,26	21,22
<b>Pologne :</b>	1981-1983	<u>1,21</u>	<u>9,10</u>	<u>9,72</u>
	1984-1986	2,55	1,25	-0,85
	1987-1989	-1,71	6,63	0,45
	1990-1992	<u>1,48</u>	-8,27	-3,14
	1993-1995	3,93	4,36	3,48
<b>Roumanie :</b>	1981-1983	-1,26	-	-
	1984-1986	-10,66	-	-
	1987-1989	-	-	-
	1990-1992	<u>1,00</u>	-5,83	<u>0,69</u>
	1993-1995	3,56	5,57	2,11
<b>Tchécoslovaquie <sup>a</sup> :</b>	1981-1983	0,98	-18,55	-15,55
	1984-1986	0,81	0,71	-0,09
	1987-1989	1,92	6,14	5,24
	1990-1992	<u>0,22</u>	-2,17	<u>1,13</u>
	1993-1995	4,98	9,50	16,19
<b>PECO <sup>b</sup> :</b>	1981-1983	-7,30	-1,32	1,87
	1984-1986	2,40	2,27	2,28
	1987-1989	-3,13	6,23	4,81
	1990-1992	<u>1,15</u>	-3,93	-1,48
	1993-1995	4,19	6,51	7,82
<b>URSS <sup>c</sup> :</b>	1981-1983	1,09	-0,48	1,84
	1984-1986	2,47	-3,14	-5,72
	1987-1989	-0,20	3,75	4,84
	1990-1992	<u>3,79</u>	<u>1,60</u>	<u>1,44</u>
	1993-1995	<u>0,33</u>	-0,22	<u>0,89</u>

PT : pays en transition PDEM : pays développés à économie de marché ; PVD : pays en voie de développement.

a : moyenne de la Rép. tchèque et la Slovaquie pour la période 1993-1995 ;

b : hors Roumanie pour la période 1987-1989 ;

c : moyenne des Etats de la CEI à partir de 1991.

Sources : indice de B. Balassa calculé à partir des données en dollars courants fournies par les Economic Surveys de la Commission économique pour l'Europe de l'ONU.

*Notes : les chiffres soulignés correspondent à des détournements de commerce (numérateur et dénominateur négatifs)*

**Tableau VIII**

**Flux commerciaux intra-CAEM (hors URSS) effectifs et théoriques en 1989 et 1990 - d'après le modèle de D. Rosati (1992)**

Pays i	Zone j	1989			1990		
		Effectifs	Théoriques	Différence	Effectifs	Théoriques	Différence
Bulgarie	CAEM 5 pays	832,80	1 149,40	-316,60	547,60	956,40	-408,80
Tchécoslovaquie	CAEM 5 pays	2 435,40	2 237,50	197,90	1 617,90	2 005,30	-387,40
Hongrie	CAEM 5 pays	1 364,70	1 708,10	-343,40	893,00	1 518,00	-625,00
Pologne	CAEM 5 pays	2 433,10	2 450,50	-17,40	2 112,90	2 107,60	5,30
Roumanie	CAEM 5 pays	775,50	1 525,30	-749,80	329,10	1 293,20	-964,10
<b>Total</b>	<b>CAEM 5 pays</b>	<b>7 841,50</b>	<b>9 070,80</b>	<b>-1 229,30</b>	<b>5 500,50</b>	<b>7 880,50</b>	<b>-2 380,00</b>

Source : calculs effectués d'après les données fournies par D. Rosati (1992), pp. 104-105.

**Tableau IX**

**Part de l'UE<sup>a</sup> dans le commerce de chaque PECO associé (en %, 1990-1995)**

(en % des exportations totales des pays)	1990	1991	1992	1993	1994	1995
	<b>EXPORTATIONS vers l'UE :</b>					
<b>Bulgarie</b>	5,57	15,65	31,46	29,96	37,64	37,25
<b>Hongrie</b>	42,11	58,65	62,33	58,13	63,68	62,66
<b>Pologne</b>	52,70	61,49	65,65	69,20	69,20	70,00
<b>République tchèque</b>	38,37	50,76	61,62	49,37	54,08	55,17
<b>Slovaquie</b>	40,75	41,42	50,10	29,54	34,96	37,39
<b>Roumanie</b>	33,87	36,94	35,16	41,36	48,20	53,17
<b>Slovénie</b>	64,79	51,26	60,86	63,24	65,61	67,21
<b>Moyenne des parts (tous PECO)</b>	<b>39,74</b>	<b>45,17</b>	<b>52,45</b>	<b>48,69</b>	<b>53,34</b>	<b>54,69</b>
<i>Moyenne des parts (ALECE)</i>	47,74	52,72	60,11	53,90	57,51	58,49
(en % des importations totales des pays)	1990	1991	1992	1993	1994	1995
	<b>IMPORTATIONS en provenance de l'UE :</b>					
<b>Bulgarie</b>	11,51	26,08	35,51	32,81	37,50	38,05
<b>Hongrie</b>	43,14	56,73	59,98	54,38	61,06	61,51
<b>Pologne</b>	51,12	57,70	61,96	64,72	65,26	64,65
<b>République tchèque</b>	40,46	49,87	58,92	52,32	55,65	56,37
<b>Slovaquie</b>	32,43	33,10	46,45	27,93	33,44	34,73
<b>Roumanie</b>	21,78	28,72	41,27	45,31	48,21	49,58
<b>Slovénie</b>	68,96	59,52	59,58	65,62	69,17	68,91
<b>Moyenne des parts (tous PECO)</b>	<b>38,49</b>	<b>44,53</b>	<b>51,95</b>	<b>49,01</b>	<b>52,90</b>	<b>53,40</b>
<i>Moyenne des parts (ALECE)</i>	47,22	51,38	57,38	52,99	56,92	57,23

a : UE à quinze pays pour toutes les années couvertes par le tableau.

Note : calculs effectués à partir de données exprimées en monnaies nationales.



*Sources : Annuaires statistiques nationaux et WIIW (1996), Countries in transition, pp. 244-249*

**Tableau X**  
**Part de l'UE<sup>a</sup> dans le commerce des Etats baltes (en %, 1991-1994)**

(en % des exportations totales des pays)	1991	1992	1993	1994
	<b>EXPORTATIONS vers l'UE :</b>			
<b>Estonie</b>	3,70	42,95	49,24	48,85
<b>Lettonie</b>	-	39,87	33,36	39,22
<b>Lituanie</b>	5,06 <sup>b</sup>	28,49 <sup>b</sup>	25,15 <sup>b</sup>	-
(en % des importations totales des pays)	1991	1992	1993	1994
	<b>IMPORTATIONS en provenance de l'UE :</b>			
<b>Estonie</b>	6,70	45,12	62,61	64,33
<b>Lettonie</b>	-	29,50	27,37	40,55
<b>Lituanie</b>	9,77 <sup>b</sup>	18,04 <sup>b</sup>	14,65 <sup>b</sup>	-

a : UE à quinze pays pour toutes les années couvertes par le tableau ;

b : commerce avec l'Europe de l'Ouest.

Note : calculs effectués à partir de données exprimées en monnaies nationales.

Sources : *Annuaire statistique national* disponibles des Etats baltes.

**Tableau XI**  
**Part des pays associés dans le commerce extérieur et total de l'UE<sup>a</sup> (en %, 1991-1996)**

	1991	1992	1993	1994	1995	1996 <sup>b</sup>
	<b>EXPORTATIONS de l'UE vers :</b>					
<b>PECO<sup>c</sup></b>						
en % des exportations totales de l'UE	1,70	2,18	2,66	2,85	3,15	3,49
en % des exportations extra-UE	5,21	6,60	7,16	7,77	8,72	10,21
<b>Etats baltes<sup>d</sup></b>						
en % des exportations totales de l'UE	-	0,07	0,12	0,18	0,21	0,24
en % des exportations extra-UE	-	0,21	0,33	0,50	0,58	0,70
<b>PECO + Etats baltes</b>						
en % des exportations totales de l'UE	<b>1,70</b>	<b>2,25</b>	<b>2,78</b>	<b>3,04</b>	<b>3,36</b>	<b>3,72</b>
en % des exportations extra-UE	<b>5,21</b>	<b>6,81</b>	<b>7,49</b>	<b>8,26</b>	<b>9,30</b>	<b>10,91</b>
	1991	1992	1993	1994	1995	1996 <sup>b</sup>
	<b>IMPORTATIONS de l'UE en provenance des PECO</b>					
<b>PECO<sup>c</sup></b>						
en % des importations totales de l'UE	1,44	1,81	2,10	2,44	2,76	2,69
en % des importations extra-UE	3,99	5,09	5,53	6,49	7,59	7,39
<b>Etats baltes<sup>d</sup></b>						
en % des importations totales de l'UE	-	0,10	0,15	0,17	0,20	0,20
en % des importations extra-UE	-	0,28	0,38	0,46	0,55	0,55
<b>PECO + Etats baltes</b>						
en % des importations totales de l'UE	<b>1,09</b>	<b>1,43</b>	<b>2,25</b>	<b>2,61</b>	<b>2,96</b>	<b>2,89</b>
en % des importations extra-UE	<b>3,01</b>	<b>4,03</b>	<b>5,92</b>	<b>6,95</b>	<b>8,14</b>	<b>7,94</b>

a : UE à quinze pays pour toutes les années du tableau ;

b : janvier à juin 1996;

c : il s'agit ici des PECO signataires des accords d'association, à savoir la Bulgarie, la Hongrie, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie, la Roumanie et la Slovénie ;

d : Estonie, Lettonie, Lituanie ;

*Source : calculs effectués à partir des données fournies par Eurostat (1997), n°3, p. 42, p. 46 et pp. 113-167.*

**Tableau XII**  
**Part du commerce intra-ALECE dans le commerce total de chaque pays membre (% , 1991-1995)**

	Exportations intra-ALECE <sup>a</sup>					Importations intra-ALECE <sup>a</sup>				
	1991	1992	1993	1994	1995	1991	1992	1993	1994	1995
<b>Hongrie</b>										
Pologne	2,06	1,33	1,83	2,07	2,62	1,30	1,62	1,18	1,33	1,61
Tchécoslovaquie	2,16	2,71	-	-	-	4,14	4,29	-	-	-
Rép. Tchèque	-	-	1,91	1,84	1,61	-	-	2,10	2,38	2,36
Slovaquie	-	-	1,44	1,34	1,66	-	-	1,90	2,44	2,38
ALECE	4,22	4,04	5,18	5,25	5,89	5,44	5,91	5,18	6,15	6,35
<b>Pologne</b>										
Hongrie	0,69	1,30	1,23	1,06	1,17	0,89	0,90	0,89	1,02	1,21
Tchécoslovaquie	4,62	3,81	-	-	-	3,31	3,15	-	-	-
Rép. Tchèque	-	-	2,41	2,65	3,05	-	-	1,86	2,33	3,06
Slovaquie	-	-	1,16	1,06	1,22	-	-	0,86	0,91	1,31
ALECE	5,31	5,11	4,80	4,77	5,40	4,20	4,05	3,61	4,26	5,58
<b>Tchécoslovaquie</b>										
Hongrie	4,29	4,41	-	-	-	1,91	1,59	-	-	-
Pologne	7,31	3,79	-	-	-	4,69	3,61	-	-	-
ALECE	11,60	8,20	-	-	-	6,60	5,20	-	-	-
<b>Rép. tchèque</b>										
Hongrie	-	3,14	2,25	2,65	2,07	-	1,14	1,36	1,14	0,98
Pologne	-	4,09	2,71	3,86	5,39	-	3,41	2,51	2,84	3,06
Slovaquie	-	-	21,46	16,42	16,19	-	-	17,49	14,23	13,13
ALECE	-	7,23	26,42	22,93	23,65	-	4,55	21,36	18,21	17,17
<b>Slovaquie</b>										
Hongrie	-	6,91	4,54	5,46	4,57	-	2,58	1,32	1,67	2,23
Pologne	-	4,10	2,92	2,83	4,42	-	3,17	1,93	2,38	2,77
Rép. Tchèque	-	-	42,40	37,39	35,24	-	-	35,46	29,61	27,50
ALECE	-	11,01	49,86	45,68	44,23	-	5,75	38,71	33,66	32,50

*a* : hors Slovénie ;

Sources : calculs effectués à partir des données disponibles dans : *Annuaire statistique de la Hongrie (1990), tableau 18.5, pp. 268-269 ; (1992), tableau 14.4, pp. 197-198 ; (1994), tableau 14.4, pp. 249-250, (1996), tableau 2.1, pp. 25-27 ; Annuaire statistique de la Pologne (1989), tableaux 10 et 11, pp. 370-371 ; (1995), tableau 7, pp. 454-455 ; Annuaire de la Tchécoslovaquie (1989), tableaux 17-1 et 17-3, pp. 462-463 ; Annuaire de la Rép. tchèque (1994), tableaux 18-1 et 18-3, pp. 294-298 ; (1995), tableaux 19-1, pp. 383 ; Annuaire de la Slovaquie (1994), tableaux 9-1 et 9-3, pp. 308-316 et WIIW (1996), Countries in transition, p. 265 et pp. 302-303 pour la Slovaquie en 1994 et 1995.*

**Tableau XIII**  
**Part du commerce intra-CEI dans le commerce total de chaque république (% , 1993-1996)**

	Exportations intra-CEI				Importations intra-CEI			
	1993	1994	1995	1996	1993	1994	1995	1996
Arménie	85,8	73,0	61,6	41,4	66,3	52,3	49,6	34,0
Azerbaïdjan	43,9	43,0	39,8	54,0	67,7	62,5	34,2	34,3
Biélorussie	65,4	58,9	62,3	65,8	71,6	68,2	66,1	65,6
Géorgie	-	75,0	62,6	65,6	-	82,0	40,6	38,6
Kazakhstan	54,6	58,0	52,9	56,1	80,1	60,4	69,0	70,9
Kirghizstan	65,7	65,6	65,8	80,0	65,7	65,9	67,7	55,6
Moldavie	70,5	71,7	62,6	67,5	70,3	72,2	67,7	60,7
Ouzbékistan	75,4	62,1	39,3	23,1	60,4	53,8	40,7	31,8
Russie	22,0	20,7	17,8	17,9	26,5	26,7	29,0	31,1
Tadjikistan	28,5	22,5	33,6	43,6	42,6	42,3	59,8	58,8
Turkménistan	55,7	77,0	49,4	68,8	42,5	46,7	54,6	27,6
Ukraine	60,2	54,7	52,0	43,5	72,0	72,9	62,9	43,5
<i>Total CEI<sup>a</sup></i>	<i>32,5</i>	<i>30,4</i>	<i>27,0</i>	<i>26,6</i>	<i>41,7</i>	<i>41,7</i>	<i>41,0</i>	<i>39,2</i>
<i>Total CEI (hors Russie)</i>	<i>60,8</i>	<i>58,5</i>	<i>52,3</i>	<i>50,1</i>	<i>68,4</i>	<i>65,6</i>	<i>60,7</i>	<i>49,4</i>

*a : hors Géorgie en 1993 ;*

*sources : Annuaire statistique du commerce extérieur de la CEI (1996), p. 7, p. 13, p. 25, p. 31, p. 50, p. 64, p. 94, p. 107, p. 160, p. 170, p. 182 et p. 201 ; Annuaire statistique général de la CEI (1996), tableau p. 63 ; Annuaire statistique général de la CEI (1997), tableau p. 47.*

**Tableau XIV**  
**Elasticité-revenu des demandes d'importation de la Hongrie en provenance des pays de l'ALECE**  
**(1993-1995, prix constants de 1991)**

<b>Années</b>	<b>1994</b>	<b>1995</b>
Elasticité-revenu des demandes d'importation :		
<i>en provenance de la Pologne</i>	10,60	8,48
<i>en provenance de la République tchèque</i>	10,94	-4,87
<i>en provenance de la Slovaquie</i>	17,30	-6,97
<i>en provenance de l'ALECE</i>	13,19	-2,82

*Sources : calculs effectués à partir des données fournies par les Annuaire statistiques hongrois (1993), (1994) et (1995).*

## Bibliographie :

- AGLIETTA Michel (1992), "Des mécanismes de paiement pour les échanges entre les républiques de l'ex-URSS", *Economie prospective internationale*, n° 49, 1<sup>er</sup> trimestre, pp. 29-56.
- AGLIETTA Michel, BAILLY Michèle, de BOISSIEU Christian, CHARPIN Jean-Michel, DESSERTINE Jean-Paul, LAKITS Etienne, MINK Georges, PAGE Jean-pierre, SAPIR Jacques, PISANI-FERRY Jean (1992), "Repenser le soutien de la communauté internationale à l'Europe de l'Est", *Observations et diagnostics économiques*, Revue de l'OFCE, n° 42, octobre, pp. 199-248.
- AITKEN Norman D. (1973), "The effect of the EEC and EFTA on european trade : a temporal cross-section analysis", *American Economic Review*, n° 63, december, pp. 881-892.
- AKKIHAL R. G. (1973), "Locational effects in the theory of customs union and welfare analysis", *The indian economic journal*, vol. XXI, n° 1, juillet-septembre, pp. 42-56.
- ANDREFF Madeleine & ANDREFF Wladimir (1995), "Economic disintegration in Eastern Europe : towards a new integration ?", in B. Dallago, G. Pegoretti (eds.), *Integration and disintegration in european economies*, Dartmouth, 291 pages, pp. 113-141.
- ANDREFF Wladimir (1992), "La désintégration économique internationale de l'Europe de l'Est", Communication au colloque du GRECO ; Economie et finance internationales quantitatives: *Régionalisation et mondialisation: les choix de l'Europe*, Antilles, mai, 48 pages.
- ANDREFF Wladimir (1993a), *La crise des économies socialistes. La rupture d'un système*, Libres Cours, PUG, 447 pages.
- ANDREFF Wladimir (1993b), "La désintégration économique internationale de l'Europe de l'Est", in J.-L. Mucchielli & F. Célimène (eds), *Mondialisation et régionalisation : un défi pour l'Europe*, Economica, 550 pages, pp. 327-351.
- ANDREFF Wladimir (1993c), "Eastern europe: from economic disintegration to an integration into a new europe", *text for the conference at the Cracow Academy of Economics*, october, 34 pages.
- ANDREFF Wladimir (1994), "De la désintégration à une nouvelle intégration internationale de l'URSS et de l'Europe de l'Est", in M. Lavigne (ed.), *Capitalismes à l'Est : un accouchement difficile*, Economica, collection Grands débats, pp. 193-207.
- ANDREFF Wladimir (1996), "Hétérodoxie ou critique en économie ?", *Economies et Sociétés*, Débats, Série D, n° 2, septembre, pp. 239-252.
- ANDREFF Wladimir (1997), "Pays de l'Est et Union européenne : convergence ou congruence ?", in J. P. Faugère et alii. (eds.), *Convergence et diversité à l'heure de la mondialisation*, ADIS, Economica, 290 pages, pp. 229-240.
- Annuaire statistique du CAEM 1971, 1972, 1973, 1974, 1975, 1976, 1977, 1978, 1979, 1980, 1981, 1982, 1983, 1984, 1985, 1986, 1987, 1988, 1989, 1990, Secrétariat du CAEM, Moscou.
- Annuaire statistique généraux de la CEI 1993, 1994, 1995, 1996, Secrétariat de la CEI, Moscou.
- Annuaire statistique du commerce extérieur de la CEI 1993, 1994, 1995, 1996, Secrétariat de la CEI, Moscou.
- Annuaire statistique nationaux des pays étudiés.
- ASSELAIN Jean-Charles (1986), "Taux de change et parité de pouvoir d'achat : pays du CAEM", *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, Vol. XXVII, n° 1, pp. 43-68.
- ASSELAIN Jean-Charles (1994), "Convertibilité précoce et protection par le change : un premier bilan de la réinsertion internationale des pays de l'Est", *Revue économique*, n° 45 (3).
- BALASSA Bela (1961), *The theory of economic integration*, ALLEN-Unwin, Homewood, 273 pages.
- BALASSA Bela (1963), "Economic integration : problems and issues", *American Economic review*, papers and proceedings, n° 53, pp. 175-184.
- BALASSA Bela (1964), "The purchasing-power parity doctrine : a reappraisal", *Journal of political economy*, vol. LXXII, december, n° 6, pp. 584-596.
- BALASSA Bela (1975), "Trade creation and diversion in the European Common Market: an appraisal of evidence", in B. Balassa (ed.), *European economic integration*, North-Holland Publishing Company, American Elsevier, 416 pages, pp. 79-118.
- BALDWIN Robert E. (1994), *Towards an integrated Europe*, Draft, February, London.
- BAYOU Céline (1995), "Les relations économiques CEI-pays d'Europe centrale et orientale : les tâtonnements de l'après-CAEM", *Le courrier des pays de l'Est*, n° 397-398, mars-avril, la Documentation française, pp. 172-184.
- BENKO Georges & LIPIETZ Alain (1992), *Les régions qui gagnent : districts et réseaux. Les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, PUF, 1<sup>ère</sup> édition, 424 pages.
- BERGEIJK Peter A. G. & OLDERSMA Harry (1990), "Detente, market-oriented reform and german unification : potentiel consequences for the world trade system", *Kyklos*, Vol. 43, Fasc. 4, pp. 599-609.
- BERGSTRAND Jeffrey H. (1989), "The generalized gravity equation, monopolistic competition, and the factor-proportions theory in international trade", *Review of economics and statistics*, pp. 143-153.
- BESNAINOU Denis (1996), "L'utilisation des données de parités de pouvoir d'achat dans les comparaisons Est-Ouest", *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, vol. 27, n°4, décembre, pp. 169-200.
- BIESSEN Guido (1991), "Is the impact of central planning on the level of foreign trade really negative ?", *Journal of comparative economics*, vol. 15, n° 1, pp. 22-44.
- BLAHA Jaroslav (1993), "L'année économique : une fédération en voie d'extinction", in E. Lhomel & T. Schreiber (eds.) *L'Europe centrale et orientale, entre la stabilisation et l'implosion*, Les études de la Documentation française, pp. 199-219.
- BLAHA Jaroslav & HEIMERL Daniela (1996), "Les coopérations transfrontalières : nouvelles géographies économiques en Europe centrale", *Le courrier des pays de l'Est*, n° 413, octobre, la Documentation française, pp. 28-51.
- BOGOMOLOV Oleg (1989), *Socialisme et compétitivité, les pays de l'Est dans l'économie mondiale*, Presses de la FNSP, Paris, 247 pages.
- BOURGUINAT Henri (1968), *Les marchés communs des pays en développement*, Droz, Genève, 215 pages.
- BOURGUINAT Henri (1993), "L'émergence contemporaine des zones et blocs régionaux", in J.-L. Mucchielli & F. Célimène (eds), *Mondialisation et régionalisation : un défi pour l'Europe*, Economica, 550 pages, pp. 3-16.
- BOYER Robert, CHAVANCE Bernard & GODART Olivier (1991), "La dialectique réversibilité-irréversibilité : une mise en perspective", in R. Boyer, B. Chavance et O. Godard (eds), *Les figures de l'irréversibilité en économie*, Paris, Editions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS), pp. 11-33.
- BRENTON Paul et KENDALL Toby (1994), "Back to Earth with the gravity model : further estimates for eastern european countries", mimeo, Department of economics, University of Birmingham and Center for european policy studies, Brussels.
- BRONER Adam (1976), "The degree of autarky in centrally planned economies", *Kyklos*, Vol. 29, Fasc. 3., pp. 478-494.

- BUZELAY Alain (1982), "Problèmes relatifs au processus d'intégration européenne à l'Ouest et à l'Est", *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, vol. XIII, n° 1, mars, pp. 97-113.
- BUZELAY Alain (1996), *Intégration et désintégration européennes*, Economica, 112 pages.
- BYE Maurice & de BERNIS Gérard Destanne (1977), *Relations économiques internationales*, Précis Dalloz, quatrième édition, 1211 pages.
- CAVES Richard E. & JONES Ronald W. (1981), *Economie internationale : Le commerce*, Tome I, Collection U, Armand Colin, 320 pages.
- CAZES Sandrine, COQUET Bruno et LERAIS Frédéric (1996), "Intégrer les pays de l'Est à l'Union européenne ? Une approche macroéconomique", in J. Le Cacheux (ed.), *Europe la nouvelle vague, perspectives économiques de l'élargissement*, OFCE, Presses de Sciences Po, pp. 311-369.
- CHAFFEE Donald M. Jr. (1975), "A general equilibrium analysis of trade creating customs unions", *Review of economic studies*, vol. XLII (2), n° 130, pp. 279-284.
- CHAVANCE Bernard (1989), "Théorie et analyse comparative des systèmes économiques : Un apport méthodologique et épistémologique", Document de travail, Ecole des hautes études en sciences sociales, Centre d'études des modes d'industrialisation, juillet, 15 pages.
- CHAVANCE Bernard (1990), "Les réformes économiques de Gorbatchev en perspective comparative", in Jacques Sapir (ed.), *L'URSS au tournant, une économie en transition*, l'Harmattan, collection pays de l'Est, 266 pages, pp. 224-239.
- CHAVANCE Bernard (1991), "Rigidité et flexibilité systémiques : l'expérience des réformes dans les économies socialistes", in R. Boyer, B. Chavance et O. Godard (eds), *Les figures de l'irréversibilité en économie*, Paris, Editions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS), pp. 357-372.
- CHAVANCE Bernard et MAGNIN Eric (1997), "Trajectoires post-socialistes et capitalismes occidentaux", in J. P. Faugère et alii. (eds.), *Convergence et diversité à l'heure de la mondialisation*, ADIS, Economica, 290 pages, pp. 241-252.
- CHAVIGNY Régis (1996), *Spécialisation internationale et transition en Europe centrale et orientale*, Collection Pays de l'Est, L'Harmattan, 255 pages.
- CHEIKBOSSIAN Guillaume & MAUREL Mathilde (1996), "Le coût de la désintégration du CAEM et les perspectives du commerce intra-PECO", in J. Le Cacheux (ed.), *Europe, la nouvelle vague. Perspectives économiques de l'élargissement*, OFCE, Presses de Sciences Po, pp. 239-289.
- Commission économique pour l'Europe de l'ONU (ECE-UN), *Economic bulletin (s) for Europe*, vol. 43 (1991), vol. 45 (1993), vol. 46 (1994), vol. 47 (1995) et vol. 48 (1996), Geneva.
- Commission économique pour l'Europe de l'ONU (ECE-UN), *Economic survey (s) for Europe in ...*, éditions (1991), (1992), (1995), (1996) et (1997) New York and Geneva.
- Commission européenne (1995a), "Pour une plus grande intégration économique", *Direction générale des affaires extérieures*, Bruxelles, octobre, 24 pages.
- Conseil économique et social des Nations unies (1965), "Concordance préliminaire entre la classification type pour le commerce international révisée et la nomenclature établie par le CAEM", *Rapport du Secrétaire général*, Commission de statistiques, n°E/CN. 3/314, janvier, Bruxelles, 58 pages.
- CROSNIER Marie-Agnès (1995), "La lente mue des statistiques", *Le courrier des pays de l'Est*, n° 397-398, mars-avril, la Documentation française, pp. 197-210.
- CSABA László (1989), "Quo Vadis Comecon ? le point de vue des petits pays de l'Europe de l'Est", *Le courrier des pays de l'Est*, n° 344, novembre, la Documentation française, pp. 3-23.
- CURRY L. (1971), "A spatial analysis of gravity flows", *Regional Studies*, vol. 6, Pergamon press, pp. 131-147.
- DAVIDDI Renzo (1993), "Discussion of part one", in I. P. Székely & D. Newbery (eds.), *Hungary : an economy in transition*, Cambridge University Press, pp. 70-74.
- DUCHENE Gérard & SENIK-LEYGONIE Claudia (1991a), "L'économie soviétique en libre-échange", Communication au Congrès du CEDECE-Université de Bordeaux I, *Les relations entre la Communauté Européenne et l'Europe de l'Est*, Economica, pp. 139-178.
- DUCHENE Gérard & SENIK-LEYGONIE Claudia (1991b), "Rentabilité, taux de change et spécialisation internationale", in G. Duchêne et R. Tartarin *La grande transition, économie de l'après-communisme*, Cujas, pp. 161-192.
- Eurostat, *Commerce extérieur et intra-Union européenne*, n° 8-9-10 (1996), n° 1 (1997), n° 2 (1997), n° 3 (1997).
- FINK G. & HAVLIK Peter (1989), "Problems of east-west GDP comparisons", *Vienna Institute for comparative economic studies (WIIW)*, Discussion Paper n° 152, Vienna, January.
- FRIEDMAN Milton (1953), *Essays in positive economics*, The university of Chicago Press, Chicago & London, 328 pages.
- GILBERT Jean-Paul & JANOWSKI Jean-Jacques (1981), "CAEM : Vers une intégration accrue", *Le courrier des pays de l'Est*, n° 250, avril, la Documentation française, pp. 5-43.
- HAMILTON Carl B. & WINTERS Alan L. (1992), "Opening up international trade with eastern Europe", *Economic Policy*, avril, pp. 77-116.
- HAVRYLYSHYN Oleh & WILLIAMSON John (1991), "From soviet disunion to eastern economic community ?", *Institute for international economics, Policy analyses in international economics*, n° 35, October, 78 pages.
- HEIMERL Daniela (1996), "Double défi pour les nouveaux Länder depuis 1990 : unification et privatisation", *Le courrier des pays de l'Est*, n°406, janvier-février, la Documentation française, pp. 3-17.
- HELPMAN Elhanan & KRUGMAN Paul R. (1985), *Market structure and foreign trade*, The MIT Press, Cambridge, Massachusetts, 271 pages.
- HEWETT Edward A. (1976), *A gravity model of CMEA trade*, Quantitative and analytical studies in east-west economic relations, Bloomington : international development research center, pp. 1-15.
- HOLZMAN Franklyn D. (1986), "The significance of soviet subsidies to eastern Europe", *Comparative Economic Studies*, Spring, vol 28, n° 1, pp. 54-65.
- HOOPER Peter & MANN Catherine L. (1989), "Exchange rate pass-through in the 1980's : the case of U.S. imports of manufactures", *Brookings Papers on economic activity*, n° 1, pp. 297-337.
- HORN Gustav (1996), "Aspects de l'unification allemande", in J. Le Cacheux (ed.), *Europe la nouvelle vague, perspectives économiques de l'élargissement*, OFCE, Presses de Sciences Po, pp. 105-126.
- HUGHES Gordon & SENIK-LEYGONIE Claudia (1992), "The break-up of the Soviet Union", *Economic Policy*, n° 15, October, pp. 353-386.
- IZRAELEWICZ Erik (1992), "L'effondrement du CAEM et la recherche d'une autre division du travail", *Economies et sociétés*, série Economie planifiée, G, n° 44, pp. 321-328.
- KENEN Peter B. (1991), "Transitional arrangements for trade and payments among the CMEA countries", *Reprints in international finance*, Princeton, n° 27, July, pp. 235-267
- KÖVES András (1985), *The CMEA countries in the world economy : turning inwards or turning outwards*, Akadémiai Kiado, Budapest, 248 pages.
- KREININ Mordechai E. (1972), "Effects of the EEC on imports of manufactures", *Economic Journal*, n° 82, pp. 899-920.
- KRUGMAN Paul R. (1991), "The move to free trade zones", *American federal reserve bank of Kansas City*, December.

- KRUGMAN Paul R. (1992), "Regionalism versus multilateralism : analytical notes", *World Bank and CEPR conference*, avril.
- KRUGMAN Paul R. & OBSTFELD Maurice (1995), *Economie internationale*, Ouvertures économiques, De Boeck, 891 pages.
- LABARONNE Daniel (1996), "Les échanges extérieurs des pays d'Europe centrale et orientale avec les pays de la Communauté européenne, de l'AELE et du Bassin méditerranéen", *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, n° 1, mars, pp. 5-37.
- LAVIGNE Marie (1980), "L'URSS dans le Comecon face à l'Ouest", in M. Lavigne (ed.), *Stratégie des pays socialistes dans l'échange international*, Economica, Série : Sciences économiques et études internationales, pp. 37-68.
- LAVIGNE Marie (1995), *The economics of transition : from socialist economy to market economy*, MacMillan Press LTD, New York 295 pages.
- LEMOINE Françoise (1982), *Le Comecon*, Que sais-je ?, n° 2002, PUF, Paris, 127 p.
- LIPSEY Richard G. (1960), "The theory of customs union: a general survey", *the Economic Journal*, n° 70, september, pp. 446-553.
- LUFT Christa (1991), "Le CAEM : la dissolution... et après", *Economie internationale*, La revue du CEPPI n° 46, 2<sup>ème</sup> trimestre, 94 pages, pp. 5-21.
- LUGAN Zofia (1980), "Les programmes finalisés, nouvelle forme de coordinations des plans", in M. Lavigne (ed.), *Stratégie des pays socialistes dans l'échange international*, Economica, série : Sciences économiques et études internationales, pp. 69-77.
- LUTZ M. & WONNACOTT Paul (1989), "Is there a case for free trade areas", in J. Schott (ed.), *Free trade areas and U.S. trade policy*, Institute for international economics.
- MAGNIN Eric (1996), "La trajectoire tchèque de transformation économique post-socialiste : une approche par la complexité", *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, n° 1, mars, pp. 39-80.
- MARCHAL André (1965), *L'intégration territoriale*, Que sais-je?, n° 1202, PUF, 128 p.
- MARER Paul (1985), *Dollar GNP's of the USSR and eastern Europe*, Johns Hopkins University Press, Baltimore.
- MARGOLIS Marta (1994), "L'Accord de libre-échange centre-européen : un projet d'intégration non viable pour quatre économies en transition", *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, vol. 25, n° 1, mars, pp. 33-57.
- MARRESE Michael & Vanous Jan (1988), "The content and controversy of soviet trade relations with Eastern Europe, 1970-1984", in J. C. Brada, E. A. Hewett and T. A. Wolf (eds.), *Economic Adjustment and reform in the Soviet Union and Eastern Europe : Essay in honor of Franklin D. Holzman*, Durham, NC : Duke Univ. Press, pp. 185-220.
- MAUREL Mathilde (1995), *Aspects commerciaux de la désintégration d'une Union monétaire : les Etats successeurs de 1920 et l'URSS dans la transition*, Thèse pour le Doctorat en sciences économiques, Ecole des hautes études en sciences sociales, 367 pages.
- MAUREL Mathilde (1996), "Le coût de la désintégration du CAEM et les perspectives du commerce intra-PECO", in J. Le Cacheux (ed.), *Europe la nouvelle vague, perspectives économiques de l'élargissement*, OFCE, Presses de Sciences Po, pp. 239-289.
- MAYHEW Alan (1996), "L'assistance financière à l'Europe centrale et orientale : le programme Phare", *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, vol. 27, n° 4, décembre, pp. 135-158.
- MEADE James E. (1955a), *The theory of customs union*, North-Holland Publishing Company, Amsterdam, 121 pages.
- MEADE James E. (1955b), *The theory of international economic policy*, Oxford University Press, vol. II, Trade and Welfare, 618 pages.
- MICHALOPOULOS Constantine & TARR David (1992), "Transitional trade and payments arrangements for the states of the former USSR", *Working papers*, The World Bank, 31 pages.
- MOTAMED-NEJAD Ramine (1996), "Monnaie et travail en Russie : fondements et enjeux d'une déconnexion", *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, n° 2, pp. 53-108.
- MUCCHIELLI Jean-Louis & CELIMENE Fred (1993), *Mondialisation et régionalisation : un défi pour l'Europe*, Economica, 550 pages.
- MYRDAL Gunnar (1958), *Une économie internationale*, PUF, 507 pages.
- ÖZÜYE Oktay (1992), "La coopération économique de la mer Noire", Communication présentée au colloque *Relations extérieures des pays d'Europe centrale et orientale* de l'OTAN, Direction des affaires économiques, 8-10 Avril, Bruxelles, 12 pages.
- PELZMAN Joseph (1977), "Trade creation and trade diversion in the Council of mutual economic assistance, 1954-1970", *American Economic Review*, vol. 67, n° 4, 1045 pages, pp. 713-722.
- PERROUX François (1954), *L'Europe sans rivages*, Oeuvres complètes, tome I, PUG, édition de 1990, 859 pages.
- PERROUX François (1982), *Dialogue des monopoles et des nations, équilibre ou dynamique des unités actives*, PUG, 491 pages.
- PIANELLI Dominique (1994), "L'après CAEM : la dynamique des échanges entre les pays de Visegrad", Document de travail du CEPPI n° 94, décembre, 21 pages.
- PREWO Wilfried E. (1974), "Integration effects in the EEC : an attempt at quantification in a general equilibrium framework", *European Economic Review*, n° 5, décembre, pp. 379-405.
- RADVANYI Jean (1993), "La Russie minée par ses régions", *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, n° 1, mars, pp. 57-67.
- RAINELLI Michel (1986), "La loi du prix unique et parité des pouvoirs d'achat, un retour à F. Cassel, A. Aftalion et J. Viner", *Revue d'économie publique*, n° 1, pp. 25-38.
- RAINELLI Michel (1992), *Le commerce international*, Repères, La Découverte, 122 pages.
- ROSATI Dariusz K. (1992), "Problems of Post-CMEA trade and payments", in J. Flemming & J. M. C. Rollo (eds.), *Trade, payments and adjustment in central and eastern Europe*, Royal Institute of International Affairs & European Bank for reconstruction and development, London, pp. 75-108.
- SAPIR Jacques (1996), "Désintégration économique, transition et politiques publiques en Russie", in R. Delorme (ed.), *A l'Est du nouveau, changements institutionnel et transformations économiques*, l'Harmattan, collection pays de l'Est, 343 pages, pp. 303-335.
- SCITOVSKY Tibor (1956), "Economies of scale, competition and european integration", *American Economic Review*, Volume XLVI, n° 1, March, 339 pages, pp. 71-91.
- SCITOVSKY Tibor (1958), *Economic theory and western european integration*, George Allen & Unwin Ltd, London, 156 pages.
- SEIDMAN Steven (1987), *Le libéralisme et la théorie sociale en Europe*, PUF, 384 p.
- SELM Gijsbertus (van) (1995a), *The economics of soviet break-up*, SOM (Systems, organisations and management), University of Groningen, 192 pages.
- SELM Gijsbertus (van) (1995b), "Integration and disintegration in Europe : the EC versus the former USSR", in B. Dallago, G. Pegoretti (eds.), *Integration and disintegration in european economies*, Dartmouth, 291 pages, pp. 93-111.
- SENIK-LEYGONIE Claudia (1993), *Ouverture et compétitivité dans les républiques ex-soviétiques*, Thèse pour le Doctorat en sciences économiques, Ecole des hautes études en sciences sociales, 496 pages.
- SLIM Assen (1995), "Quel capitalisme à l'Est ? Le cas de la Bulgarie", *DREE*, Bulgarie, Les Editions du CFCE, pp. 25-44.



- SLIM Assen (1996), "L'ex-CAEM en 1996 : les séquelles d'une désintégration économique", *Economie et Humanisme*, n° 338, octobre, pp. 76-81.
- SOBELL Vladimir (1984), *The red market : industrial co-operation and specialisation in Comecon*, Gower, 265 pages.
- SUMMERS Lawrence (1991), *Regionalism and the world trading system*, Federal Reserve Bank of Kansas City.
- TINBERGEN Jan (1962), *Shaping the world economy. Suggestions for an international economic policy*, XX<sup>th</sup> Century Fund, New York, 330 pages.
- TINBERGEN Jan (1965), *International economic integration*, Second Revised Edition, Elsevier Publishing Company, Amsterdam, 142 pages.
- TIRASPOLSKY Anita (1995), "Le commerce intra-CEI", *Le courrier des pays de l'Est*, n° 397-398, mars-avril, La Documentation française, pp. 134-140.
- TRAIMOND Pierre (1979), *Le rouble monnaie passive et monnaie active*, Edition Cujas, 196 pages.
- TRUMAN Edwin M. (1969), "The european economic Community : trade creation and trade diversion", *Yale Economic Essays*, n° 9, pp. 201-257.
- TRUMAN Edwin M. (1975), "The effects of european economic integration on the production and trade of manufactured products", in Bela Balassa (ed.) *European economic integration*, North-Holland Publishing Company, American Elsevier, 416 pages, pp. 3-40.
- VAJDA Imre (1971), "Integration, economic union and the national state", in Imre Vajda & Mihály Simai (eds), *Foreign trade in a planned economy*, Cambridge University Press, 221 pages, pp. 29-44.
- VERDOORN P. J. & SCHWARTZ A. N. R. (1972), "Two alternative estimates of the effects of EEC and EFTA on the pattern of trade", *European Economic Review*, n° 3, novembre, pp. 291-336.
- VINER Jacob (1950), *The customs union issue*, Carnegie Endowment for international peace, New York, 221 pages.
- WALRAS Léon (1874), *Éléments d'économie politique pure ou théorie de la richesse sociale*, *Economica*, 4<sup>e</sup> édition définitive revue et augmentée, 1988, 888 pages.
- WANG Z. & WINTERS Alan L. (1991), "The trading potential of eastern Europe", *Center for economic policy research (CEPR)*, discussion paper n° 610, London.
- WIIW (1996), "Countries in transition 1996", *WIIW handbook of statistics*, the Vienna institute for comparative economic studies, 409 pages.
- WILLIAMSON John & BOTTRILL A. (1971), "The impact of customs unions on trade in manufactures", *Oxford Economic Papers*, n° 23, novembre, pp. 323-351.
- YOTZOV Victor (1993), "The foreign trade under the conditions of transition", in *Economic Thought*, journal of the Institute of economics, Bulgarian Academy of sciences, Year VIII, Sofia, pp. 108-117.

**UNIVERSITE DE PARIS I PANTHEON-SORBONNE**

Centre Pierre Mendès France

90, rue de Tolbiac 75634 PARIS CEDEX 13

Etude à paraître dans la Revue d'études comparatives Est-Ouest, n°4, 1997  
(version définitive)

Intégrations, désintégrations et réintégrations  
en Europe de l'Est :  
les théories traditionnelles remises en question.

Assen SLIM

Juin 1997

Directeur de recherche : Monsieur le Professeur Wladimir ANDREFF  
ROSES - URA 1417 du CNRS

